

Rapport de gestion

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 25 février 2025, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, par comparaison avec les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés du Mouvement Desjardins, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2024.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relation-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, une méthode comptable de présentation a été modifiée concernant les revenus et les frais d'intérêts comptabilisés sur les instruments financiers de Valeurs mobilières Desjardins inc. dorénavant présentés sous la rubrique « Revenu net d'intérêts » plutôt que sous la rubrique « Autres revenus ». Cette nouvelle présentation a été jugée préférable pour divulguer de l'information fiable et davantage pertinente. Ainsi, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, un montant net de 414 M\$ a été déplacé en deux montants bruts de la rubrique « Autres revenus » vers les postes de revenu et frais d'intérêts présentés dans la rubrique « Revenu net d'intérêts », faisant varier ces postes de 1 249 M\$ et 1 663 M\$ respectivement. Ce changement n'a eu aucune incidence sur le revenu net total, ni sur les excédents nets de l'exercice comparatif.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Table des matières

Mise en garde sur les énoncés prospectifs	2	3.0 Revue du bilan	45
Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	3	3.1 Gestion du bilan	45
Contexte réglementaire	6	- Actif	45
1.0 Le Mouvement Desjardins	11	- Passif	45
1.1 Profil et structure	11	- Capitaux propres	46
1.2 Faits saillants	13	3.2 Gestion du capital	46
1.3 Événements importants	16	3.3 Arrangements hors bilan	52
1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers	16	4.0 Gestion des risques	54
- Orientations stratégiques	16	4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	54
- Objectifs financiers	16	4.1.1 Principaux risques et risques émergents	54
- Perspectives financières	18	4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	56
1.5 Environnement économique et perspectives	18	4.2 Gestion des risques	58
2.0 Revue des résultats financiers	20	4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques	58
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2024	20	4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres	64
- Excédents de 2024	20	4.2.3 Risque de crédit	66
- Revenu net d'intérêts	21	4.2.4 Risque de marché	78
- Revenu net lié aux activités d'assurance	23	4.2.5 Risque de liquidité	83
- Autres revenus	24	4.2.6 Risque opérationnel	91
- Revenu net total	24	4.2.7 Risque d'assurance	93
- Dotation à la provision pour pertes de crédit	24	4.2.8 Risque stratégique	94
- Frais autres que d'intérêts bruts	25	4.2.9 Risque de réputation	95
- Impôts sur les excédents et impôts indirects	26	4.2.10 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	95
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité	26	4.2.11 Risques réglementaires	97
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	26	5.0 Renseignements complémentaires	99
2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	31	5.1 Contrôles et procédures	99
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	35	5.2 Information relative aux parties liées	100
2.2.4 Rubrique Autres	40	5.3 Méthodes comptables critiques et estimations	100
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles	41	5.4 Modifications comptables futures	107
- Résultats du quatrième trimestre	42	5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF	107
- Tendances trimestrielles	43	5.6 Statistiques des cinq dernières années	108
		5.7 Informations supplémentaires	111
		Glossaire	112

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent rapport de gestion et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, ses stratégies pour les atteindre, ses résultats et sa situation financière, la conjoncture économique et celle des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables, dans toutes variantes grammaticales.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans ce rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque environnemental, social et de gouvernance, ainsi que les risques réglementaires.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à l'atteinte à la sécurité (incluant la cybersécurité), au risque de fraude, au marché de l'habitation et à l'endettement des ménages et des entreprises, aux évolutions technologiques et réglementaires, incluant les modifications apportées aux lignes directrices sur la suffisance du capital et des liquidités ainsi qu'aux exigences relatives à leur présentation et à leur interprétation, à l'évolution des taux d'intérêt, à l'inflation, aux changements climatiques, aux incertitudes géopolitiques, au conflit commercial avec les États-Unis, à l'intelligence artificielle et au risque lié aux données. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux changements aux cotes de crédit attribuées au Mouvement, à la dépendance envers les tiers, à la capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste, et au risque fiscal. Mentionnons aussi les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, ou tout autre événement similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient entraîner des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion et peuvent être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels déposés par la suite. Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Pour établir les prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, le Mouvement utilise principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR

Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts de 2023 a été redressée afin que son calcul soit conforme à celui de l'exercice courant. Ces modifications adoptées au premier trimestre de 2024 visent l'exclusion de l'incidence des activités de négociation dans le calcul de ce ratio afin d'améliorer sa comparabilité avec l'information publiée par l'industrie et aide le lecteur à mieux comprendre comment la direction évalue la performance de l'actif principal portant intérêt.

La marge nette d'intérêts, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt et le passif moyen portant intérêt constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière du Mouvement Desjardins et sont utilisées afin d'exclure de l'actif moyen et du passif moyen, les actifs et les passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts. Le passif moyen portant intérêt comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt. L'actif et le passif moyens portant intérêt excluent les actifs et passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs et passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen portant intérêt, les actifs liés aux activités de négociation, dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

Tableau 1 – Marge nette d'intérêts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023 ⁽¹⁾
Actif moyen – présenté	447 745 \$	409 820 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	88 867	80 003
Actif moyen portant intérêt	358 878	329 817
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	32 601	23 977
Actif principal moyen portant intérêt	326 277 \$	305 840 \$
Revenu net d'intérêts – présenté	7 471 \$	6 619 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	1	(378)
Revenu net d'intérêts sur l'actif principal	7 470 \$	6 997 \$
Marge nette d'intérêts	2,29 %	2,29 %
Passif moyen – présenté	411 117 \$	376 594 \$
Moins : Passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	82 532	74 213
Passif moyen portant intérêt	328 585	302 381

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Marque nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

La marge nette d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière du secteur Particuliers et Entreprises et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen, les actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts et certains autres éléments, dans le calcul de la marge nette d'intérêts. L'actif principal moyen portant intérêt du secteur Particuliers et Entreprises comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts pour le secteur Particuliers et Entreprises.

Tableau 2 – Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023 ⁽¹⁾
Actif moyen – présenté	342 529 \$	322 104 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	7 352	3 956
Actif moyen portant intérêt	335 177	318 148
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	29 041	23 860
Moins : Autres déductions ⁽²⁾	54 659	54 503
Actif principal moyen portant intérêt	251 477 \$	239 785 \$
Revenu net d'intérêts – présenté	7 134 \$	6 375 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	440	305
Revenu net d'intérêts sur l'actif principal	6 694 \$	6 070 \$
Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises	2,66 %	2,53 %

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Proviennent des actifs liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

Le ratio des sinistres de 2023 a été redressé afin que son calcul soit conforme à celui de l'exercice courant. Un ratio combiné non actualisé a également été ajouté. Ces modifications, adoptées au premier trimestre de 2024, visent l'exclusion de l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus dans le calcul de ces ratios. L'utilisation de ratios non actualisés améliore leur comparabilité notamment entre les périodes, mais également avec l'information publiée par l'industrie.

Les ratios non conformes aux PCGR suivants, qui sont nets de la réassurance, sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres (non actualisé) : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts en excluant certains éléments, dont les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres.
- Ratio des pertes sur contrats déficitaires : utilisé comme mesure d'évaluation de l'effet des contrats déficitaires sur la rentabilité.
- Ratio combiné (actualisé et non actualisé) : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence du résultat financier d'assurance net et certains autres revenus.

Le ratio des sinistres correspond aux charges afférentes aux sinistres nets exprimées en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les charges afférentes aux sinistres nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les coûts attribuables aux polices et les frais d'acquisition, l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires ainsi que l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus et afin de tenir compte des sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés.

Les revenus des activités d'assurance nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les primes payées liées aux activités de réassurance et représente le dénominateur dans le calcul des ratios suivants : ratio des sinistres, ratio des frais et ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours et ceux liés à l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, exprimés en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin de considérer tous les frais excluant les frais de gestion de placements et certains autres éléments particuliers.

Le ratio des pertes sur contrats déficitaires correspond à l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets exprimé en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. L'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets constitue une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'inclure les pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires nets ainsi que les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés, nette de la réassurance.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio combiné actualisé correspond au ratio combiné incluant l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais, du ratio des pertes sur contrats déficitaires et des ratios combinés pour le secteur Assurance de dommages.

Tableau 3 – Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023
Revenus des activités d'assurance – présentés	7 425 \$	6 642 \$
Moins : Primes payées liées aux activités de réassurance ⁽¹⁾	362	306
Revenus des activités d'assurance nets	7 063 \$	6 336 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance – présentées	6 502 \$	5 775 \$
Moins : Coûts attribuables aux polices et frais d'acquisition	1 363	1 302
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	(28)	(54)
Moins : Effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus	(301)	(321)
Moins : Sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés ⁽¹⁾	907	237
Charges afférentes aux sinistres nets⁽²⁾⁽³⁾	4 561 \$	4 611 \$
Frais autres que d'intérêts bruts – présentés	1 057 \$	1 025 \$
Moins : Frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres ⁽⁴⁾ et certains éléments ⁽⁵⁾	459	433
Plus : Frais d'acquisition et certains coûts attribuables aux polices inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance	1 134	1 066
Frais autres que d'intérêts excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments	1 732 \$	1 658 \$
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	(28) \$	(54) \$
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires cédés ⁽¹⁾	—	2
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets	(28) \$	(56) \$
Ratio des sinistres⁽²⁾⁽³⁾	64,6 %	72,8 %
Ratio des frais	24,5	26,2
Ratio des pertes sur contrats déficitaires	(0,4)	(0,9)
Ratio combiné⁽²⁾⁽³⁾	88,7	98,1
Ratio combiné actualisé	84,4	93,0

⁽¹⁾ Ces éléments sont inclus dans le poste « Revenus (charges) nets des activités de réassurance ».

⁽²⁾ Donnée ou ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

⁽³⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽⁴⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés aux règlements des sinistres qui sont présentés sous la rubrique « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

⁽⁵⁾ Proviennent des frais de gestion de placements ainsi que certains autres éléments particuliers.

[Retour aux membres et à la collectivité](#)

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière. Le retour aux membres et à la collectivité, qui est utilisé afin de présenter le montant global retourné à la communauté, est composé des ristournes aux membres et des commandites, des dons et des bourses d'études et constitue une mesure financière non conforme aux PCGR.

Le tableau 4 « Faits saillants financiers » de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires, et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 112 à 119.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

[Loi sur les coopératives de services financiers et autres lois applicables](#)

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF) et la *Loi sur les assureurs*. Le ministre des Finances du Québec est responsable de l'application de la LCSF et l'AMF est chargée de son administration. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses, la Fédération et certaines de ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires. La LCSF précise, entre autres, les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

La LCSF inclut un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins (FSD), et précise les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. En vertu de la LCSF, l'une des missions de la Fédération est notamment d'assurer la gestion des risques et du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le FSD bénéficient de pouvoirs spéciaux d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Outre les cotisations annuelles exigées des caisses établies par résolution du conseil d'administration de la Fédération conformément à la LCSF et à ses Règlements intérieurs, la Fédération peut établir, en vertu de la LCSF et par résolution de son conseil d'administration, les cotisations qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement des missions de celle-ci.

Quant au FSD, il a notamment l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. La LCSF lui confère notamment le droit de fixer et de percevoir des cotisations auprès des entités du Groupe coopératif. Le FSD exige et perçoit les cotisations des caisses du Québec chaque année. Il est aussi tenu d'intervenir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le FSD peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le FSD mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale.

La LCSF prévoit également que l'ensemble des caisses du Québec, la Fédération et le FSD peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Ainsi, dans un scénario de liquidation, le capital et le patrimoine du Groupe coopératif dans son ensemble (et, indirectement, du Mouvement Desjardins) est disponible pour satisfaire l'ensemble des créances du Groupe coopératif.

La LCSF stipule également que les administrateurs et dirigeants d'une coopérative de services financiers qui fait partie du Groupe coopératif sont tenus envers ces coopératives et le FSD, dans l'exercice de leurs fonctions, d'agir avec prudence et diligence de même qu'avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt du Groupe coopératif, et non pas seulement dans l'intérêt de la coopérative. Lorsque l'intérêt de la coopérative ne correspond pas à celui du Groupe coopératif, ils doivent favoriser l'intérêt de ce dernier. La détermination de ce qui est dans l'intérêt du Groupe coopératif se fait en le considérant comme une seule personne morale dans laquelle se fondent les coopératives (incluant la Fédération et les caisses du Québec) et le FSD compris dans ce groupe.

Les pouvoirs de cotisation et d'intervention de la Fédération et du FSD, combinés à la primauté d'intérêt du Groupe coopératif et au mécanisme de fusion-liquidation universelle, le tout tel que décrit précédemment, sont les principes fondamentaux des mécanismes de solidarité financière, lesquels constituent l'un des éléments clés de la structure financière du Mouvement Desjardins et du Groupe coopératif.

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* prévoit également des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôt faisant partie du Groupe coopératif. Pour obtenir des détails à ce sujet, voir la sous-section « Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes » ci-dessous.

Exigences réglementaires de gouvernance

Comme mentionné à la page 1, le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les ACVM. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées à la page 99 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins.

Institution financière d'importance systémique intérieure

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Le Mouvement intègre globalement les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettrait en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise sévère.

Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital de catégorie F) et/ou de certains autres titres de créance visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créance non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créance convertis peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts*, qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de proposer au collège de résolution de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF proposerait au collège de résolution de procéder à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créance et ne s'applique pas aux titres de créance émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) s'applique au Mouvement et établit des normes à son égard. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Cadre réglementaire » de la section 3.2 « Gestion du capital ».

Réglementations américaines

Desjardins Bank, National Association, filiale en propriété exclusive de Desjardins FSB Holdings, Inc. (DFSBH), est autorisée à exercer des activités bancaires en tant qu'organisme bancaire national en vertu de la charte qui lui est délivrée par l'*Office of the Comptroller of the Currency (OCC)*, bureau indépendant du Département du Trésor des États-Unis et organisme de réglementation qui la supervise. Les activités américaines de DFSBH, société de portefeuille bancaire et filiale en propriété exclusive de la Fédération, sont assujetties à la surveillance et à la réglementation de la *Federal Reserve Bank of Atlanta*. La Fédération exploite également une succursale dans l'État de la Floride qui a obtenu de l'OCC le statut de *Limited Federal Branch of a Foreign Banking Organization*, soit la Desjardins Florida Branch (DFLB). DFLB est assujettie à la réglementation de la division *International Banking Supervision du département Large Banks Supervision* de l'OCC. Le Mouvement Desjardins est soumis à la *Bank Holding Company Act*, telle que modifiée par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010 (Dodd-Frank Act)* et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine. En date du 22 octobre 2015, le Conseil des Gouverneurs du système de la Réserve fédérale américaine a déterminé que le Mouvement Desjardins, la Fédération et DFSBH peuvent chacun être traité en tant que Financial Holding Company (FHC).

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité, notamment en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités et de respecter de saines pratiques en la matière. Les sections 3.2 « Gestion du capital » et 4.2 « Gestion des risques » présentent également des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

Le 10 juillet 2019, des modifications ont été annoncées à la LRPCFAT et à ses règlements. Ces modifications, dont l'entrée en vigueur s'est étalée de 2021 à 2024, ont principalement entraîné des incidences sur les obligations de tenue de documents et de déclarations du Mouvement Desjardins.

Le 7 juin 2023, le ministère des Finances du Canada a lancé une consultation sur la revue parlementaire de la LRPCFAT, laquelle doit s'effectuer aux 5 ans. Les entités déclarantes et parties prenantes avaient jusqu'au 1^{er} août 2023 pour lui transmettre leurs commentaires, ce que le Mouvement Desjardins a fait dans un mémoire qu'il a produit. Le 11 octobre 2023, de nouveaux changements réglementaires ont été publiés dans la Gazette du Canada. Le Mouvement Desjardins doit ainsi se soumettre à de nouvelles obligations en matière de déclarations et de gestion de la relation avec les correspondants bancaires, en plus de verser désormais une cotisation au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour couvrir ses frais d'examen. Le 21 novembre 2023, le gouvernement fédéral a publié l'*Énoncé économique de l'automne 2023*, dans lequel il souligne entendre adopter des mesures législatives pour continuer à renforcer le régime de la LRPCFAT, notamment en luttant contre le contournement des sanctions, les risques de fraude et la criminalité environnementale. À ce titre, le Mouvement Desjardins est tenu depuis le 19 août 2024 de produire des déclarations d'opérations douteuses lorsqu'elles ont des motifs raisonnables de soupçonner qu'une infraction de contournement des sanctions économiques a été réalisée ou tentée.

En 2024, le ministère des Finances du Canada a annoncé de nouvelles modifications à la LRPCFAT, lesquelles ont notamment trait au partage d'informations entre entités déclarantes et à la nouvelle obligation de déclarer au CANAFE la détention de biens appartenant à des personnes sanctionnées. Le Mouvement Desjardins reste en attente de l'entrée en vigueur et des modalités d'application de ces nouveaux changements réglementaires.

Protection des renseignements personnels et sécurité de l'information

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la vie privée et la sécurité des données sont des domaines d'actualité en pleine ébullition. À la suite de son adoption et de sa sanction par l'Assemblée nationale en septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* entrait en vigueur de façon progressive sur une période de trois ans, qui s'est terminée le 22 septembre 2024 avec l'entrée en vigueur du droit à la portabilité. Le Mouvement a complété les travaux de mise en conformité à ces nouvelles exigences.

Le 15 mai 2024, le gouvernement provincial a adopté le *Règlement sur l'anonymisation des renseignements personnels*, qui vient encadrer le processus d'anonymisation au Québec. Les nouvelles obligations confirment les critères devant être respectés par les organisations lors de l'anonymisation des renseignements personnels. Ces critères seront respectés par Desjardins advenant qu'une utilisation de données anonymisées soit requise.

Le projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois* qui avait été déposé en juin 2022 est devenu caduc à la suite de la prorogation de la session parlementaire prononcée le 6 janvier 2025. Le Mouvement Desjardins suivra avec attention les intentions du gouvernement fédéral en matière de réforme des lois sur la vie privée lors de la reprise des activités du Parlement.

Suivant l'intention annoncée du gouvernement fédéral de mettre en place les mesures législatives et le cadre de gouvernance nécessaires à un système bancaire ouvert et à la proposition du *Cadre canadien des services bancaires pour les gens* lors du dépôt du budget 2024, le Bureau du Chef de la Protection des renseignements personnels contribue aux travaux en cours pour analyser les incidences sur les activités du Mouvement et participe aux consultations en cours.

Enfin, le 23 octobre 2024, le gouvernement provincial a adopté le *Règlement sur la gestion et le signalement des incidents de sécurité de l'information de certaines institutions financières et des agents d'évaluation du crédit*. Les institutions financières visées par ce règlement ont de nouvelles exigences de gestion et de signalement des incidents de sécurité de l'information. À partir du 23 avril 2025, les institutions financières devront notamment avoir mis en place une politique de gestion des incidents de sécurité de l'information détaillée et devront signaler à l'AMF tout incident de sécurité de l'information répondant aux critères de ce règlement dans les 24 heures suivant sa détection. Des sanctions financières seront appliquées en cas de non-respect des obligations. Des travaux d'analyses d'impacts sont en cours pour s'assurer de la conformité du Mouvement Desjardins, mais celui-ci est déjà en bonne posture avec son processus actuel de gestion des incidents majeurs.

Intelligence artificielle (IA)

Le 12 février 2024, l'AMF a publié un *Document de réflexion et de discussion – Meilleures pratiques pour l'utilisation responsable de l'IA dans le secteur financier* qui présente les réflexions de l'AMF sur ce qu'elle considère comme étant les meilleures pratiques à adopter en matière d'IA dans le secteur financier. Desjardins participe aux discussions et a soumis ses commentaires le 14 juin 2024. Une ligne directrice sur l'utilisation de l'IA dans le secteur financier est également en cours d'élaboration du côté de l'AMF. Le dépôt du projet de ligne directrice est prévu au début de l'année 2025, à la suite duquel les organisations seront invitées à communiquer leurs observations, en vue de l'adoption officielle.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier depuis le 31 décembre 2018 afin de s'y conformer. En janvier 2022, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier* qui clarifie la mise en place des dispositions et intègre de nouvelles exigences, notamment sur la modélisation des actifs pondérés en fonction des risques, les actifs grevés et la rémunération. En décembre 2023, l'AMF a publié une nouvelle mise à jour de cette ligne directrice, avec effet au 1^{er} janvier 2024, qui fournit des précisions sur les informations à fournir dans certains tableaux et fiches.

Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022. Cette loi apporte d'importants rehaussements des normes précédentes de la Charte de la langue française. Les objectifs sont notamment de renforcer la présence et l'usage du français au Québec, et d'affirmer que le français est la seule langue officielle du Québec. Le Mouvement Desjardins a apporté des ajustements à ses systèmes, processus et contrats dans un souci de respect des nouvelles exigences en vigueur. Le *Règlement sur la langue du commerce et des affaires* a été publié le 26 juin 2024 dans la Gazette officielle du Québec. Il prévoit notamment des règles applicables en matière d'affichage public des marques de commerce et des noms d'entreprise, des règles en matière d'inscriptions sur les produits et des dispositions facilitant la mise en œuvre de la Charte de la langue française, notamment concernant les contrats d'adhésion. Le règlement entrera en vigueur le 1^{er} juin 2025, à l'exception de certaines dispositions, dont celles concernant les contrats d'adhésion, qui sont entrées en vigueur le quinzième jour suivant la date de la publication du règlement dans la Gazette officielle du Québec, soit le 11 juillet 2024, et à l'égard desquelles Desjardins s'est conformé. Le Mouvement Desjardins continue de suivre ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie.

Intérêt marqué des régulateurs pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les autorités réglementaires et normatives continuent de clarifier leurs attentes sur les sujets ESG avec le développement d'encadrements et de normes :

- Le BSIF a publié en mars 2024, une nouvelle version de sa ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*. Les attentes suivent dorénavant celles de la version finale de la norme IFRS S2, *Informations à fournir sur les changements climatiques* du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité, permettant de simplifier les informations à fournir et favorisant la transparence des risques climatiques, en plus, des attentes générales en matière de gouvernance et de gestion des risques, et la communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques publiées dans la version initiale de mars 2023. Sa mise en application se fera de manière progressive pour les exercices 2024 et suivants. Le Mouvement Desjardins poursuit les travaux afin de se conformer aux nouvelles exigences.
- Le 4 juillet 2024, l'AMF a publié sa *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques* et celle-ci a pris effet dès sa publication au Bulletin de l'AMF. En outre des attentes générales décrites dans la ligne B-15 du BSIF et celles qui suivent les normes d'exigences de divulgation sur le développement durable (IFRS S1) et sur le climat (IFRS S2), celle-ci a la particularité d'énoncer des attentes portant sur les saines pratiques commerciales. Le Mouvement Desjardins a réalisé les travaux pour se conformer à ces nouvelles exigences.
- L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a inclus la gestion des risques climatiques dans sa *Ligne directrice sur les risques opérationnels et la résilience* pour les caisses et les coopératives de crédit. De plus, l'ARSF évalue leurs initiatives ESG (en particulier en matière de risque climatique) comme partie intégrante de leur cote de résilience.
- À la suite de la publication, sur la scène internationale, en juin 2023, des normes IFRS S1 et S2 du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (*International Sustainability Standards Board* ou ISSB), le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié le 18 décembre 2024 la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) 1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et la NCID 2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ces normes, car leur adoption et leur date de mise en œuvre devront être approuvées par les ACVM. Ces dernières devraient publier prochainement un règlement révisé pour consultation et inviteront les parties intéressées et touchées à transmettre leurs commentaires.

Ces éléments confirment le renforcement des exigences de prise en compte et de divulgation en lien avec les changements climatiques aux niveaux international, national et provincial. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie. Le Mouvement Desjardins s'assure, de plus, de suivre de saines pratiques sur le plan de l'intégration, du suivi et en matière de divulgation portant sur les facteurs ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) et du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB). Elle est également incluse dans le rapport *En mouvement pour le climat*, structuré selon les lignes directrices de divulgation sur la gestion des risques climatiques de l'AMF et du BSIF. Les éléments clés de cette divulgation, en lien avec les recommandations de ces lignes directrices sont résumés à la section 4.2.10 « Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ».

Loi sur la concurrence

Le 23 décembre 2024, le Bureau de la concurrence du Canada a publié une version préliminaire de ses lignes directrices sur les déclarations environnementales, amorçant ainsi une consultation publique ouverte jusqu'au 28 février 2025. Cette initiative fait suite aux modifications législatives du 20 juin 2024, qui ont introduit de nouvelles dispositions concernant l'écoblanchiment dans la *Loi sur la concurrence*. Les entreprises sont désormais tenues de s'assurer que leurs allégations environnementales sont fondées sur des éléments corroboratifs suffisants et appropriés obtenus selon des méthodes reconnues à l'échelle internationale lorsqu'elles sont faites dans le but de promouvoir les avantages d'une entreprise ou de ses activités. Il revient à l'entreprise qui fait ces déclarations d'en fournir la preuve. Le Bureau de la concurrence du Canada sollicite des commentaires des parties prenantes pour finaliser ces lignes directrices, visant à clarifier les obligations des entreprises et à protéger les consommateurs contre les pratiques trompeuses liées aux déclarations environnementales. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de ce dossier afin de s'assurer d'y adhérer pleinement et de respecter toutes les exigences en matière de conformité.

[Mesures fiscales canadiennes](#)

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 intitulé *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* a obtenu la sanction royale. Les modifications apportées prévoient, notamment, une nouvelle règle visant à refuser aux institutions financières la déduction à l'égard de certains dividendes reçus après le 31 décembre 2023, sur des actions canadiennes, lorsque celles-ci sont des biens évalués à la valeur du marché aux fins fiscales, mais à l'exception des dividendes reçus sur certaines actions privilégiées ou celles détenues en lien avec des contrats d'assurances émis. Ces propositions auront un effet limité sur le montant d'impôts que le Mouvement devra acquitter à compter de 2024.

[Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts](#)

Le 29 février 2024, l'AMF a publié le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* pour augmenter la prime payable par une institution de dépôts autorisée. Le taux de la prime passe de 5 à 7,5 points de base du montant des dépôts que le Mouvement Desjardins détient et qui sont garantis par l'AMF. Ce règlement est entré en vigueur le 30 avril 2024 et la prime applicable à Desjardins pour l'exercice 2024 reflète ce changement.

[Ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité](#)

Le BSIF a publié le 31 janvier 2024 la version finale de sa *Ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité*. Cette version tient compte des commentaires reçus lors de la période de consultation publique tenue entre le 13 octobre et le 24 novembre 2023. Cette ligne directrice précise les attentes, pour toutes les institutions financières fédérales, relatives aux politiques et aux procédures sur l'intégrité et la sécurité. Au moment de mettre en application les attentes de la ligne directrice, les institutions financières doivent prendre en considération leur sensibilité à l'influence indue, à l'ingérence étrangère et aux activités malveillantes. À la suite de la publication de sa ligne directrice, le BSIF a fait parvenir aux entités assujetties à cette ligne directrice du Mouvement Desjardins, un questionnaire pour fins d'auto-évaluation en lien avec l'intégrité et la sécurité, qui a été complété et remis au BSIF. Des travaux sont en cours pour identifier les écarts entre les attentes de la ligne directrice et les contrôles en place. Le BSIF pourrait procéder à des travaux supplémentaires et potentiellement envoyer des lettres de surveillance.

[Traitement des plaintes](#)

Le *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* a été approuvé le 14 février 2024 par le ministre des Finances du Québec. Les nouvelles exigences entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Divers travaux de modernisation et de mise en conformité du processus de gestion des insatisfactions et des plaintes sont en cours. Ces travaux permettront de se conformer aux nouvelles exigences dans les délais impartis. Les nouvelles exigences comportent désormais un délai de traitement de 60 jours et prévoient des pénalités administratives.

[Projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier](#)

Le 7 juin 2023, le ministre des Finances du Québec a déposé à l'Assemblée nationale la *Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier* (projet de loi 30). Le projet de loi 30 est un projet de loi omnibus qui modifie notamment, la *Loi sur les assureurs* (chapitre A-32.1), la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chapitre D-9.2) et la *Loi sur les coopératives de services financiers* (chapitre C-67.3) (LCSF). Parmi les nombreuses modifications aux lois susmentionnées, l'adoption du projet de loi 30 est notamment venu remplacer l'exigence de réexamen de l'autorisation de l'AMF par une obligation d'avis à transmettre à l'AMF pour les assureurs et les institutions de dépôts dans le cadre des transactions menant à l'acquisition de contrôle de groupement n'ayant pas d'effet significatif pour l'acquéreur. Le projet de loi 30 est entré en vigueur le 9 mai 2024, à l'exception de certaines dispositions qui entreront en vigueur d'ici 2026. Le Mouvement Desjardins se conforme aux dispositions applicables au fur et à mesure de leur entrée en vigueur.

[Décision d'assujettissement de Desjardins Société financière inc.](#)

Le 18 septembre 2024 est entrée en vigueur la décision no 2024-PDG-0045 de l'AMF aux termes de laquelle elle autorise la modification des statuts de Desjardins Société financière inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération et société de portefeuille réglementée, et révisé la décision no 2015-PDG-0109 afin de l'assujettir à certaines dispositions de la *Loi sur les assureurs* et de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* en application de l'article 478 de la LCSF. Il en résulte notamment le retrait de l'application du régime des parties intéressées de la Loi sur les assureurs et de l'obligation de constituer un comité d'éthique. De plus, la décision a permis l'adoption de modifications aux statuts de Desjardins Société financière inc. prévoyant dorénavant l'application du régime des parties intéressées de la LCSF. Conformément à ce régime, le Conseil d'éthique et de déontologie du Mouvement est devenu l'unique comité d'éthique habilité dans le cadre des activités de Desjardins Société financière inc.

[Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit](#)

La *Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit* a été sanctionnée et adoptée le 7 novembre 2024. Cette loi modifie la *Loi sur la protection du consommateur* et sa réglementation. Elle modifie notamment certaines dispositions portant sur les contrats de crédit et introduit un régime de protection des comptes de dépôt à vue limitant la responsabilité des consommateurs en cas d'utilisation non autorisée de leurs comptes de dépôt ou en cas de fraude. Bien que certaines dispositions soient entrées en vigueur le 7 novembre 2024, la plupart des obligations concernant les contrats de crédit entreront en vigueur le 7 août 2025 et celles relatives aux comptes de dépôt entreront en vigueur sur décret. Un règlement d'application encadrant la protection des comptes de dépôt demeure à venir. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de ce dossier et participera aux consultations à ce sujet. Une analyse des impacts est en cours pour déterminer quels ajustements seront requis aux systèmes, processus et contrats afin de se conformer à ces nouvelles exigences.

1.0 Le Mouvement Desjardins

1.1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 470,9 G\$. Au 31 décembre 2024, il regroupe 203 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 55 200 employés et sur l'engagement de plus de 2 300 administratrices et administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadiens et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses, et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la LCSF. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section 5.5 « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins est fier de sa nature coopérative, car elle lui fournit les leviers nécessaires pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses administratrices et administrateurs, ses gestionnaires et ses employés. Elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

Le Mouvement Desjardins continue de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements et de mesures concrètes visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son modèle d'affaires et à la gestion de ses opérations, à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité et à s'adapter à ces réalités. Il le fait notamment par l'entremise de ses actions en matière d'éducation financière et de finance solidaire. Le Mouvement le fait également avec une offre de produits et services couvrant l'ensemble des besoins financiers des membres et clients.

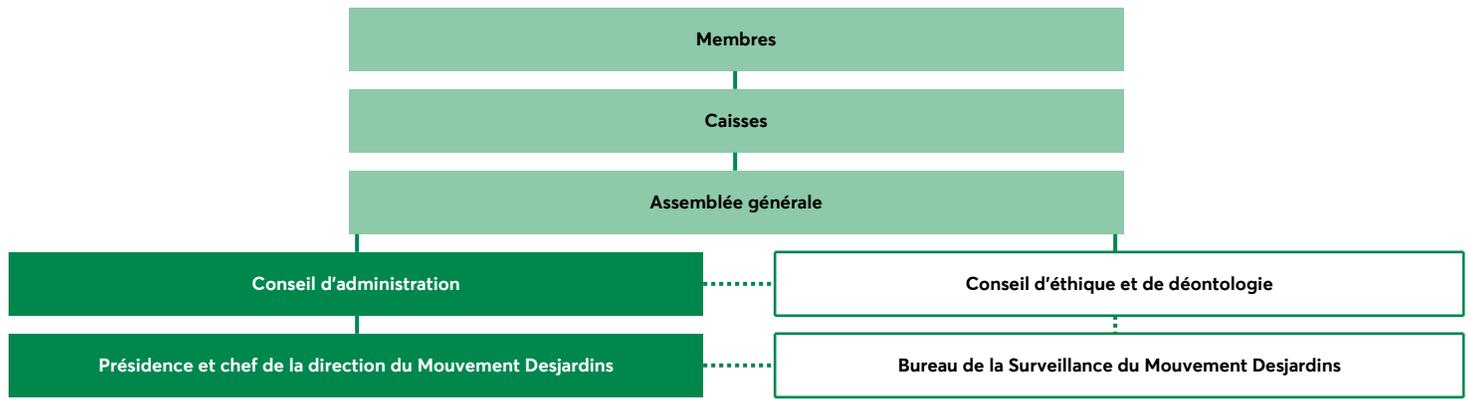
L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir aux membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s'appuie sur la participation active des administratrices et administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l'échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l'assemblée générale annuelle, aux congrès d'orientation ainsi qu'au conseil d'administration de la Fédération et de ses filiales et à ses diverses commissions.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, la Fédération et ses filiales, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

Des renseignements supplémentaires sur les secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2024, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2025, sont fournis à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».



Direction du Mouvement Desjardins

Fonctions de soutien	Secteurs d'activité		
Finances (incluant la Trésorerie)	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages
Opérations	Gestion financière	Assurance pour les particuliers	Assurance automobile
Gestion des risques (incluant la Conformité)	Épargne et placements	Assurance collective	Assurance de biens
Technologies et Projets	Financement	Épargne-retraite collective	Assurance pour les entreprises
Ressources humaines	Paiement	Offre spécialisée en gestion de patrimoine	
Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président	Marchés des capitaux	Solutions de placement	
Bureau de la sécurité Desjardins	Capital de développement et de risque	Services institutionnels	
Affaires juridiques (incluant la Gouvernance)	Services spécialisés		
Bureau du développement durable			

1.2 Faits saillants

Tableau 4 – Faits saillants financiers

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023 ⁽¹⁾
Résultats		
Revenu net d'intérêts	7 471 \$	6 619 \$
Résultat des activités d'assurance	2 087	1 366
Résultat financier d'assurance net	795	691
Revenu net lié aux activités d'assurance	2 882	2 057
Autres revenus	4 307	3 901
Revenu net total	14 660	12 577
Dotation à la provision pour pertes de crédit	597	529
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	10 645	10 217
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(939)	(985)
Frais autres que d'intérêts nets	9 706	9 232
Impôts sur les excédents	1 001	557
Excédents avant ristournes aux membres	3 356 \$	2 259 \$
Apport aux excédents par secteurs d'activité⁽³⁾		
Particuliers et Entreprises	1 719 \$	1 019 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	601	601
Assurance de dommages	1 101	494
Autres	(65)	145
	3 356 \$	2 259 \$
Retour aux membres et à la collectivité⁽⁴⁾		
Ristournes aux membres	437 \$	412 \$
Commandites, dons et bourses d'études ⁽⁵⁾	120	126
	557 \$	538 \$
Indicateurs		
Marge nette d'intérêts ⁽⁴⁾	2,29 %	2,29 %
Rendement des capitaux propres ⁽⁶⁾	9,0	6,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁶⁾	0,22	0,20
Prêts dépréciés bruts/prêts bruts ⁽⁶⁾	0,81	0,74
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁷⁾	165	154
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁷⁾	129	124
Indice de productivité – Particuliers et Entreprises ⁽⁶⁾	69,8	78,4
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁶⁾	6 220 \$	6 313 \$
Marge sur services contractuels (MSC) totale – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁸⁾	2 585	2 595
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁶⁾	7 565	6 856
Bilan et hors bilan		
Actif	470 942 \$	422 940 \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	265 935
Dépôts	300 946	279 329
Capitaux propres	38 690	34 390
Biens sous administration ⁽⁶⁾	588 207	535 264
Biens sous gestion ⁽⁶⁾	104 220	87 164
Actif moyen ⁽⁶⁾	447 745	409 820
Mesures des fonds propres		
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽⁹⁾	22,2 %	20,4 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽⁹⁾	22,2	20,4
Ratio du total des fonds propres ⁽⁹⁾	24,2	21,9
Ratio TLAC ⁽¹⁰⁾	32,9	29,4
Ratio de levier ⁽⁹⁾	7,6	7,3
Ratio de levier TLAC ⁽¹⁰⁾	11,2	10,5
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽⁹⁾	149 621 \$	140 481 \$
Autres renseignements		
Nombre d'employés	55 290	56 165

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 30 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

⁽⁴⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.

⁽⁵⁾ Dont 65 M\$ en 2024 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (57 M\$ en 2023).

⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

⁽⁷⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

⁽⁸⁾ MSC totale de 2 838 M\$ (2 813 M\$ au 31 décembre 2023) présentée nette de la réassurance d'un montant de 253 M\$ (218 M\$ au 31 décembre 2023). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽⁹⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽¹⁰⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

Faits saillants 2024 du Mouvement

Excédents avant ristournes	Revenu net total	Revenu net d'intérêts	Encours des prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	Primes souscrites directes ⁽¹⁾ – assurance de personnes	Primes souscrites directes ⁽¹⁾ – assurance de dommages	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Ristournes aux membres
3 356 M\$	14 660 M\$	7 471 M\$	289,6 G\$	6 889 M\$	7 565 M\$	22,2 %	437 M\$
+ 48,6 %	+ 16,6 %	+ 12,9 %	+ 8,9 %	- 1,8 %	+ 10,3 %	+ 1,8 %	+ 6,1 %

Comparaison de l'exercice 2024 à celui de 2023

- Excédents avant ristournes aux membres de 3 356 M\$, en hausse de 1 097 M\$ par rapport à ceux de l'exercice 2023.
- Revenu net total de 14 660 M\$, en hausse de 2 083 M\$, ou de 16,6 % :
 - Revenu net d'intérêts de 7 471 M\$, en hausse de 852 M\$, ou de 12,9 %, en raison principalement de la croissance de l'encours moyen du portefeuille de prêts.
 - Résultat des activités d'assurance de 2 087 M\$, en hausse de 721 M\$, en raison essentiellement de l'augmentation des revenus des activités d'assurance automobile et de biens, du côté du secteur Assurance de dommages.
 - Résultat financier d'assurance net de 795 M\$, en hausse de 104 M\$, en raison notamment des gains nets sur actions et des revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe, qui ont été supérieurs à ceux de 2023.
 - Autres revenus de 4 307 M\$, en hausse de 406 M\$, ou de 10,4 %, en raison principalement de la croissance des actifs sous gestion et sous administration, des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit, des revenus résultant de l'acquisition de Worldsource⁽²⁾, ainsi que des activités de marché des capitaux.
- Dotations à la provision pour pertes de crédit de 597 M\$, en hausse de 68 M\$, par rapport à celle de l'exercice 2023.
- Frais autres que d'intérêts bruts de 10 645 M\$, en hausse de 428 M\$, ou de 4,2 %, comparativement à 2023, dont 90 M\$ s'expliquent par les frais liés aux activités acquises de Worldsource⁽²⁾. Les mesures déployées visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité, ont permis de limiter à 338 M\$, ou 3,4 %, l'augmentation des autres éléments inclus dans cette rubrique, et ce, malgré l'indexation des salaires.
- Retour aux membres et à la collectivité⁽³⁾ de 557 M\$, comprenant une provision pour ristournes de 437 M\$ et des remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 120 M\$, en hausse de 19 M\$, ou de 3,5 %.
- Engagements de 28 M\$ en 2024 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 210 M\$.

Autres faits saillants

- Ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 22,2 %, comparativement à 20,4 % au 31 décembre 2023.
- Ratio de fonds propres total de 24,2 %, comparativement à 21,9 % au 31 décembre 2023.
- Croissance de 11,3 % de l'actif total depuis le 31 décembre 2023 pour totaliser 470,9 G\$ au 31 décembre 2024.
- La Fédération a procédé au cours de l'exercice 2024 à différentes émissions de titres sur les marchés canadien, américain et internationaux. Pour plus de renseignements, voir la section « Sources de financement » aux pages 88 et 89.

Faits saillants ESG

- Le Mouvement Desjardins a obtenu en mars 2024 la note AAA de la part de l'agence de notation MSCI Inc., qui vient récompenser les efforts visant à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans ses activités. Cette note permet à Desjardins de figurer parmi les premiers 9 % du classement mondial des institutions financières établi par cette agence au 31 décembre 2024.
- Desjardins a réalisé en 2024 une troisième émission d'obligations durables, cette fois-ci sur le marché européen, pour un montant de 500 M d'euros. Cette émission servira à financer des projets dans plusieurs des huit catégories environnementales du Cadre des obligations durables Desjardins, comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les transports propres.
- Signature par Desjardins du *Investor and Banking Statement on Vaping*, initié par le *Tobacco-Free Finance Pledge*, et aligné sur notre positionnement sur le tabac et le vapotage adopté en 2020. Cette déclaration appelle les gouvernements à agir sur les plans de la réglementation et de la sensibilisation, afin de réduire les risques grandissants liés au vapotage, particulièrement pour les jeunes.
- Appui de Desjardins au *Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis*, une déclaration de grands investisseurs internationaux, représentant des actifs sous gestion de plus de 29 billions de dollars américains, pour appeler les gouvernements à agir et mettre en œuvre des politiques favorisant une action décisive des investisseurs pour lutter contre le dérèglement climatique.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

⁽²⁾ Le terme « Worldsource » fait notamment référence à Réseau d'assurance IDC Worldsource inc., Gestion financière Worldsource inc. et Valeurs mobilières Worldsource inc.

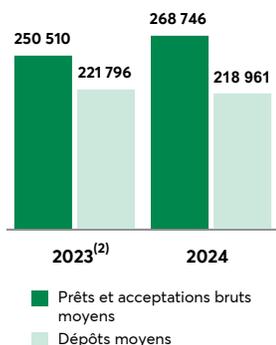
⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.

Faits saillants 2024 des secteurs d'activité

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Prêts et acceptations bruts moyens et dépôts moyens⁽¹⁾

(en M\$)

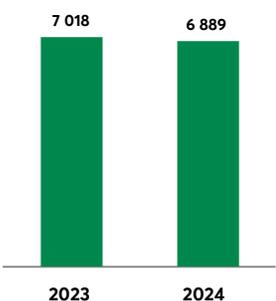


- Leader du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation au Québec avec des parts de marché respectives estimées à 39 %⁽³⁾ et 26 %⁽³⁾.
- 5^e au Canada en matière d'émission de cartes de crédit (sur la base des encours de 2023).
- Leader du crédit agricole au Québec, avec environ 42 %⁽³⁾ des parts de marché.
- Acteur de premier plan au Québec dans le créneau commercial et industriel avec une part de marché estimée à 21 %⁽³⁾.
- Leader de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, avec une part de marché estimée à environ 36 %⁽³⁾.
- Excédents avant ristournes aux membres de 1 719 M\$, en hausse de 700 M\$ par rapport à 2023, en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts et des autres revenus ainsi que de la diminution des frais autres que d'intérêts à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité.
- Croissance de 18,2 G\$, ou de 7,3 %, de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations bruts par rapport à 2023.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Primes souscrites directes⁽¹⁾

(en M\$)

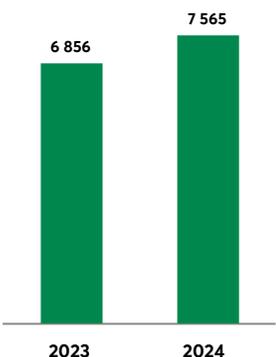


- 5^e assureur de personnes au Canada et 2^e au Québec⁽⁴⁾.
- 1^{er} rang au Canada et au Québec pour les placements garantis liés aux marchés⁽⁵⁾.
- 1^{er} distributeur indépendant au Canada à la suite de l'intégration des activités de Worldsource⁽⁶⁾.
- Nomination de Desjardins courtage en ligne au 2^e rang pour la satisfaction des investisseurs autonomes selon *JD Power*.
- Excédents nets de 601 M\$, stables par rapport à 2023. La hausse des autres revenus attribuable, notamment, à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration a été contrebalancée par l'augmentation des coûts qui y sont liés et des frais d'administration, ainsi que par la baisse du résultat financier d'assurance net, en raison, principalement, du gain sur disposition d'immeubles inférieur à celui de 2023.
- Diminution de 129 M\$, ou de 1,8 %, des primes souscrites directes par rapport à 2023, qui provient essentiellement de l'épargne-retraite collective, liée à l'ajout d'un groupe important en 2023.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Primes souscrites directes⁽¹⁾

(en M\$)



- 3^e assureur de dommages au Canada et en Ontario et 2^e au Québec⁽⁴⁾.
- Pour une 32^e année consécutive, résultat des activités d'assurance positif.
- Acquisition de la totalité des actions de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI), assureur canadien qui propose des gammes de produits d'assurance des particuliers et des entreprises exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers.
- Mobilisation du grand groupe Desjardins pour répondre, en seulement quelques semaines, aux besoins des membres et clients à la suite des deux plus grandes catastrophes de l'histoire de l'indemnisation de Desjardins avec plus de 40 000 réclamations.
- Excédents nets de 1 101 M\$, en hausse de 607 M\$ par rapport à 2023, attribuable à la hausse des revenus des activités d'assurance principalement en assurance automobile et de biens, à l'incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée en 2023, ainsi qu'à l'augmentation du résultat financier d'assurance net. En contrepartie, hausse des charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs.
- Progression de 709 M\$, ou de 10,3 %, des primes souscrites directes par rapport à 2023.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

(2) Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

(3) Ces parts de marché sont compilées et estimées en date du 30 septembre 2024, selon une méthodologie développée par Desjardins et basées sur plusieurs sources externes, dont notamment : Banque du Canada, Statistique Canada et *Investor Economics*.

(4) Sur la base des primes souscrites directes de 2023 publiées par *MSA Research* en mars 2024.

(5) Sur la base de l'actif sous gestion de 2023 publié par *Investors Economics* au printemps 2024.

(6) Selon l'*Insurance Report* de juin 2024 publié par *Investors Economics* et sur la base des nouvelles primes émises annualisées en 2023.

1.3 Événements importants

Évolution du modèle de gouvernance du Mouvement Desjardins

À la suite de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération, tenue les 22 et 23 mars 2024, le nouveau modèle de gouvernance basé sur la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins est entré en vigueur. Ce changement, voté par les délégués des caisses lors de l'Assemblée générale annuelle de 2023, permet la mise en place des meilleures pratiques de gouvernance. Il répond également aux besoins actuels et futurs du Mouvement d'assurer notamment son agilité et la stabilité de sa gouvernance. Le 15 mai 2024, le conseil d'administration de la Fédération a élu Louis Babineau à titre de président du conseil d'administration alors que Guy Cormier continue de diriger et de faire évoluer le Mouvement Desjardins, jusqu'au plus tard en mars 2026, en s'appuyant sur les pleins pouvoirs que lui confère la fonction de président et chef de la direction.

Acquisition de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI)

Le 31 mai 2024, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., filiale de la Fédération, a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation d'ICPEI. Le Mouvement Desjardins détenait une participation minoritaire dans ICPEI depuis février 2023. ICPEI est un assureur canadien qui propose des gammes de produits d'assurance des particuliers et des entreprises exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers. Cette acquisition vise à consolider la présence du Mouvement Desjardins en assurance de dommages, particulièrement en matière d'assurance des entreprises, afin de renforcer sa position à l'échelle du Canada.

Restructuration du capital de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Le 1^{er} janvier 2025, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. a procédé au rachat des actions privilégiées non-votantes de Série 1 détenues par Desjardins Société financière inc., Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA et State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) et a émis de nouvelles actions privilégiées non-votantes de Série 2 à Desjardins Société financière inc. et à Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. À la suite de cette transaction, State Farm ne détient plus aucun titre de capital dans Desjardins Groupe d'assurances générales inc., alors que cette société avait fait son entrée dans le capital en 2015 à la suite de l'acquisition par le Mouvement Desjardins des activités canadiennes de State Farm.

1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'année 2024 a été la première année du plan stratégique actualisé 2024-2027. Pour réaliser son ambition d'être premier dans le cœur des gens, l'organisation a travaillé à l'exécution des dix orientations stratégiques suivantes :

- Poursuivre notre évolution culturelle.
- Concrétiser le virage membre et client en faisant évoluer notamment notre distribution.
- Atteindre notre plein potentiel de croissance sur les zones ciblées.
- Atteindre une rentabilité adéquate pour assurer la compétitivité et la pérennité du Mouvement.
- Optimiser nos opérations de bout en bout.
- Moderniser nos systèmes et les rendre résilients.
- Ancrer nos pratiques d'affaires dans les données et l'analytique.
- Affirmer notre engagement envers la sécurité.
- Accélérer l'accompagnement de nos personnes dans la transformation du travail.
- Concrétiser nos ambitions ESG.

Ces orientations stratégiques contribuent à mettre en œuvre un Mouvement simple, humain, moderne et performant pour ses membres et clients, mais aussi ses administratrices et administrateurs, gestionnaires et employés.

La mission du Mouvement Desjardins est, en tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, d'accompagner ses membres et clients dans leur autonomie financière.

Des renseignements supplémentaires sur les stratégies et priorités pour 2025 des secteurs d'activité, qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, sont fournis à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

OBJECTIFS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins établit des objectifs financiers qui servent à lui donner les moyens de concrétiser ses ambitions et sa mission en assurant un niveau de rentabilité qui lui permet d'atteindre ses objectifs de retour à la collectivité, d'assurer sa pérennité et de soutenir sa croissance. C'est notamment grâce à une excellente solidité financière ainsi qu'à un niveau de capitalisation élevé qu'il continue de soutenir activement ses membres et clients et la collectivité.

La performance de l'organisation est mesurée à l'aide d'indicateurs clés en cohérence avec les ambitions et la mission du Mouvement Desjardins, conformément aux orientations du plan stratégique. Il est donc essentiel de viser l'atteinte d'objectifs à moyen terme liés à la performance financière puisque celle-ci contribue à rendre disponibles les leviers nécessaires à la réalisation de cette mission.

Au cours des dernières années, le Mouvement Desjardins a investi de manière importante dans des initiatives en vue de soutenir sa croissance, le développement de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires. Ces décisions étaient alignées sur le plan stratégique et appuyées par une excellente capitalisation. C'est dans ce contexte que des mesures ont été prises durant les exercices 2023 et 2024 à l'échelle de l'organisation, dans le but d'améliorer l'efficacité et la productivité. Ces actions ont permis d'améliorer l'atteinte des indicateurs clés liés à la performance financière dès l'exercice 2023 et davantage en 2024 en raison de la poursuite des mesures et de l'ajout d'initiatives additionnelles sans incidence sur le niveau de service offert aux membres et clients.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs financiers à moyen terme, soit la période visée par le plan stratégique, ainsi que les résultats obtenus en 2024 pour chacun des indicateurs. Il importe de rappeler que les indicateurs clés à moyen terme présentés ci-dessous ne tiennent pas compte de la répercussion que les événements extraordinaires pourraient avoir sur la capacité du Mouvement Desjardins de les atteindre.

Indicateurs clés	Objectifs à moyen terme	Résultats 2024
Levier opérationnel ⁽¹⁾	> 0 %	11,5 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾	niveau élevé	22,2 %
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	> 8 %	9,0 %

Performance globale de 2024

Cette section fait état du suivi des résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés pour 2024 et présentés dans le rapport de gestion annuel 2023. Les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice 2024 sont de 3 356 M\$, en hausse comparativement à l'exercice précédent, et ce, malgré la survenance de deux catastrophes et d'un événement majeur en assurance de dommages en 2024. La diminution de la fréquence des sinistres et l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable, ainsi que le résultat financier d'assurance net en croissance du côté des activités d'assurance de dommages, ont permis de dépasser de manière importante les excédents de l'exercice 2023. Enfin, l'effet favorable des mesures prises afin de contrôler la hausse des frais autres que d'intérêts à travers l'organisation et la hausse plus importante que prévue du revenu net total, notamment le revenu net d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises, ont également contribué de manière positive aux excédents avant ristournes aux membres de l'exercice.

Indicateurs clés pour 2024

Levier opérationnel⁽¹⁾⁽³⁾ :
mesure de pérennité et de rentabilité.

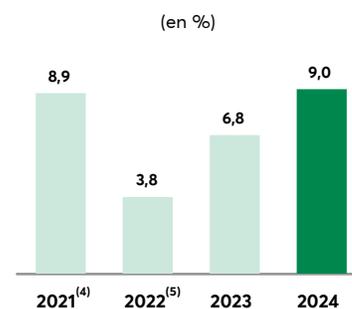
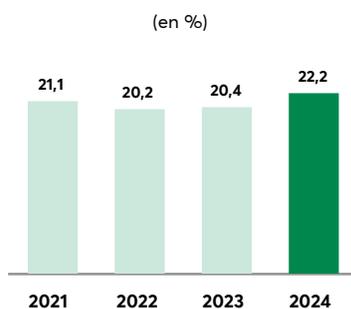
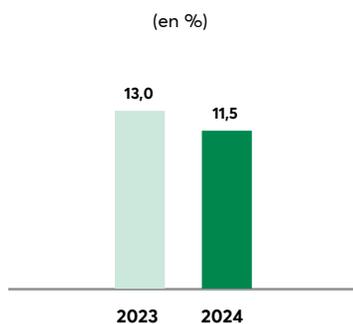
Résultats obtenus en 2024 :
Le levier opérationnel a été de 11,5 %, ce qui correspond à l'objectif d'atteindre un ratio positif.

Ratio de fonds propres de la catégorie 1A⁽²⁾ :
mesure de la solidité financière du Mouvement Desjardins.

Résultats obtenus en 2024 :
Au 31 décembre 2024, ce ratio était de 22,2 %, soit un niveau élevé par rapport aux exigences réglementaires.

Rendement des capitaux propres⁽¹⁾ :
mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients.

Résultats obtenus en 2024 :
Cet indicateur s'est établi à 9,0 %, ce qui dépasse l'objectif d'atteindre un niveau supérieur à 8 %.



⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

⁽²⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽³⁾ En raison des modifications à certaines rubriques des états financiers afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée à la suite de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, avec retraitement des données comparatives pour l'exercice 2022 seulement, les données pour calculer le levier opérationnel selon la nouvelle nomenclature ne sont pas disponibles pour les exercices précédant 2023.

⁽⁴⁾ Les informations présentées pour l'exercice 2021 ont été établies conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

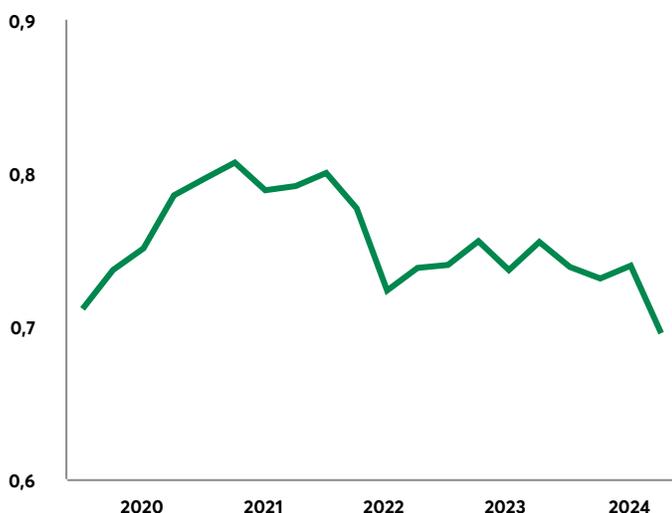
⁽⁵⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice 2022 pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

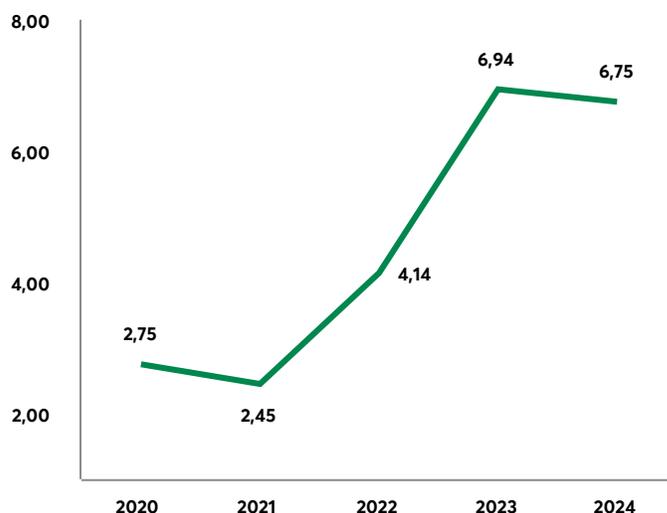
La performance du Mouvement Desjardins réalisée au cours des dernières années a été globalement positive permettant notamment de maintenir le ratio de fonds propres de la catégorie 1A au-dessus de la moyenne de l'industrie. En 2025, malgré une inflation qui est revenue à la cible de 2 % et la poursuite prévue de la diminution du taux directeur par la Banque du Canada, les prix plus élevés continueront d'exercer une pression sur la croissance économique. Cette hausse des coûts ajoute une pression sur le budget des ménages, surtout avec la nécessité d'épargner pour faire face aux renouvellements hypothécaires à des taux plus élevés. Cela pourrait entraîner un nombre croissant d'emprunteurs en difficulté de paiement et provoquer une augmentation des propriétés mises en vente. De plus, certains événements survenus dans le contexte géopolitique, incluant les résultats de l'élection à la présidence des États-Unis et l'incertitude engendrée par la possibilité de mise en place de mesures tarifaires, pourraient influencer la performance financière du Mouvement Desjardins. Malgré tout, la gestion rigoureuse des coûts, incluant la poursuite des initiatives favorisant l'efficacité et l'efficacité de même que la gestion optimale du capital, permettra au Mouvement Desjardins de maintenir un niveau d'investissement important et de capitaliser sur les bénéfices qu'ils vont engendrer, et ce, au profit des membres et de la collectivité.

1.5 Environnement économique et perspectives

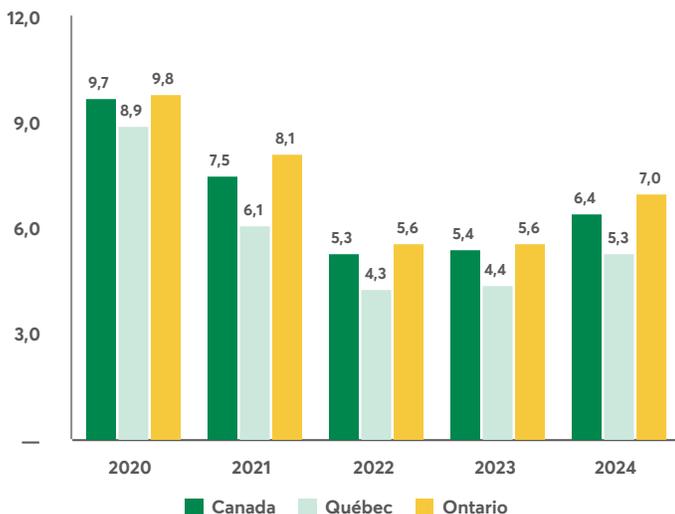
Évolution du dollar CA par rapport au dollar US
(en date de fin de trimestre)
(en \$ US / \$ CA)



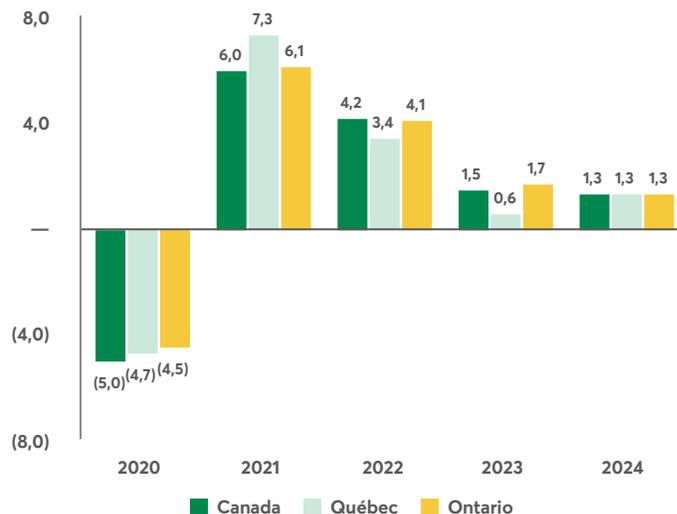
Évolution du taux préférentiel
(moyenne annuelle)
(en %)



Évolution du taux de chômage
(moyenne annuelle)
(en %)



Croissance annuelle du PIB
(en %)



Économie mondiale

La croissance de l'économie mondiale s'est encore une fois avérée relativement modeste en 2024. Elle a tout de même traversé plusieurs obstacles, soit une détérioration de la situation géopolitique au Moyen-Orient, une nouvelle hausse des coûts de transport maritime ainsi que des taux d'intérêt généralement élevés, notamment en début d'année. Au sein des économies avancées, on a même pu sentir une amélioration de la croissance des PIB réels par rapport à 2023 alors que la zone euro, malgré les difficultés de l'industrie allemande, et le Royaume-Uni sont parvenus à sortir de leur stagnation. On a aussi vu les taux d'inflation continuer leur recul amorcé précédemment et les variations de prix sont revenues près des cibles des banques centrales. Celles-ci ont pu amorcer au cours de l'année un assouplissement graduel de leur politique monétaire. En Chine, la conjoncture s'est montrée plutôt fragile alors que les difficultés issues du marché immobilier se sont poursuivies et se sont généralisées à d'autres secteurs, affectant notamment la confiance et la demande interne. L'inflation chinoise s'est montrée très faible tout au long de l'année, se rapprochant même de la déflation. Le gouvernement chinois a annoncé plusieurs mesures d'aide qui n'ont pas tout à fait porté fruit, bien que la croissance du PIB réel se soit assez accélérée en fin d'année pour lui permettre d'atteindre la cible officielle du gouvernement.

La croissance économique mondiale devrait s'accélérer modérément en 2025. Les principales économies pourront profiter de taux d'intérêt plus bas à mesure que les banques centrales continuent de diminuer leurs taux directeurs. L'inflation plus faible profitera également aux revenus réels. La conjoncture internationale et surtout celle de la Chine pourraient dans les prochaines années être affectées par des hausses de tarifs de la part des États-Unis, et possiblement par des politiques de représailles. Toutefois, des effets positifs provenant de devancement d'échanges commerciaux vers les États-Unis pourraient survenir au début de 2025 alors que les effets négatifs provenant d'une nouvelle politique tarifaire américaine pourraient surtout se manifester plus tard en 2025 ou en 2026. Le PIB réel mondial devrait croître de 2,9 % en 2025.

Les principaux indices boursiers mondiaux ont affiché de très bons gains en 2024, d'abord soutenus par la modération de l'inflation, puis par les diminutions de taux directeurs. L'élection de Donald Trump à la Maison-Blanche a favorisé les actions américaines, mais a eu des effets plus modérés ailleurs. Bien que certaines des politiques proposées par le nouveau président élu pourraient avoir des effets inflationnistes et négatifs sur l'économie mondiale, la perspective de baisses d'impôts aux entreprises et aux particuliers permet aux investisseurs d'anticiper de meilleurs rendements à court terme. Les effets nuisibles de mesures telles que l'imposition de tarifs aux importations et la réduction de l'immigration aux États-Unis pourraient cependant pénaliser les rendements des marchés boursiers américains et mondiaux plus tard en 2025.

États-Unis

L'économie américaine est demeurée relativement forte en 2024, bien que des ouragans, des conflits de travail ainsi que des élections éprouvantes soient venus perturber l'actualité économique. Après un gain annualisé du PIB réel de 1,6 % au premier trimestre, des hausses de 3,0 % et de 3,1 % ont été enregistrées au deuxième et au troisième trimestre. La consommation a particulièrement bien performé et l'investissement résidentiel a repris le chemin de la croissance sous l'effet de taux d'intérêt plus bas. Le marché du travail a ralenti, passant d'une situation de surchauffe à un environnement plus équilibré. Il y a tout de même eu plus de deux millions d'emplois créés au cours de 2024. L'inflation a aussi diminué, permettant ainsi à la Réserve fédérale américaine d'entamer en septembre la baisse de ses taux d'intérêt directeurs.

La nouvelle administration de Donald Trump souhaitera sans doute aller de l'avant avec son programme de nouvelles baisses d'impôts. Des hausses de tarifs douaniers ainsi que des mesures de réduction de l'immigration et de déréglementation ont déjà été annoncées. Certains effets positifs sur la croissance pourraient se manifester au début de 2025. Ainsi, la croissance du PIB restera bonne au premier trimestre de 2025 et la progression du PIB réel américain devrait atteindre 2,3 % sur l'ensemble de l'année. Les effets plus négatifs, notamment dus aux hausses de tarifs douaniers, devraient entraîner des conséquences plus néfastes qui pourraient débiter au deuxième trimestre de 2025, mais qui devraient surtout se faire sentir en 2026, en plus d'amener une inflation plus élevée.

Canada

Après avoir augmenté considérablement en 2022 et en 2023, les taux d'intérêt directeurs de la Banque du Canada ont commencé à diminuer en juin 2024. Cet assouplissement des conditions a été possible grâce à la normalisation de l'inflation, qui est revenue aux alentours de la cible médiane de 2 % au cours de l'été 2024. Malgré le début des baisses de taux, les effets restrictifs des hausses décrétées en 2022 et en 2023 ont continué à se faire sentir sur la demande canadienne en 2024. La croissance du PIB réel est ainsi demeurée relativement modérée avec un gain moyen estimé à 1,3 % pour l'ensemble de 2024, comparativement à 1,5 % pour 2023. Les bienfaits des réductions des taux d'intérêt devraient davantage se faire sentir à compter de 2025. Cela dit, l'économie canadienne devra encore surmonter certaines difficultés au cours des prochaines années. Mentionnons, le ralentissement de l'immigration annoncé par le gouvernement fédéral ainsi que de nombreux renouvellements hypothécaires à des taux plus élevés, même si ces derniers ont diminué depuis juin 2024. De plus, la réélection de Donald Trump à la Maison-Blanche amène de nouvelles contraintes commerciales entre le Canada et les États-Unis, ce qui freinera de façon importante les exportations canadiennes et, par conséquent, la croissance économique au pays. Ainsi le PIB réel canadien pourrait croître de 1,4 % en 2025 et de seulement 1,3 % en 2026.

Québec

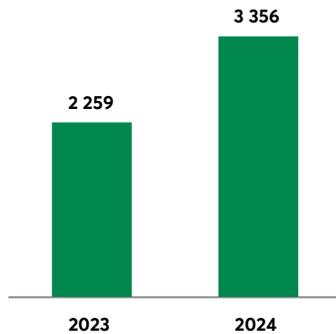
L'économie du Québec a effectué un retour en force au début de 2024, après avoir traversé une période de recul l'année précédente en raison des feux de forêt et des grèves dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le PIB réel a même complètement récupéré le terrain perdu dès le printemps. La progression de l'économie du Québec a toutefois été plus modeste au second semestre de 2024. Ainsi, le marché du travail s'est légèrement détérioré durant l'année avec une hausse du taux de chômage. Malgré l'effet bénéfique cumulé des baisses de taux d'intérêt, l'économie du Québec devra, comme le reste du Canada, affronter plusieurs obstacles, ce qui freinera sans doute la reprise en 2025 et en 2026. Mentionnons l'imposition par l'administration Trump de tarifs douaniers ainsi que les nouvelles mesures restrictives sur l'immigration qui ralentiront la croissance de la population. Ainsi, après un gain estimé à 1,3 % en 2024, le PIB réel de la province pourrait croître de 1,2 % en 2025.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

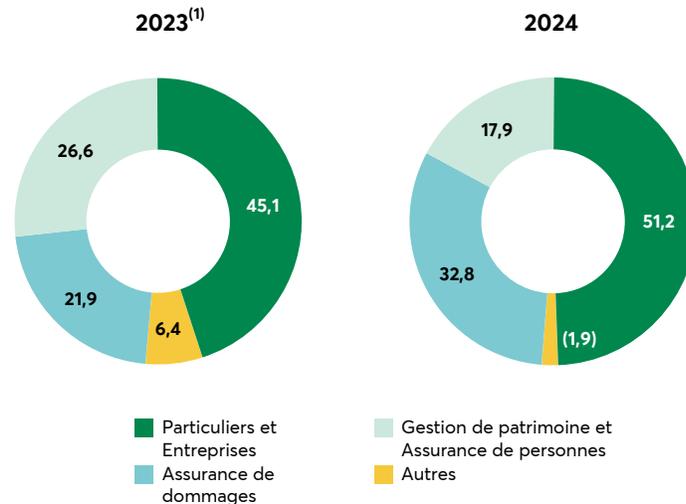
2.0 Revue des résultats financiers

2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2024

Excédents avant ristournes aux membres
(en M\$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres
(en %)



EXCÉDENTS DE 2024

Pour l'exercice 2024, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 3 356 M\$, en hausse de 1 097 M\$ par rapport à ceux de l'exercice 2023. Cette augmentation est d'une part attribuable aux solides résultats du secteur Particuliers et Entreprises qui a bénéficié de la progression du revenu net d'intérêts liée principalement à la croissance des affaires, ainsi que des autres revenus. D'autre part, on observe une hausse importante du résultat des activités d'assurance du côté du secteur Assurance de dommages. De plus, mentionnons la bonne performance qu'a connue le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes en 2024. Par ailleurs, soulignons que l'augmentation des frais autres que d'intérêts a été limitée grâce à une gestion rigoureuse des dépenses.

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière, mission qu'il a poursuivie au cours de l'exercice 2024.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽²⁾ de 557 M\$, comparativement à 538 M\$ pour l'exercice 2023.
 - Provision pour ristournes de 437 M\$, en hausse de 25 M\$ par rapport à l'exercice 2023.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 120 M\$, comparativement à 126 M\$ pour l'exercice précédent, dont 65 M\$ en 2024 et 57 M\$ en 2023 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 28 M\$ en 2024 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 210 M\$.
- **Contribution des secteurs d'activité aux excédents :**
 - Particuliers et Entreprises : **excédents de 1 719 M\$**, en hausse de 700 M\$ par rapport à 2023, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation du revenu net d'intérêts et des autres revenus.
 - Diminution des frais autres que d'intérêts à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité.
 - En contrepartie, hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
 - Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 601 M\$**, stables par rapport à 2023. La hausse des autres revenus attribuable, notamment, à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration a été contrebalancée, par les éléments suivants :
 - Augmentation des coûts provenant de la hausse des actifs sous gestion et sous administration et des frais d'administration, incluant ceux liés au personnel.
 - Diminution du résultat financier d'assurance net en raison du gain sur disposition d'immeubles inférieur à celui de 2023 et de la variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures compensée, en partie, par l'incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.

- Assurance de dommages : **excédents de 1 101 M\$**, en hausse de 607 M\$ par rapport à 2023. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des revenus des activités d'assurance.
 - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée en 2023.
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs.
- **Rendement des capitaux propres de 9,0 %**, comparativement à 6,8 % pour l'exercice 2023, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

Tableau 6 – Rendement des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2024	2023
Excédents avant ristournes aux membres	3 356 \$	2 259 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(133)	(71)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	3 223 \$	2 188 \$
Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe	35 712 \$	32 335 \$
Rendement des capitaux propres⁽¹⁾	9,0 %	6,8 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

REVENU NET D'INTÉRÊTS

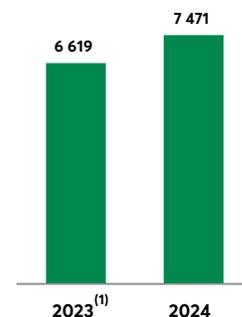
Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt et des volumes, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers, ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, le tableau 7 présente son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif, alors que le tableau 8 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 7 471 M\$, en hausse de 852 M\$, ou de 12,9 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Croissance de l'encours moyen des prêts provenant principalement des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels, compensée en partie par l'augmentation de l'encours moyen des dépôts.
- Augmentation des marges sur le portefeuille de prêts et les dépôts.
- Le revenu net d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises a augmenté de 759 M\$, alors que celui du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a augmenté de 26 M\$. La rubrique Autres affiche une hausse de 67 M\$.
- **Marge nette d'intérêts de 2,29 %⁽¹⁾** en 2024, soit le même ratio que celui de 2023.
- **Revenus d'intérêts de 17 765 M\$,** en hausse de 2 549 M\$, ou de 16,8 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance du volume moyen du total de l'actif portant intérêt, provenant essentiellement des prêts, ayant amené une augmentation du revenu d'intérêts de 1 363 M\$.
 - Augmentation de 1 186 M\$ du revenu d'intérêts, en lien avec la croissance des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts.
- **Frais d'intérêts de 10 294 M\$,** en hausse de 1 697 M\$, ou de 19,7 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation de 889 M\$ des frais d'intérêts, en lien avec la croissance des taux d'intérêt sur les dépôts.
 - Croissance du volume moyen du total du passif portant intérêt, provenant principalement des dépôts, ayant amené une augmentation des frais d'intérêts de 808 M\$.

Revenu net d'intérêts (en M\$)



⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.

Tableau 7 – Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyen

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024			2023 ⁽¹⁾		
	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif portant intérêt ⁽²⁾						
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	64 146 \$	2 477 \$	3,86 %	61 524 \$	2 433 \$	3,95 %
Prêts	294 732	15 288	5,19	268 293	12 783	4,76
Total de l'actif portant intérêt	358 878	17 765	4,95	329 817	15 216	4,61
Autres actifs	88 867			80 003		
Total de l'actif	447 745 \$	17 765 \$	3,97 %	409 820 \$	15 216 \$	3,71 %
Passif portant intérêt ⁽²⁾						
Dépôts	289 585 \$	8 056 \$	2,78 %	268 099 \$	6 459 \$	2,41 %
Obligations subordonnées	3 540	165	4,66	2 921	139	4,76
Autres éléments de passif	35 460	2 073	5,85	31 361	1 999	6,37
Total du passif portant intérêt	328 585	10 294	3,13	302 381	8 597	2,84
Autres passifs	82 532			74 213		
Capitaux propres	36 628			33 226		
Total du passif et des capitaux propres	447 745 \$	10 294 \$	2,30 %	409 820 \$	8 597 \$	2,10 %
Revenu net d'intérêts		7 471 \$			6 619 \$	

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.**Tableau 8 – Incidences sur le revenu net d'intérêts des modifications des volumes et des taux**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024/2023			Augmentation (diminution)	
	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
Actif portant intérêt ⁽¹⁾					
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 622 \$	(0,09) %	44 \$	104 \$	(60) \$
Prêts	26 439	0,43	2 505	1 260	1 245
Variation du revenu d'intérêts			2 549	1 363	1 186
Passif portant intérêt ⁽¹⁾					
Dépôts	21 486 \$	0,37 %	1 597 \$	518 \$	1 079 \$
Obligations subordonnées	619	(0,10)	26	29	(3)
Autres éléments de passif	4 099	(0,52)	74	261	(187)
Variation des frais d'intérêts			1 697	808	889
Variation du revenu net d'intérêts			852 \$	555 \$	297 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.

REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à **2 882 M\$⁽¹⁾**, en hausse de 825 M\$ par rapport à 2023. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

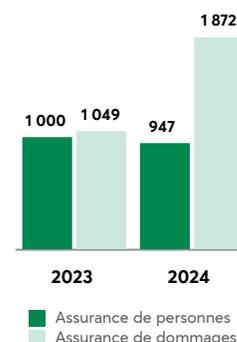
Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Résultat des activités d'assurance de 590 M\$, en hausse de 4 M\$, ou de 0,7 %, attribuable principalement aux éléments suivants :
 - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 - Croissance des affaires en assurance collective.
 - Expérience plus favorable en assurance crédit et directe, notamment en assurance prêt invalidité et vie.
 - Incidence des nouveaux contrats déficitaires moins défavorable en assurance collective et en épargne-retraite collective.

Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Effet globalement défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles.
- Expérience moins favorable en assurance collective, essentiellement pour les garanties d'invalidité longue durée et vie, compensée en partie par celle d'accident-maladie moins défavorable.
- Résultat financier d'assurance net de 357 M\$, en baisse de 57 M\$, ou de 13,8 % provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Gain sur disposition d'immeubles inférieur à 2023.
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures.
 - En contrepartie, incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.

Revenu net lié aux activités d'assurance (en M\$)



Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 1 468 M\$, en hausse de 668 M\$.
 - Revenus des activités d'assurance de 7 425 M\$, en hausse de 783 M\$, ou de 11,8 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 362 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 727 M\$, ou de 11,5 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition d'ICPEI.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 6 502 M\$, en hausse de 727 M\$, ou de 12,6 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 907 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 59 M\$, ou de 1,1 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Amortissement des frais d'acquisition en hausse comparativement à 2023.
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires moins favorable que celui constaté en 2023 principalement attribuable à l'assurance pour les entreprises et à l'assurance automobile.
 - Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
 - En contrepartie, baisse des charges liées aux sinistres comparativement à 2023 expliquée par les éléments ci-dessous :
 - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée en 2023 attribuable à l'assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours inférieures à celles constatées en 2023 attribuable à l'assurance automobile, de biens et pour les entreprises, et s'expliquant notamment par une diminution de la fréquence des sinistres, atténuées par l'addition des affaires découlant de l'acquisition d'ICPEI.
 - Compensée en partie par les charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieures à celles constatées en 2023. L'exercice 2024 a été marqué par la survenance de deux catastrophes et d'un événement majeur alors que l'exercice 2023 avait été marqué par onze événements majeurs de moindre envergure.
- Résultat financier d'assurance net de 404 M\$, en hausse de 155 M\$.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 777 M\$, en hausse de 216 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Gains nets sur actions supérieurs à ceux de 2023.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux de 2023.
 - Charges financières d'assurance nettes de 415 M\$, en hausse de 72 M\$. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 42 M\$ (31 M\$ en 2023), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 373 M\$, comparativement à 312 M\$ en 2023. La variation est principalement attribuable à l'incidence de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus plus défavorable que celle constatée en 2023.

⁽¹⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

AUTRES REVENUS

Tableau 9 – Autres revenus

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023 ⁽¹⁾
Frais de service sur les dépôts et les paiements	527 \$	483 \$
Commissions sur les prêts et les cartes	1 038	951
Services de courtage et de fonds de placement	1 480	1 339
Honoraires de gestion et de services de garde	901	751
Autres revenus (pertes) nets de placement	(205)	(72)
Revenus (pertes) de change	241	192
Autres	325	257
Total des autres revenus	4 307 \$	3 901 \$

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Les autres revenus se sont élevés à 4 307 M\$, en hausse de 406 M\$, ou de 10,4 %, par rapport à ceux de l'exercice 2023, en raison des éléments suivants :

- **Frais de service sur les dépôts et les paiements de 527 M\$**, en hausse de 44 M\$, ou de 9,1 %, provenant principalement du réseau des caisses.
- **Commissions sur les prêts et les cartes de 1 038 M\$**, en hausse de 87 M\$, ou de 9,1 %, en raison principalement de la croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Services de courtage et de fonds de placement de 1 480 M\$**, en hausse de 141 M\$, ou de 10,5 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation des revenus liés aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - Augmentation des revenus en lien avec la bonne performance des activités de marché des capitaux.
- **Honoraires de gestion et de services de garde de 901 M\$**, en hausse de 150 M\$, ou de 20,0 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Hausse des revenus liés aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
- **Pertes nettes de placement de 205 M\$**, comparativement à 72 M\$ en 2023, la variation s'explique principalement par des pertes sur disposition de titres supérieures à celles de 2023.
- **Revenus (pertes) de change de 241 M\$**, en hausse de 49 M\$, ou de 25,5 %, en raison de la fluctuation des taux de change.
- **Autres revenus de 325 M\$**, en hausse de 68 M\$, ou de 26,5 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Diminution de la contrepartie éventuelle à payer, dans le cadre de l'acquisition en 2015 des activités canadiennes de State Farm, découlant de l'évolution défavorable des sinistres repris assujettie alors qu'une augmentation découlant de l'évolution favorable des sinistres repris assujettie était constatée en 2023.
 - Gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.

REVENU NET TOTAL

Le revenu net total a atteint 14 660 M\$, en hausse de 2 083 M\$, ou de 16,6 %, par rapport à 2023.

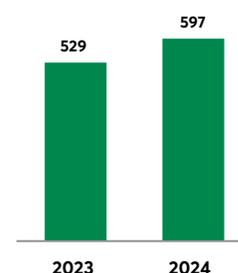
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 597 M\$, comparativement à 529 M\$ en 2023. La dotation de 2024 reflète une migration de la qualité du crédit et une évolution des perspectives économiques défavorables sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Dans les portefeuilles de cartes de crédit, l'incidence favorable de la mise à jour des informations prospectives a été compensée en partie par l'effet défavorable des évolutions méthodologiques. La dotation de 2024 reflète également des radiations nettes en hausse, qui sont de retour aux niveaux prépandémiques.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2024 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,22 % en 2024, comparativement à 0,20 % pour l'exercice 2023.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts de 0,81 %, comparativement à 0,74 % au 31 décembre 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement dans les portefeuilles de prêts aux entreprises.

Dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$)



Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Tableau 10 – Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023
Dotation à la provision pour pertes de crédit totale	597 \$	529 \$
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	(2)	8
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan	599 \$	521 \$
Prêts bruts moyens	278 048 \$	258 598 \$
Acceptations brutes moyennes	—	9
Prêts et acceptations bruts moyens⁽¹⁾	278 048 \$	258 607 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾	0,22 %	0,20 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS BRUTS

Tableau 11 – Frais autres que d'intérêts bruts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023
Salaires et avantages du personnel		
Salaires	4 275 \$	4 363 \$
Avantages du personnel	1 208	1 065
	5 483	5 428
Honoraires	821	817
Technologie	1 217	1 131
Commissions	790	705
Frais d'occupation	397	408
Communications	375	358
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	148	123
Autres	1 414	1 247
Total des frais autres que d'intérêts bruts	10 645 \$	10 217 \$

Les frais autres que d'intérêts bruts ont totalisé **10 645 M\$**, en hausse de 428 M\$, ou de 4,2 %, comparativement à ceux de 2023, essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Augmentation des frais de 90 M\$ liée aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
- Les mesures déployées visant à améliorer l'efficacité, ont permis de limiter à 338 M\$, ou 3,4 %, l'augmentation des autres éléments inclus dans les frais autres que d'intérêts bruts, et ce malgré l'indexation des salaires.
- **Salaires et avantages du personnel de 5 483 M\$**, en hausse de 55 M\$, ou de 1,0 %, par rapport à 2023, en raison notamment des éléments suivants :
 - Augmentation des avantages du personnel, incluant la charge de retraite.
 - En contrepartie, les mesures déployées visant à améliorer l'efficacité, ont permis une diminution de la charge salariale, et ce malgré l'indexation des salaires.
- **Honoraires de 821 M\$**, soit un montant comparable à 2023.
- **Technologie de 1 217 M\$**, en hausse de 86 M\$, ou de 7,6 %, par rapport à 2023 afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- **Commissions de 790 M\$**, en hausse de 85 M\$, ou de 12,1 %, par rapport à 2023, en raison principalement des éléments suivants :
 - Coûts supérieurs liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Augmentation des frais liée aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
- **Frais d'occupation de 397 M\$**, en baisse de 11 M\$, ou de 2,7 %, par rapport à 2023.
- **Communications de 375 M\$**, en hausse de 17 M\$, ou de 4,7 %, par rapport à 2023.
- **Taxes d'affaires et impôts sur le capital de 148 M\$**, en hausse de 25 M\$, ou de 20,3 %, par rapport à 2023 attribuable à l'augmentation de la prime payable à l'AMF à la suite de la publication du *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*.
- **Autres frais de 1 414 M\$**, en hausse de 167 M\$, ou de 13,4 %, par rapport à 2023 attribuable à la variation des provisions relatives aux éventualités à l'égard de nos activités en 2023.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui est une coopérative de services financiers, soit les caisses et la Fédération, est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

- **Charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres de 892 M\$**, en hausse de 443 M\$, par rapport à celle de l'exercice 2023.
 - Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres⁽¹⁾ de 22,8 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, en hausse par rapport à celui de 18,7 % pour l'exercice 2023 en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation des excédents après ristournes aux membres pour lesquels le taux d'imposition applicable est de 26,5 %.
 - Diminution des revenus de placements non imposables comparativement à ceux de 2023.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars et en pourcentage.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services, et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2024, la charge d'impôts indirects s'est élevée à 1 991 M\$, comparativement à 1 988 M\$ en 2023.

2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des secteurs d'activités. Les transactions entre les secteurs sont généralement comptabilisées selon les ententes en vigueur entre celles-ci. Au cours de l'exercice, le Mouvement Desjardins a mis à jour sa méthode de calcul du taux de financement interne. Ce nouveau taux de financement interne, établi en fonction du marché, prend en considération les objectifs de gestion des risques du Mouvement Desjardins et les coûts inhérents aux fonds propres. Pour les frais autres que d'intérêts qui ne sont pas directement imputables à l'un des secteurs d'activités, un cadre de performance financière a été établi comprenant des hypothèses et des méthodes d'attribution des coûts indirects aux différents secteurs d'activités.

En 2024, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré. Cette présentation tient compte de la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais autres que d'intérêts. Ainsi, certains frais autres que d'intérêts ont été déplacés de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises. De plus, certaines activités de gestion de patrimoine du réseau des caisses, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent maintenant dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Également, certaines activités de négociation d'instruments financiers liées aux taux d'intérêt et aux devises ont été transférées de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Fort d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des membres et clients particuliers et entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers hors-Québec.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

ACTIVITÉS

- **Gestion financière :**
 - En complément des services en caisse et aux guichets automatiques, les plateformes en ligne AccèsD et AccèsD Affaires, accessibles sur le Web et via notre application pour appareils mobiles, offrent une variété de transactions tels que les paiements et les virements, permettant aux particuliers et aux entreprises de gérer facilement leurs finances.
- **Épargne et placements :**
 - Regroupent des produits distribués par les caisses et les centres Desjardins Entreprises, tels que les fonds communs de placement (Fonds Desjardins), les placements garantis liés aux marchés (PGLM), l'offre d'épargne garantie, de même que les produits de rentes.
- **Financement :**
 - **Crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation.
 - **Crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les prêts et marges de crédit personnels, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D.
 - **Crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
- **Paiement :**
 - Regroupe les services de paiement par carte de débit et de crédit pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **Marchés des capitaux :**
 - Répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions, une offre de produits dérivés, ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe.
 - Réalisé par l'intermédiaire d'équipes de professionnels expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement et de risque (Desjardins Capital) :**
 - Se spécialise dans l'investissement direct et indirect dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec.
 - Valorise, accompagne et favorise la pérennité des PME du Québec.
 - À titre de gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), Desjardins Capital encourage l'épargne chez les Québécois et les Québécoises.
 - Accompagne et outille de façon personnalisée avec ses solutions adaptées, un conseil stratégique et des services à valeur ajoutée pour les entreprises dans les différentes étapes de démarrage, de croissance ou de transfert.
- **Services spécialisés :**
 - Comprennent notamment les services internationaux, les services bancaires et de gestion de trésorerie, les solutions employeurs Desjardins (gestion de la paie, gestion des ressources humaines et épargne-retraite collective), les solutions d'affacturage ainsi que le financement spécialisé pour la clientèle institutionnelle, les secteurs de la franchise et de la santé et les bureaux de professionnels.
 - S'ajoutent également le programme visant à faciliter la mise en chantier de logements abordables et les services non financiers de l'écosystème habitation d'EspaceProprio (achat, vente, construction, rénovation et entretien de propriétés).

RÉALISATIONS DE 2024

- **L'accompagnement des membres et clients demeure une priorité dans le contexte économique actuel.** Les stratégies d'accompagnement proactives se poursuivent auprès des membres particuliers et entreprises qui sont plus à risque de difficulté financière (hausse des prix, taux de faillite élevé, secteur agricole sous pression, etc.) :
 - Un plan d'accompagnement a été développé et mis en œuvre spécifiquement pour les secteurs agricole, de pêche commerciale et immobilier visant à ajuster entre autres nos offres et conditions de financement afin de mieux accompagner les entrepreneurs de ces secteurs présentant de nombreux défis.
 - Une solution de refinancement a été mise en place afin d'aider les membres entreprises qui n'étaient pas en mesure de rembourser leur prêt du programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et de bénéficier de l'incitatif financier, ce qui a permis à plus de 5 000 membres de rembourser leur prêt.
- **Une expérience numérique rehaussée et simplifiée :**
 - Poursuite de la refonte de desjardins.com et du rehaussement de certaines fonctionnalités sur AccèsD, qui visent à offrir une expérience numérique informationnelle simple, intégrée, cohérente et personnalisée au bénéfice des membres et clients du Mouvement Desjardins.
 - Modernisation d'AccèsD Affaires et rehaussement en continu des fonctionnalités proposées afin de rehausser l'expérience numérique des entreprises et de simplifier la gestion quotidienne de leurs opérations bancaires.
 - Déploiement progressif de l'assistant virtuel Alvie qui permettra, à terme, de donner des astuces financières aux membres particuliers et entreprises lors de leur utilisation des services mobiles Desjardins et de les aiguiller vers les Centres de relations clients.
 - Déploiement de la nouvelle application mobile de la caisse scolaire permettant aux jeunes membres ainsi qu'aux non-membres de pouvoir consulter des contenus d'éducation financière ludiques et dynamiques dans une plateforme adaptée aux jeunes utilisateurs.
 - Déploiement progressif de la réponse vocale interactive, qui permet aux membres et clients de profiter d'une expérience plus fluide grâce à l'aiguillage par l'assistante virtuelle des appels au service à la clientèle des cartes de crédit.
- **Reconnaissance remportée :**
 - Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain a nommé Desjardins récipiendaire du Coup de cœur 2024 pour ses services en ligne. L'engagement de Desjardins à l'égard de l'accessibilité se reflète dans sa culture qui favorise l'abolition des obstacles pour l'ensemble de ses membres et clients.

- **Amélioration des offres aux entrepreneurs :**
 - Accompagnement personnalisé pour les coopératives dans le montage de leur projet financier et offre de rabais avantageux sur les marges de crédit, services de paie, forfaits transactionnels et solutions de paiements.
 - Rehaussement de notre accompagnement auprès des entreprises du secteur manufacturier via le développement de l'offre manufacturière.
 - Évolution de l'offre pour les entreprises en démarrage en partenariat avec plusieurs institutions et organismes dont l'École des entrepreneurs du Québec.
 - Évolution de l'offre en transfert d'entreprise, permettant à Desjardins de se démarquer dans l'accompagnement des entrepreneurs avec une approche unifiée ainsi que dans les conditions de financements proposées aux membres et clients. En 2024, Desjardins a accompagné 1 582 membres dans leur démarche de transfert, pour un volume de financement de 2,8 G\$.
 - Livraison de la nouvelle gamme de cartes de crédit pour les très petites et petites entreprises. L'amélioration de la gamme inclut notamment une gratuité lors de la première année de détention, un faible taux d'intérêt, des récompenses sur les achats et un nouveau visuel.
- **Renforcer notre rôle de leader socioéconomique :**
 - Poursuite du programme « Tous engagés pour la jeunesse », dans lequel Desjardins investit chaque année plus de 50 M\$ pour aider les jeunes à réaliser leur plein potentiel dans un monde plus inclusif et plus durable. Conçu pour les 5 à 30 ans, le programme soutient des milliers d'initiatives et de partenaires ancrés dans le quotidien des jeunes, et ce, dans quatre champs d'action : l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat, la santé et les saines habitudes de vie ainsi que l'engagement social.
 - Octroi de 5 M\$ aux entrepreneurs du Québec et de l'Ontario dans le cadre du programme du Fonds C. Une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 \$ a été accordée à 708 entreprises en 2024 pour entre autres favoriser l'innovation, accélérer la transformation numérique et investir dans des équipements écoénergétiques. Depuis 2020, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 24 M\$ dans le cadre de ce programme.
 - Poursuite du programme de Bourses GoodSpark Desjardins pour une 5^e année, qui vise à soutenir 150 petites entreprises dans la réalisation d'un projet axé sur l'innovation, l'emploi, l'impact dans la communauté ou le développement durable. Ce sont 3 M\$, sous forme de bourses de 20 000 \$ chacune, qui ont été remis afin de stimuler la croissance économique en Ontario et dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest.
 - Dans le cadre d'un partenariat avec le gouvernement du Québec, Desjardins s'est engagé à soutenir la construction de plus de 1 750 logements abordables d'ici la fin de l'année 2025. En date du 31 décembre 2024, 7 projets totalisant 1 182 logements sont en exploitation et 12 projets totalisant 780 logements sont en réalisation. Desjardins a également été choisi comme partenaire financier par la Société de développement Angus pour favoriser la construction de 1 001 nouveaux logements abordables.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, notamment en rehaussant l'accompagnement des membres et clients dans leurs transitions durables par un soutien personnalisé, des conseils stratégiques et des solutions adaptées pour intégrer des pratiques durables, tout en renforçant leur compétitivité :
 - Lancement du produit de prêt garanti qui vise à aider les clientèles entreprises sous desservies (femmes, autochtones, minorités visibles, LGBTQ+, nouvel arrivant) ayant moins de 10 M\$ de revenus, à obtenir du financement pour un fonds de roulement. Ce nouveau produit positionne Desjardins au niveau de la diversité, qui représente une forte portion des nouveaux entrepreneurs.
 - Déploiement du dernier module de formation sur la finance durable en partenariat avec Finance Montréal. Le parcours ciblant environ 5 000 employés des centres Desjardins Entreprises a pour but de faciliter le dialogue entourant les thématiques ESG avec les entrepreneurs.
 - Rehaussement de la politique de diversification des fournisseurs afin d'élargir le bassin d'entreprises pouvant soumissionner auprès de Desjardins. Un travail de collaboration est réalisé avec des organismes de certification afin de valider qu'une entreprise répond bien aux critères de diversité.
- **Conseils en matière de sécurité et prévention de la fraude :**
 - Poursuite de la campagne « Aigüisez vos cyberréflexes » pour accompagner les membres et clients avec de l'information et des outils pertinents. Invitant les membres et clients à aigüiser leurs cyberréflexes grâce à divers conseils, l'offensive aborde différentes thématiques de sécurité définies et prioritaires pour le Mouvement Desjardins : hameçonnage, arnaque de l'argent facile, arnaque amoureuse, fraude à l'investissement et bonnes pratiques transactionnelles.
 - Dans un contexte de préoccupation croissante des membres et clients face aux cyberattaques, des solutions de financement sont proposées aux entreprises qui souhaitent investir en cybersécurité et des protections sont offertes par Desjardins Assurances afin d'atténuer les impacts d'une cyberattaque.
 - Déploiement de notifications par texto afin d'aviser les membres et clients lors d'une possible transaction frauduleuse sur leur carte de débit.
 - Poursuite du déploiement du programme anti-fraude afin de protéger les membres et clients et de lutter contre les différents stratagèmes de fraude.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - En 2024, l'industrie financière canadienne comptait 79 institutions bancaires canadiennes et étrangères et 389 coopératives d'épargne et de crédit, dont plus de la moitié font partie du Mouvement Desjardins.
 - L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) dans l'industrie des services bancaires est estimé à 7 600 G\$ au 31 décembre 2024, soit une augmentation annuelle de 13,9 %, comparativement à une hausse de 9,3 % à la fin de 2023. L'augmentation en 2024 s'explique par l'amélioration des rendements offerts par les marchés financiers : l'indice boursier S&P/TSX a gagné 18,0 % tandis que le S&P 500 a augmenté de 23,3 % au cours des douze derniers mois. L'année 2024 a aussi été marquée par une bonne croissance des ventes de produits d'épargne bilan, alimentée par la demande pour l'épargne à terme.
 - L'encours du crédit aux particuliers est estimé à 2 901 G\$ au 31 décembre 2024, soit un accroissement annuel de 4,8 %, en légère accélération par rapport à l'augmentation de 3,3 % observée à la fin de l'année précédente. Cette reprise est surtout attribuable à l'effet des baisses de taux d'intérêt sur la demande de crédit à l'habitation.
 - L'encours du financement aux entreprises est estimé à 1 207 G\$ au 31 décembre 2024, soit un accroissement de 4,1 % annuellement, en décélération par rapport à la croissance de 6,9 % enregistrée à la fin de 2023.

- **Marché québécois :**
 - L’encours de l’épargne personnelle (bilan et hors bilan) est estimé à 1 461 G\$ au 31 décembre 2024, soit une augmentation annuelle de 14,0 %, contre une hausse de 11,4 % affichée à la fin de 2023. Le taux d’épargne plus élevé des ménages québécois par rapport à la moyenne canadienne explique la plus forte croissance de l’épargne en 2024.
 - L’encours du financement aux particuliers est estimé à 510 G\$ au 31 décembre 2024, soit une augmentation annuelle de 6,1 %, contre un accroissement de 3,0 % enregistré un an auparavant.
 - L’encours du crédit aux entreprises est estimé à 274 G\$ au 31 décembre 2024, soit une hausse annuelle de 11,3 %, comparativement à une croissance de 9,9 % à la fin de 2023.
 - Le crédit agricole, inclus dans le crédit aux entreprises, est estimé à 29 G\$ au 31 décembre 2024, soit une hausse de 9,1 % annuellement, en accélération par rapport à la progression de 7,3 % observée à pareille date un an plus tôt.
- **Concurrence au Québec des services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises :**
 - Le Mouvement Desjardins est un chef de file dans plusieurs domaines où il est actif.
 - Leader dans le secteur du crédit hypothécaire résidentiel, avec une part de marché évaluée à environ 39 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2024, et acteur de premier plan du crédit à la consommation, avec une part de marché évaluée à environ 26 %⁽¹⁾ à pareille date.
 - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine de l’épargne personnelle au Québec, notamment dans l’industrie des produits d’épargne bilan, où il possédait une part de marché estimée à environ 36 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2024.
 - Dans les secteurs du crédit commercial et industriel, le Mouvement Desjardins est aussi un acteur de premier plan au Québec, avec une part de marché estimée à environ 21 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2024.
 - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine du crédit agricole, avec un portefeuille de prêts s’élevant à 11,8 G\$ et une part de marché estimée à 42 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2024.
 - Les acteurs majeurs de l’industrie misent principalement sur l’expérience client, l’accessibilité des services et la proactivité des conseils.
 - La lutte pour les parts de marché est très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d’affaires avec leurs clients et à mieux les cibler.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2025

Les stratégies et priorités pour 2025 du secteur Particuliers et Entreprises s’inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d’atteindre son ambition d’être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l’intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Particuliers et Entreprises.

Les priorités du secteur de 2025 à 2027 viseront à :

- Favoriser l’adoption du numérique et rehausser l’efficacité de la distribution à travers l’évolution des canaux;
- Améliorer la performance de ses processus clés;
- Renforcer la loyauté de ses membres et clients et la proximité relationnelle notamment via le numérique;
- Augmenter la compétitivité de ses lignes d’affaires;
- Être le partenaire financier de choix des entreprises et des entrepreneurs;
- Développer sa posture d’affaires en l’ancrant davantage dans les données et l’analytique.

Le secteur continuera d’ici 2027 à se focaliser davantage sur l’accompagnement et la fidélisation de ses membres et clients actuels, plutôt que sur la conquête de nouveaux, ainsi que la réalisation de gains d’efficacité pour lui permettre d’améliorer sa compétitivité.

Le secteur poursuivra la consolidation de sa position de leader en ce qui concerne le financement, la gestion financière, l’épargne ainsi que, par l’entremise de son réseau de distribution, les produits d’assurance de personnes et d’assurance de dommages. Il continuera de travailler toujours dans l’intérêt de ses membres et clients, notamment en leur permettant de vivre une expérience simple et omnicanale, en tirant profit du mobile, en accélérant les initiatives numériques, en transformant et optimisant ses modèles de distribution physique et à distance et en rehaussant la prestation de services. Le secteur poursuivra également son effort visant à améliorer l’expérience employé.

Pour ce secteur, l’atteinte des objectifs s’appuie sur l’engagement de tous les administrateurs et administratrices, gestionnaires et employés ainsi que sur une offre globale et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l’intérêt des membres et clients.

⁽¹⁾ Ces parts de marché sont compilées et estimées en date du 30 septembre 2024, selon une méthodologie développée par Desjardins et basées sur plusieurs sources externes, dont notamment : Banque du Canada, Statistique Canada et *Investor Economics*.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 12 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2024	2023 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	7 134 \$	6 375 \$
Autres revenus	2 543	2 359
Revenu net total	9 677	8 734
Dotations à la provision pour pertes de crédit	599	520
Frais autres que d'intérêts bruts	6 757	6 846
Impôts sur les excédents	602	349
Excédents avant ristournes aux membres	1 719	1 019
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	328	304
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 391 \$	715 \$
Indicateurs		
Actif moyen ⁽²⁾	342 529 \$	322 104 \$
Actif principal moyen portant intérêt ⁽³⁾	251 477	239 785
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽²⁾	268 746	250 510
Dépôts moyens ⁽²⁾⁽⁴⁾	218 961	221 796
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,66 %	2,53 %
Indice de productivité ⁽²⁾	69,8	78,4
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,22	0,21
Prêts dépréciés bruts/prêts bruts ⁽²⁾	0,84	0,76

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.

⁽⁴⁾ L'exercice terminé le 31 décembre 2023 incluait des transactions intersectorielles plus importantes relatives aux activités de gestion des liquidités qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

COMPARAISON DES EXERCICES 2024 ET 2023

- **Excédents avant ristournes aux membres de 1 719 M\$**, en hausse de 700 M\$ par rapport à 2023, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation du revenu net d'intérêts et des autres revenus.
 - Diminution des frais autres que d'intérêts à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé.
 - En contrepartie, hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
- **Revenu net d'intérêts de 7 134 M\$**, en hausse de 759 M\$, ou de 11,9 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de l'encours moyen des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels.
 - Élargissement des marges nettes d'intérêts.
- **Autres revenus de 2 543 M\$**, en hausse de 184 M\$, ou de 7,8 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Augmentation des revenus provenant des frais de service sur les dépôts et les paiements.
 - Progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits, comme les Fonds Desjardins.
 - Hausse des revenus en lien avec la bonne performance des activités de marché des capitaux.
 - En contrepartie, pertes sur disposition de titres supérieures à celles de 2023.
- **Revenu net total de 9 677 M\$**, en hausse de 943 M\$, ou de 10,8 %.
- **Dotations à la provision pour pertes de crédit de 599 M\$**, comparativement à 520 M\$ pour l'exercice 2023. La dotation de 2024 reflète une migration de la qualité du crédit et une évolution des perspectives économiques défavorables sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Dans les portefeuilles de cartes de crédit, l'incidence favorable de la mise à jour des informations prospectives a été compensée en partie par l'effet défavorable des évolutions méthodologiques. La dotation de 2024 reflète également des radiations nettes en hausse, qui sont de retour aux niveaux pré-pandémiques.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 6 757 M\$**, en baisse de 89 M\$, ou de 1,3 %, ce qui s'explique par la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé.
- **Marge nette d'intérêts à 2,66 %**, en hausse de 13 points de base par rapport à 2023, en raison notamment de la croissance plus marquée du volume moyen des prêts par rapport à celui d'autres produits, jumelée à l'augmentation du taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts.
- **Indice de productivité à 69,8 %**, comparativement à 78,4 % pour 2023, en raison de la croissance des revenus jumelée à la baisse des frais autres que d'intérêts bruts.

2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes joue un rôle de premier plan dans le développement de l'autonomie financière des membres et clients du Mouvement Desjardins, en les aidant à développer de saines habitudes financières.

Ce secteur accompagne les membres et clients, particuliers et entreprises, par l'entremise de divers réseaux et conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie. Le secteur figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable et en assurance responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins.
- Réseaux spécialisés Desjardins (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne).
- Réseaux des agents Desjardins.
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.
- Filiales Worldsource.
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement.
- Firmes d'actuaire-conseils et courtiers.
- Centres de relations clients et canaux numériques.

ACTIVITÉS

Assurance de personnes

- Comprend une vaste gamme de produits offerts aux particuliers et une offre de service en assurance et épargne-retraite collectives pour les entreprises et leurs employés.
- Ces produits et services leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoups financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'un accident ou d'un décès et ces solutions de placement les aident à atteindre leurs objectifs d'épargne et placement.
 - **Assurance pour les particuliers**
 - Inclut l'assurance-vie, l'assurance santé et invalidité, l'assurance crédit, l'assurance voyage et les services d'assistance.
 - **Assurance collective**
 - Inclut l'assurance vie, décès et mutilation accidentels, maladies graves, invalidité, médicaments, soins de santé, dentaire, les comptes de dépenses de frais de santé et de mieux-être, ainsi que les services de prévention et de mieux-être.
 - **Épargne-retraite collective**
 - Inclut les solutions de régimes d'accumulation et de décaissement, les rentes collectives ainsi qu'un accompagnement pour atteindre et maintenir une autonomie financière (capsules vidéo, simulateurs, webinaires et guide virtuel).

Gestion de patrimoine

- Offre un vaste éventail de produits et services-conseils pour répondre aux besoins de chaque étape de vie des membres et clients pour les aider à bâtir, à faire fructifier, à protéger et à transmettre leur patrimoine personnel et entrepreneurial en toute tranquillité d'esprit.
 - **Offre spécialisée en gestion de patrimoine (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne) :**
 - Chaque réseau de Desjardins offre un accompagnement s'appuyant sur une approche-conseil pour répondre de manière adaptée à la situation personnelle, familiale et entrepreneuriale du membre et client.
 - Ces réseaux se différencient par leur approche et un éventail de services-conseils et de produits qui leur est propre.
 - **Solutions de placement :**
 - Comprend une vaste gamme de solutions offerte aux particuliers.
 - Inclut notamment des fonds communs de placement, des placements garantis liés aux marchés, des fonds de placement garantis et des fonds négociés en bourse (FNB) dont des solutions d'investissement et de rentes responsables, permettant aux membres et clients de trouver les placements les mieux adaptés à leurs besoins.
 - **Services institutionnels :**
 - Services offerts à une clientèle institutionnelle, essentiellement composée de caisses de retraite, de fondations, de fonds de placement et d'assureurs.
 - Comprend la gestion d'actifs et les services de fiducie tels que la garde des valeurs mobilières sur les marchés nord-américains et internationaux et les services fiduciaires aux entreprises.

RÉALISATIONS DE 2024

Assurance de personnes

- **Évolution de l'offre de produits et services :**
 - Ouverture aux agents généraux partenaires (incluant les conseillers des filiales Worldsource) du Québec d'une gamme complète de produits d'assurance vie et santé, offrant ainsi plus de choix et de sécurité à leurs clients.
 - Mise en place d'un nouveau service-conseil en assurance individuelle permettant aux assurés ayant reçu un diagnostic de maladies graves de parler avec un employé de Desjardins avant même qu'une réclamation ne soit initiée.
 - Lancement du Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) collectif, produit unique permettant d'épargner en vue d'acquies une première demeure.
- **Une expérience numérique rehaussée et simplifiée :**
 - Rehaussement du processus de renouvellement hypothécaire numérique permettant aux membres éligibles d'avoir accès à une offre d'assurance lorsqu'ils effectuent leur renouvellement en ligne.
 - Déploiement de nouvelles fonctionnalités numériques pour les membres et clients en assurance collective, telles que l'adhésion au régime en ligne et le rehaussement des services de réclamation en ligne pour tous les soins de santé.
 - En épargne-retraite collective, rehaussement du parcours numérique permettant d'effectuer des transferts en ligne de façon autonome d'une autre institution vers Desjardins.
- **Bonification de l'offre en assurance collective :**
 - Focus santé de la femme : permettant d'aider les employeurs à créer un milieu de travail plus inclusif et bienveillant, en offrant aux femmes des produits et des services adaptés aux problèmes de santé qui leur sont propres ou qui sont plus susceptibles de les affecter.
 - Focus en santé mentale : permettant d'accompagner les assurés qui souffrent de troubles de l'humeur et d'anxiété, de dépendances et de troubles alimentaires.
 - Lancement du premier programme Poids Santé dans le marché pour aider les employés à entreprendre une démarche saine de gestion du poids.
- **Prix et reconnaissances remportés :**
 - Desjardins s'est illustré lors du *Insurance Business Canada Awards* en étant nominé pour le prix d'excellence de l'assureur vie et maladie de l'année, reconnaissant l'engagement envers l'offre de produits et services, l'éducation financière et l'approche exemplaire de service à la clientèle.
 - Dans le dernier sondage de *NMG Consulting*, Desjardins se place à nouveau dans le 1^{er} tiers des assureurs quant à la satisfaction des partenaires en assurance collective.

Gestion de patrimoine

- **Évolution de l'offre de produits et services :**
 - Lancement du nouveau Compte d'épargne-placement Desjardins proposé dans l'offre spécialisée en gestion de patrimoine. Le cap des 3 G\$ en ventes nettes a été atteint.
 - Bonification de la gamme de FNB en lançant de nouveaux fonds indiciels. Ceux-ci offrent une exposition géographique et une diversification de classes d'actifs. Les encours totalisaient 2,2 G\$ au 31 décembre 2024.
 - Mise à disposition aux membres, faisant affaires en caisses, à tous les produits d'investissement pour investir dans leur CELIAPP.
 - Lancement du nouveau fonds DGIA Immobilier Privé Canadien permettant aux investisseurs de participer à la dynamique du marché immobilier commercial canadien prisé par les grands investisseurs institutionnels.
 - Déploiement des services financiers privés proposant une offre exclusive de solutions bancaires et de stratégies de financement personnalisées et haut de gamme.
 - Rehaussement de l'accompagnement et de l'expertise des conseillers en matière de solutions de placement.
- Une **expérience numérique rehaussée** en bonifiant la capacité d'acquies en ligne des fonds communs de placement.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Divulgarion sur desjardins.com du premier rapport Desjardins sur les rentes responsables qui vise à fournir de l'information sur l'approche en matière d'investissement responsable.
 - Publication d'un papier blanc sur les investissements dans les énergies fossiles résumant la stratégie d'investissement de Desjardins pour soutenir la transition énergétique tout en gérant les risques et rendements.
- **Prix et reconnaissances remportés** témoignant de l'engagement à développer des solutions de placement performantes pour les membres et clients :
 - Nomination de Desjardins courtage en ligne au 2^e rang pour la satisfaction des investisseurs autonomes selon *JD Power*.
 - Récolte de 9 Trophées FundGrade A+® 2024 de Fundata, qui reconnaît annuellement les meilleures solutions de placement disponibles au Canada, dont 2 pour des solutions en investissement responsable.
 - Récolte de 4 prix lors de la remise des *LSEG Lipper Fund Awards 2024*, notamment avec le FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette primé dans la catégorie FNB d'actions de marchés émergents (troisième année consécutive) ainsi que le FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette primé dans la catégorie FNB d'actions canadiennes.
 - Desjardins s'illustre pour sa gamme de produits structurés :
 - Institution financière la plus récompensée lors du gala *SRP Americas 2024* avec 7 prix remportés, dont le prestigieux prix « Meilleur manufacturier au Canada » (cinquième année consécutive) décerné par les *Structured Retail Products*.
 - Prix « Meilleur émetteur de produits à capital protégé » au Canada remporté lors de la troisième édition du *SPi Canada 2024 Awards for Excellence*.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

• **Marché canadien :**

- Gestion de patrimoine : près de 6 712 G\$ en avoirs financiers à la fin de 2023 détenus par les ménages canadiens, une croissance annuelle de 8,3 % (par rapport à une décroissance de 4,3 % en 2022). À la suite d'un sommet du taux directeur de la Banque du Canada, plusieurs baisses de taux ont été mises en place depuis juin 2024 en raison d'un ralentissement de l'inflation (qui a atteint la cible de 2 % en août) et d'une croissance économique faible. Les marchés boursiers nord-américains ont atteint de nouveaux sommets historiques en 2024, propulsés par la baisse des taux d'intérêt et la performance de plusieurs secteurs.
- Assurance de personnes : revenu de primes de 157 G\$ en assurance vie et santé et en rentes en 2023, une hausse de 12 G\$ par rapport à 2022. Le rythme de croissance est en moyenne de 6,1 % par année depuis cinq ans. Près de 30 millions de Canadiens sont protégés financièrement, soit un nombre record d'assurés, et 128 G\$ de prestations ont été versés en 2023, une hausse de 13 % par rapport à 2022, ce qui inclut un montant record de 36,6 G\$ en prestations maladie, médicaments et soins dentaires. Les demandes de prestations pour des consultations en santé mentale ont continué d'augmenter, atteignant plus du double du niveau de 2019.

• **Concurrence au Canada :**

- Gestion de patrimoine : les acteurs majeurs de l'industrie sont les grands groupes bancaires, les sociétés d'assurance de personnes, les manufacturiers de fonds de placement et leurs réseaux de distribution qui rivalisent pour conquérir la clientèle et la fidéliser. Depuis plus de 30 ans, Desjardins est un des acteurs les plus engagés dans la promotion et l'avancement de l'investissement responsable au Canada en :
 - Offrant une vaste gamme de solutions d'investissement responsable sur le marché;
 - Se classant au 2^e rang des émetteurs de fonds communs de placement et au 4^e rang des émetteurs de FNB en investissement responsable, en date du 30 juin 2024.
- Assurance de personnes : 150 assureurs mènent des activités au Canada selon les données de 2023; 75,5 % du marché est détenu par cinq assureurs. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, se classe au cinquième rang au Canada avec 7,0 G\$ de primes souscrites directes en 2023.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2025

Les stratégies et priorités pour 2025 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Les priorités du secteur de 2025 à 2027 concernant les activités de gestion de patrimoine viseront à :

- Aligner l'organisation pour une exécution optimale;
- Accroître le développement des affaires;
- Resserer l'exécution pour répondre aux besoins actuels et futurs des membres et clients;
- Accélérer la modernisation, le numérique et la donnée et analytique.

Tandis que les priorités pour les activités d'assurance de personnes viseront à :

- Rehausser significativement l'expérience des membres et clients;
- Garder le cap sur la croissance rentable;
- Accélérer la donnée et l'analytique;
- Se positionner comme un assureur responsable;
- Concrétiser la transformation organisationnelle.

Afin de renforcer son leadership en expérience membre et client, ce secteur peut compter sur l'engagement des gestionnaires, des employés et des partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 13 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2024	2023 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	231 \$	205 \$
Résultat des activités d'assurance		
Revenus des activités d'assurance	4 261	3 944
Charges afférentes aux activités d'assurance	(3 663)	(3 296)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(8)	(62)
	590	586
Résultat financier d'assurance net		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	1 564	2 397
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(1 238)	(2 055)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	31	72
	357	414
Revenu net lié aux activités d'assurance	947	1 000
Autres revenus	2 616	2 274
Revenu net total	3 794	3 479
Dotation à la provision pour pertes de crédit	4	6
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	3 376	3 114
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(327)	(366)
Frais autres que d'intérêts nets	3 049	2 748
Impôts sur les excédents	140	124
Excédents nets de l'exercice	601 \$	601 \$
Indicateurs		
Marge sur services contractuels (MSC) ⁽³⁾		
MSC totale ⁽³⁾⁽⁴⁾	2 585 \$	2 595 \$
MSC sur les nouvelles ventes ⁽³⁾⁽⁵⁾	70	54
Ventes nettes d'épargne ⁽⁶⁾	5 422	2 124
Ventes d'assurance ⁽⁶⁾	558	479
Primes d'assurance collective ⁽⁶⁾	4 067	3 840
Primes d'assurance individuelle ⁽⁶⁾	1 068	1 015
Primes de rentes ⁽⁶⁾	1 085	1 458
Encaissements liés aux fonds distincts ⁽⁶⁾	4 809	3 900

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽⁴⁾ MSC totale de 2 838 M\$ (2 813 M\$ au 31 décembre 2023) présentée nette de la réassurance d'un montant de 253 M\$ (218 M\$ au 31 décembre 2023).

⁽⁵⁾ MSC sur les nouvelles affaires d'assurance de 68 M\$ (56 M\$ au 31 décembre 2023) présentée nette de la réassurance d'un montant de (2) M\$ (2 M\$ au 31 décembre 2023).

⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

COMPARAISON DES EXERCICES 2024 ET 2023

- **Excédents nets de 601 M\$,** stables par rapport à 2023. La hausse des autres revenus attribuable, notamment, à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration a été contrebalancée, par les éléments suivants :
 - Augmentation des coûts provenant de la hausse des actifs sous gestion et sous administration et des frais d'administration, incluant ceux liés au personnel.
 - Diminution du résultat financier d'assurance net en raison du gain sur disposition d'immeubles inférieur à celui de 2023 et de la variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures compensée, en partie, par l'incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.
- **Revenu net d'intérêts de 231 M\$,** en hausse de 26 M\$, ou de 12,7 %. Cette augmentation provient principalement des éléments suivants :
 - Hausse de la marge d'intérêts sur les valeurs mobilières.
 - Croissance du volume lié au nouveau Compte d'épargne-placement Desjardins.
 - En contrepartie, baisse du revenu net d'intérêts de Worldsource.

- **Résultat des activités d'assurance de 590 M\$,** en hausse de 4 M\$, ou de 0,7 %, attribuable principalement aux éléments suivants :
 - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 - Croissance des affaires en assurance collective.
 - Expérience plus favorable en assurance crédit et directe, notamment en assurance prêt invalidité et vie.
 - Incidence des nouveaux contrats déficitaires moins défavorable en assurance collective et en épargne-retraite collective.
 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Effet globalement défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles.
 - Expérience moins favorable en assurance collective, essentiellement pour les garanties d'invalidité longue durée et vie, compensée en partie par celle d'accident-maladie moins défavorable.
- **Résultat financier d'assurance net de 357 M\$,** en baisse de 57 M\$, ou de 13,8 % provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Gain sur disposition d'immeubles inférieur à 2023.
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures.
 - En contrepartie, incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.
- **Autres revenus de 2 616 M\$,** en hausse de 342 M\$, ou de 15,0 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus des réseaux spécialisés supérieurs liés à l'augmentation des actifs sous administration.
 - Augmentation des revenus provenant des actifs sous gestion supérieurs à ceux de 2023.
 - Hausse des revenus de 77 M\$ liée aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
 - Gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.
- **Revenu net total de 3 794 M\$,** en hausse de 315 M\$, ou de 9,1 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 3 376 M\$,** en hausse de 262 M\$, ou de 8,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Coûts supérieurs liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Hausse des frais de 90 M\$ liée aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
 - Augmentation des frais liés au personnel.
 Précisons que 327 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 366 M\$ en 2023.

Informations supplémentaires liées à certains indicateurs :

- **Marge sur services contractuels (MSC)**
 - MSC totale de 2 585 M\$ au 31 décembre 2024 comparativement à 2 595 M\$ au 31 décembre 2023. La légère décroissance de la MSC totale est expliquée par les éléments suivants :
 - Effet des services rendus, lesquels proviennent principalement de la création de la MSC à la transition à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*.
 - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 Cette décroissance a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Incidence favorable des nouvelles ventes en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 - Gains au niveau du passif des fonds de placement garantis en raison du contexte économique favorable.
 - Mise à jour d'hypothèses actuarielles globalement favorable.
 - Effet des charges de désactualisation.
- **Croissance des affaires**
 - Augmentation des ventes nettes d'épargne provenant principalement des réseaux spécialisés et des filiales Worldsource compensée, en partie, par la diminution de celles provenant des régimes d'accumulation collectifs.
 - Augmentation des ventes d'assurance provenant essentiellement de l'assurance collective.
 - Croissance des primes d'assurance, essentiellement en assurance collective.
 - Décroissance des primes de rentes provenant essentiellement de l'épargne-retraite collective, liée à l'ajout d'un groupe important en 2023.

2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont offerts dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. et des centres Desjardins Entreprises, et sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont plus de 450 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers. De plus, les produits d'assurance d'ICPEI nouvellement acquise sont distribués par un réseau de courtiers indépendants, principalement dans les provinces de Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le secteur offre également des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un événement météo ou climatique. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,7 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

ACTIVITÉS

- **Assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
 - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés.
 - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens** :
 - Propose aux propriétaires, copropriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises** :
 - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises.
 - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, entrepreneurs généraux ou spécialisés, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

RÉALISATIONS DE 2024

- **Poursuite du rehaussement de l'expérience membre et client et de la transformation numérique** avec notamment :
 - Lancement de la transaction en ligne « Ajout de véhicule », en mode 100 % autonome pour les assurés en automobile au Québec avec une amélioration concrète visant à simplifier l'expérience membre et client et promouvoir l'autonomie.
 - Déploiement d'un nouveau tableau de bord Ajusto dans l'application d'assurance. L'assuré peut plus facilement savoir comment améliorer ses habitudes de conduite et l'incidence sur sa prime d'assurance.
 - Amélioration des services après-vente en ligne et contribution à accroître l'autonomie financière des membres et clients en ajoutant des nouvelles fonctionnalités tel que :
 - La possibilité de voir par produit d'assurance (automobile ou habitation), le type de paiement et l'affichage d'une alerte lorsqu'un paiement est en retard.
 - La possibilité d'apporter des modifications aux polices d'assurance, même en période de renouvellement.
 - Mobilisation du grand groupe Desjardins pour répondre, en seulement quelques semaines, aux besoins des membres et clients à la suite des deux plus grandes catastrophes de l'histoire de l'indemnisation de Desjardins avec plus de 40 000 réclamations.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Engagement de 3,2 M\$ sur la période 2022-2024 pour soutenir différents organismes faisant la promotion de la sécurité routière auprès de la population québécoise et canadienne (*Parachute, Traffic Injury Research Foundation (TIRF), Arrive Alive, Opération Nez rouge*).
 - Poursuite des travaux pour atteindre les objectifs de décarbonisation du portefeuille de placement pour 2040 pour les trois secteurs suivants : énergie, transport et immobilier, ainsi que pour 2050 pour l'ensemble du portefeuille (engagement auprès de l'initiative mondiale *Business Ambition for 1.5°C*).
 - Un plan ESG a été défini en support au plan du Mouvement avec six priorités :
 - Soutenir les membres et clients lors de catastrophes et événements majeurs, les sensibiliser aux changements climatiques et leur fournir des conseils de prévention afin qu'ils soient bien protégés.
 - Renforcer la modélisation du climat et des catastrophes afin d'anticiper les incidences.
 - Gérer les incidences sur nos résultats.
 - Assumer un leadership dans la résilience climatique et aux catastrophes.
 - Intégrer les considérations ESG dans toutes nos opérations étendues et investissements.
 - Assurer la conformité aux réglementations.
 - Collaboration avec le bureau d'assurance du Canada et le gouvernement fédéral sur un potentiel développement d'un programme national d'assurance contre les inondations visant à offrir une couverture d'assurance abordable contre les inondations pour les ménages canadiens situés dans les zones à risque élevé, actuellement non couvertes par les assureurs privés.
- **Acquisition de la totalité des actions d'ICPEI**. ICPEI est un assureur canadien qui propose des gammes de produits d'assurance des particuliers et des entreprises exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers. Cette acquisition vise à :
 - Répondre aux besoins des clients entreprises ayant des besoins d'assurances plus complexes.
 - Consolider la présence du Mouvement Desjardins en assurance de dommages, particulièrement en matière d'assurance des entreprises, afin de renforcer sa position à l'échelle du Canada.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - L'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux, et la responsabilité civile.
 - Il s'agit d'un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne des primes de 8,0 % au cours des années 2019 à 2023.
 - Le secteur a crû à un rythme soutenu de 8,2 %, atteignant 80,4 G\$ de primes souscrites directes en 2023. La rentabilité demeure un enjeu important pour l'industrie en général et les hausses des taux continuent pour toutes les lignes d'affaires.
 - L'assurance des particuliers représente 57,6 % du marché et l'assurance pour les entreprises, 42,4 %.
- **Contexte de l'industrie en 2024 :**
 - En assurance automobile, la normalisation des habitudes de conduite s'est poursuivie en 2024 et la fréquence des réclamations a légèrement diminué. Par ailleurs, les mesures prises en 2024 concernant le vol de véhicules ont porté fruit avec une baisse notable des coûts liés aux vols de véhicules en Ontario et au Québec par rapport à 2023. Cependant, les niveaux de vols observés demeurent quand même bien plus élevés que les moyennes historiques.
 - L'Alberta a annoncé des réformes importantes au système d'assurance automobile avec notamment le passage à un modèle de réclamation « no-fault ». Ces changements futurs visent à réduire les frais juridiques et à améliorer les soins aux victimes d'accidents.
 - Les événements météorologiques partout au Canada affectent l'industrie. En 2024, selon *Catastrophe Indices and Quantification Inc.* (CatIQ), les événements catastrophiques ont causé des pertes assurables de 8,5 G\$ pour l'industrie canadienne d'assurance de dommages, ce qui classe l'année 2024 au 1^{er} rang en termes d'importance pour les pertes liées aux événements météorologiques extrêmes au Canada.
- **Tendance de l'industrie :**
 - L'excellence opérationnelle demeure un élément fondamental dans le secteur de l'assurance de dommages, surtout dans un contexte de pression des coûts.
 - La digitalisation et la modernisation des systèmes demeurent des thèmes importants pour les assureurs, car les acteurs clés cherchent à tirer des avantages concurrentiels de leurs capacités numériques et de leurs fonctionnalités axées sur le mobile.
 - Les assureurs exploitent de plus en plus l'analytique avancée dans toute la chaîne de valeur pour générer des gains d'efficacité, de segmentation et des améliorations à l'expérience client.
 - La consolidation dans le domaine du courtage, menée par des assureurs et des fonds d'investissement, persiste.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2025

Les stratégies et priorités pour 2025 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Assurance de dommages.

Les priorités du secteur de 2025 à 2027 viseront à :

- Moderniser les systèmes métiers pour soutenir l'évolution centrée sur le membre et client;
- Réaliser la transformation omnicanale pour assurer l'accessibilité des services en ligne et augmenter l'autonomie des membres et clients;
- Réduire les risques opérationnels et augmenter l'agilité organisationnelle;
- Accélérer la croissance des différentes lignes commerciales en assurance des entreprises;
- Poursuivre l'objectif de devenir un chef de file au Canada dans le domaine de l'analytique avancée, en déployant, entre 2025 et 2027, plusieurs modèles notamment dans le domaine des réclamations et de la tarification;
- Concrétiser les actions ESG en soutenant les membres et clients lors de catastrophes et événements majeurs, les sensibiliser aux changements climatiques et leur fournir des conseils de préventions.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs et administratrices, gestionnaires et employés ainsi que sur une offre globale et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 14 – Assurance de dommages – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023
Résultat des activités d'assurance		
Revenus des activités d'assurance	7 425 \$	6 642 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(6 502)	(5 775)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	545	(67)
	1 468	800
Résultat financier d'assurance net		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	777	561
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(415)	(343)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	42	31
	404	249
Revenu net lié aux activités d'assurance	1 872	1 049
Autres revenus (pertes)	16	(26)
Revenu net total	1 888	1 023
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	(6)	5
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	1 057	1 025
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾	(644)	(651)
Frais autres que d'intérêts nets	413	374
Impôts sur les excédents	380	150
Excédents nets de l'exercice	1 101 \$	494 \$
dont :		
Part revenant au Groupe	968 \$	423 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	133	71
Indicateurs		
Primes souscrites directes ⁽²⁾	7 565 \$	6 856 \$
Ratio des sinistres ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	64,6 %	72,8 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	66,1	75,1
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	7,8	3,6
Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	(9,3)	(5,9)
Ratio des frais ⁽³⁾	24,5	26,2
Ratio des pertes sur contrats déficitaires ⁽³⁾	(0,4)	(0,9)
Ratio combiné ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	88,7	98,1
Ratio combiné actualisé ⁽³⁾	84,4	93,0

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.

⁽⁴⁾ Ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

⁽⁵⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

COMPARAISON DES EXERCICES 2024 ET 2023

- **Excédents nets de 1 101 M\$,** en hausse de 607 M\$ par rapport à 2023. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des revenus des activités d'assurance.
 - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée en 2023.
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs.

- **Résultat des activités d'assurance de 1 468 M\$,** en hausse de 668 M\$.
 - **Revenus des activités d'assurance** de 7 425 M\$, en hausse de 783 M\$, ou de 11,8 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 362 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 727 M\$, ou de 11,5 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition d'ICPEI.
 - **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 6 502 M\$, en hausse de 727 M\$, ou de 12,6 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 907 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 59 M\$, ou de 1,1 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Amortissement des frais d'acquisition en hausse comparativement à 2023.
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires moins favorable que celui constaté en 2023 principalement attribuable à l'assurance pour les entreprises et à l'assurance automobile.
 - Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
 - En contrepartie, baisse des charges liées aux sinistres comparativement à 2023 expliquée par les éléments ci-dessous :
 - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée en 2023 attribuable à l'assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours inférieures à celles constatées en 2023 attribuable à l'assurance automobile, de biens et pour les entreprises, et s'expliquant notamment par une diminution de la fréquence des sinistres, atténuées par l'addition des affaires découlant de l'acquisition d'ICPEI.
 - Compensée en partie par les charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieures à celles constatées en 2023. L'exercice 2024 a été marqué par la survenance de deux catastrophes et d'un événement majeur alors que l'exercice 2023 avait été marqué par onze événements majeurs de moindre envergure.

- **Résultat financier d'assurance net de 404 M\$,** en hausse de 155 M\$.
 - **Revenus nets de placement d'assurance** de 777 M\$, en hausse de 216 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Gains nets sur actions supérieurs à ceux de 2023.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux de 2023.
 - **Charges financières d'assurance nettes** de 415 M\$, en hausse de 72 M\$. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 42 M\$ (31 M\$ en 2023), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 373 M\$, comparativement à 312 M\$ en 2023. La variation est principalement attribuable à l'incidence de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus plus défavorable que celle constatée en 2023.

- **Autres revenus de 16 M\$,** comparativement à des pertes de 26 M\$ en 2023. La variation est attribuable à une diminution de la contrepartie éventuelle à payer, dans le cadre de l'acquisition en 2015 des activités canadiennes de State Farm, découlant de l'évolution défavorable des sinistres repris assujettie alors qu'une augmentation découlant de l'évolution favorable des sinistres repris assujettie était constatée en 2023.

- **Revenu net total de 1 888 M\$,** en hausse de 865 M\$.

- **Frais autres que d'intérêts bruts de 1 057 M\$,** en hausse de 32 M\$, ou de 3,1 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Dépenses salariales plus importantes en raison de l'indexation des salaires.
 - Frais autres que d'intérêts bruts encourus par ICPEI.
 Précisons que 644 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 651 M\$ en 2023.

2.2.4 Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou les besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont : les finances, incluant la trésorerie; les opérations; la gestion des risques, incluant la conformité; les ressources humaines; le marketing, les communications, la coopération et le Bureau du président; le Bureau de la sécurité Desjardins; les affaires juridiques, incluant la gouvernance; et le Bureau du développement durable. Elle inclut aussi l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Tableau 15 – Rubrique Autres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	106 \$	39 \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	63	8
Autres revenus (pertes)	(868)	(706)
Revenu (perte) net total	(699)	(659)
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	—	(2)
Frais autres que d'intérêts nets	(513)	(736)
Impôts sur les excédents	(121)	(66)
Excédents (déficit) nets de l'exercice	(65) \$	145 \$

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

COMPARAISON DES EXERCICES 2024 ET 2023

- **Déficit net de 65 M\$,** comparativement à des excédents nets de 145 M\$ en 2023.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet globalement favorable sur le revenu net d'intérêts ainsi que sur les autres revenus (pertes) nets de placement inclus dans les autres revenus.
 - Les frais autres que d'intérêts nets incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information et l'amélioration des processus d'affaires. Ils incluent également les variations des provisions relatives aux éventualités à l'égard de nos activités, d'ententes de fournisseurs et du portefeuille de placement, ainsi que les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.
 - En raison des activités et des éliminations des soldes intersectoriels classées sous la rubrique Autres, nous estimons que la comparaison des résultats des exercices est limitée.

2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 16 – Résultats des huit derniers trimestres

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2024				2023			
	T4	T3	T2	T1	T4 ⁽¹⁾	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	1 962 \$	1 915 \$	1 861 \$	1 733 \$	1 696 \$	1 716 \$	1 666 \$	1 541 \$
Résultat des activités d'assurance								
Revenus des activités d'assurance	2 998	2 945	2 829	2 752	2 718	2 656	2 562	2 493
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 268)	(3 168)	(2 182)	(2 351)	(2 093)	(2 245)	(2 238)	(2 358)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	58	493	(27)	8	(47)	(20)	(36)	(26)
	788	270	620	409	578	391	288	109
Résultat financier d'assurance net								
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	375	1 560	467	(39)	3 005	(1 363)	249	1 080
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(309)	(1 463)	(244)	375	(2 780)	1 479	(83)	(999)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	28	57	14	(26)	115	(65)	11	42
	94	154	237	310	340	51	177	123
Revenu net lié aux activités d'assurance	882	424	857	719	918	442	465	232
Autres revenus								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	138	134	129	126	134	119	117	113
Commissions sur les prêts et les cartes	278	260	238	262	185	258	242	266
Services de courtage et de fonds de placement	367	374	363	376	347	339	400	253
Honoraires de gestion et de services de garde	261	219	222	199	207	192	189	163
Autres revenus (pertes) nets de placement	(101)	(60)	(61)	17	(65)	(30)	41	(18)
Revenus de change	80	66	47	48	59	47	47	39
Autres	91	53	97	84	57	50	72	78
	1 114	1 046	1 035	1 112	924	975	1 108	894
Revenu net total	3 958	3 385	3 753	3 564	3 538	3 133	3 239	2 667
Dotation à la provision pour pertes de crédit	272	105	87	133	231	127	66	105
Frais autres que d'intérêts								
Frais autres que d'intérêts bruts	2 868	2 524	2 697	2 556	2 749	2 443	2 680	2 345
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(209)	(235)	(250)	(245)	(250)	(240)	(246)	(249)
Frais autres que d'intérêts nets	2 659	2 289	2 447	2 311	2 499	2 203	2 434	2 096
Impôts sur les excédents	201	234	301	265	58	189	186	124
Excédents avant ristournes aux membres	826	757	918	855	750	614	553	342
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	84	82	81	81	68	78	80	78
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	742 \$	675 \$	837 \$	774 \$	682 \$	536 \$	473 \$	264 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	689	664	802	740	641	520	462	261
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	53	11	35	34	41	16	11	3
Total de l'actif	470 942 \$	464 677 \$	444 348 \$	435 819 \$	422 940 \$	414 056 \$	409 558 \$	398 604 \$
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres ⁽³⁾	8,2 %	8,1 %	10,2 %	9,8 %	8,6 %	7,4 %	6,8 %	4,3 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽⁴⁾	22,2	21,9	21,2	21,0	20,4	20,8	20,9	19,9
Ratio du total des fonds propres ⁽⁴⁾	24,2	24,0	23,2	22,0	21,9	22,3	22,4	21,4

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

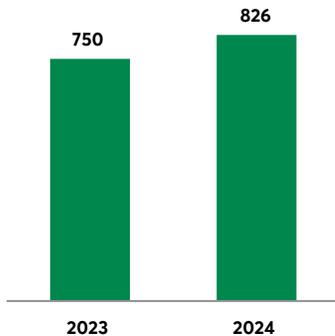
⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

⁽⁴⁾ En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

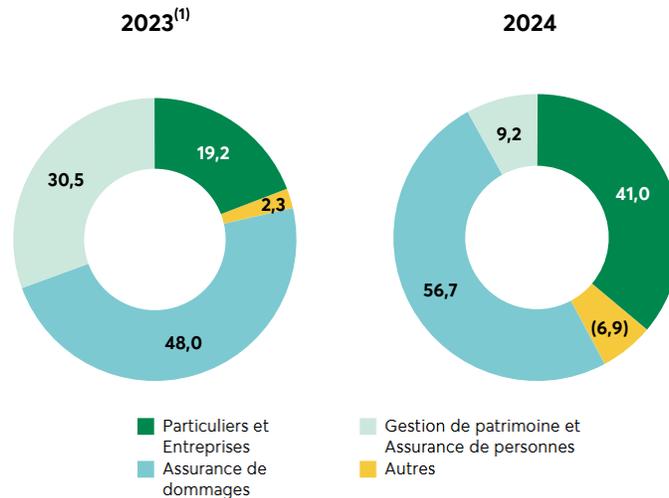
RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2024, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 826 M\$, en hausse de 76 M\$, ou de 10,1 %, par rapport à la même période en 2023.

Excédents avant ristournes aux membres
(en M\$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres
(en %)



• Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 339 M\$**, en hausse de 195 M\$ par rapport à la même période en 2023, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation du revenu net d'intérêts.
 - Hausse des autres revenus provenant des activités de paiement par cartes de crédit.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 76 M\$**, en baisse de 153 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2023. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution du résultat financier d'assurance net en raison d'un gain sur disposition d'immeubles réalisé au quatrième trimestre de 2023.
 - Augmentation des coûts provenant de la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 Cette baisse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Hausse des autres revenus attribuable, notamment, à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration.
 - Augmentation du résultat des activités d'assurance en raison, principalement, de l'incidence des nouveaux contrats déficitaires moins défavorable qu'au quatrième trimestre de 2023.
- Assurance de dommages : **excédents de 468 M\$**, en hausse de 108 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison de l'augmentation des revenus des activités d'assurance. Cette hausse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires moins favorable que celui constaté à la période comparative de 2023.
 - Baisse du résultat financier d'assurance net.

• **Rendement des capitaux propres de 8,2 %**, comparativement à 8,6 % au quatrième trimestre de 2023.

• **Revenu net d'intérêts de 1 962 M\$**, en hausse de 266 M\$, ou de 15,7 % par rapport au trimestre comparatif de 2023. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Croissance de l'encours moyen des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels, compensée en partie par l'augmentation de l'encours des dépôts.
- Élargissement des marges nettes d'intérêts.

• **Revenu net lié aux activités d'assurance de 882 M\$⁽²⁾**, en baisse de 36 M\$, ou de 3,9 %, par rapport au quatrième trimestre de 2023. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

- Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :
 - Résultat des activités d'assurance de 142 M\$, en hausse de 19 M\$, ou de 15,4 %, attribuable principalement aux éléments suivants :
 - Incidence des nouveaux contrats déficitaires moins défavorable en assurance collective.
 - Effet globalement favorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles.
 - En contrepartie, expérience moins favorable en assurance individuelle.
 - Résultat financier d'assurance net de 25 M\$, en baisse de 168 M\$, provenant essentiellement d'un gain sur disposition d'immeubles réalisé au quatrième trimestre de 2023.

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

- Secteur Assurance de dommages :
 - Résultat des activités d'assurance de 633 M\$, en hausse de 168 M\$, ou de 36,1 %.
 - Revenus des activités d'assurance de 1 967 M\$, en hausse de 228 M\$, ou de 13,1 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 98 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 218 M\$, ou de 13,2 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition d'ICPEI.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 1 399 M\$, en hausse de 149 M\$, ou de 11,9 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 163 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 50 M\$, ou de 4,2 %, principalement attribuable à l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires moins favorable que celui constaté en 2023.
 - Résultat financier d'assurance net de 79 M\$, en baisse de 36 M\$, ou de 31,3 %.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 144 M\$, en baisse de 203 M\$ comparativement au trimestre comparatif. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation positive avait été constatée au trimestre comparatif de 2023, notamment en raison de l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur le marché au cours du quatrième trimestre de 2024, alors qu'une baisse était survenue au trimestre comparatif de 2023.
 - Gains nets sur actions ordinaires inférieurs à ceux du trimestre comparatif de 2023.
 - Charges financières d'assurance nettes de 79 M\$, comparativement à 254 M\$ au trimestre comparatif de 2023. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 14 M\$ (22 M\$ au trimestre comparatif), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 65 M\$, comparativement à 232 M\$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable à l'incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une baisse des taux avait été constatée au trimestre comparatif de 2023.
 - **Autres revenus de 1 114 M\$**, en hausse de 190 M\$, ou de 20,6 %, par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation des revenus provenant des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Croissance des revenus liés à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration.
 - **Revenu net total de 3 958 M\$**, en hausse de 420 M\$, ou de 11,9 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2023.
 - **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 272 M\$**, comparativement à 231 M\$ pour la période comparative de 2023. La dotation du quatrième trimestre de 2024 reflète une migration de la qualité du crédit et un effet de la mise à jour des informations prospectives défavorables notamment dans les portefeuilles de prêts aux entreprises en raison des incertitudes liées aux politiques commerciales. La dotation de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2024 reflète également des radiations stables par rapport au trimestre comparatif de 2023, et qui sont de retour aux niveaux pré-pandémiques.
- Le Mouvement Desjardins a continué en 2024 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts de 0,81 %, comparativement à 0,74 % au 31 décembre 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement dans les portefeuilles des prêts aux entreprises.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 2 868 M\$**, en hausse de 119 M\$, ou de 4,3 %, par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison principalement de l'indexation des salaires ainsi que de l'augmentation des honoraires et des commissions.
 - **Charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres de 178 M\$**, en hausse de 143 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023.
 - Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres⁽¹⁾ de 19,3 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024, en augmentation par rapport à celui de 4,9 % pour la même période en 2023, en raison principalement des éléments suivants :
 - Diminution des revenus de placement non imposables comparativement à ceux du quatrième trimestre de 2023.
 - Augmentation des excédents après ristournes aux membres pour lesquels le taux d'imposition applicable est de 26,5 %.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. De plus, depuis le passage au 1^{er} janvier 2023 à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, les excédents nets des assureurs sont plus sensibles aux variations des marchés financiers principalement, mais aussi aux taux d'intérêt, ce qui ajoute de la volatilité aux résultats trimestriels comparativement à ce qui était observé par le passé.

Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise, ainsi que de l'inflation, avec une hausse anticipée du PIB réel canadien et québécois de 1,3 % en 2024, par rapport à une hausse de 1,5 % et de 0,6 % enregistrée respectivement en 2023. Le taux directeur canadien a connu des hausses jusqu'en juillet 2023 atteignant un sommet de 5,0 %, pour ensuite entamer des baisses à compter de juin 2024 et ainsi terminer l'année 2024 à 3,25 %. Enfin, l'évolution des hypothèses actuarielles ainsi que la sinistralité et les conditions climatiques peuvent également causer des variations importantes entre les trimestres. Au cours de l'exercice 2024, deux catastrophes et un événement majeur ont été constatés, alors qu'aucune catastrophe et onze événements majeurs sont survenus en 2023.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

- **Revenu net d'intérêts – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2024 à ceux de 2023.**
 - Croissance de l'encours moyen des prêts provenant principalement des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels, compensée en partie par l'augmentation de l'encours moyen des dépôts.
 - Hausse des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts, atténuée par l'augmentation des frais d'intérêts sur les dépôts.
- **Revenu net lié aux activités d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :**
 - Résultat des activités d'assurance favorable au cours des huit derniers trimestres :
 - Croissance des affaires en assurance collective et en assurance crédit et directe.
 - Expérience favorable en assurance crédit et directe et moins favorable en assurance collective.
 - Ajustement favorable de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective au deuxième trimestre de 2024.
 - Mise à jour des hypothèses actuarielles globalement défavorable en 2024 dû principalement à l'épargne-retraite collective, compensée en partie par l'assurance crédit et directe.
 - Incidence des nouveaux contrats déficitaires moins défavorable en assurance collective.
 - Résultat financier d'assurance net favorable au cours des huit derniers trimestres :
 - Incidence globalement favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt par rapport à 2023.
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructure au troisième trimestre de 2024.
 - Gain sur disposition d'immeubles du quatrième trimestre de 2023 supérieur à celui du deuxième trimestre de 2024.
 - Ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
 - **Secteur Assurance de dommages :**
 - Tendances à la hausse des revenus des activités d'assurance au cours des huit derniers trimestres.
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours en hausse pour les trois premiers trimestres de 2024, alors qu'une baisse était observée pour les troisième et quatrième trimestres de 2023.
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile pour les huit derniers trimestres, mais plus significativement au troisième trimestre de 2024 et aux deuxième trimestres de 2024 et 2023.
 - Incidences des principales catastrophes et événements majeurs au cours des huit derniers trimestres :
 - Des pluies diluviennes au Québec, de la grêle en Alberta et des dommages causés par l'eau et le vent en Ontario au troisième trimestre de 2024;
 - Des dommages causés par le vent et l'eau au Québec et en Ontario au troisième trimestre de 2023;
 - Une tempête de verglas au Québec et en Ontario au deuxième trimestre de 2023.
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires en assurance automobile favorable pour la majorité des trimestres, mais plus significativement aux quatrième trimestres de 2024 et 2023, alors qu'il était défavorable pour le premier trimestre de 2024 et les premier et deuxième trimestres de 2023.
 - Résultat financier d'assurance net favorable pour les huit derniers trimestres, mais plus significativement au premier trimestre de 2024 principalement en raison de gains nets sur actions.
- **Autres revenus – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2024 à ceux de 2023, à l'exception du deuxième trimestre de 2024.**
 - Augmentation des revenus liés aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Augmentation des revenus en lien avec la bonne performance des activités de marché des capitaux.
 - Gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C. au deuxième trimestre de 2024.
 - Augmentation des revenus provenant des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Variations des taux du marché et évolution des positions de couverture ayant eu un effet défavorable sur les autres revenus (pertes) nets de placement au deuxième trimestre de 2024.
- **Dotations à la provision pour pertes de crédit – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2024 à ceux de 2023, à l'exception du troisième trimestre de 2024.**
 - Effet défavorable de la mise à jour des informations prospectives pour les portefeuilles de prêts aux entreprises au quatrième trimestre de 2024 et favorable au premier trimestre de 2024 et aux premier et deuxième trimestres de 2023.
 - Mise à jour des informations prospectives ayant eu un effet favorable pour les portefeuilles de cartes de crédit au troisième trimestre de 2024 et aux premiers trimestres de 2024 et de 2023.
 - Effet défavorable des évolutions méthodologiques au premier trimestre de 2024 pour les portefeuilles de cartes de crédit et au premier trimestre de 2023 pour les portefeuilles de prêts aux entreprises.
 - Migration défavorable de la qualité du crédit des portefeuilles de prêts aux entreprises aux quatrième et troisième trimestres de 2024 ainsi qu'au quatrième trimestre de 2023 et favorable au deuxième trimestre de 2024.
 - Radiations nettes en hausse pour les trois premiers trimestres de 2024 comparativement à celles des trimestres comparatifs de 2023, qui sont maintenant de retour aux niveaux pré-pandémiques.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en hausse pour les trimestres de 2024 par rapport aux trimestres de 2023. Le Mouvement Desjardins a tout de même continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- **Frais autres que d'intérêts bruts – croissance limitée lorsque l'on compare les trimestres de 2024 à ceux de 2023, en raison des mesures déployées visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé.**
 - Augmentation des frais liée aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
 - Indexation des salaires et augmentation des frais liés à la technologie.
 - Coûts supérieurs liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 17 – Bilan combiné

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2024		2023	
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	1,3 %	8 987 \$	2,1 %
Valeurs mobilières	99 308	21,1	88 365	20,9
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	5,0	13 678	3,2
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	61,5	265 935	62,9
Actif net des fonds distincts	28 959	6,1	24 754	5,9
Instruments financiers dérivés	7 579	1,6	5 861	1,4
Autres actifs	15 856	3,4	15 360	3,6
Total de l'actif	470 942 \$	100,0 %	422 940 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	300 946 \$	64,0 %	279 329 \$	66,1 %
Passifs des contrats d'assurance	34 538	7,3	32 961	7,8
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	2,8	11 686	2,8
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	4,4	12 032	2,8
Instruments financiers dérivés	6 112	1,3	6 626	1,6
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	25 329	5,4	21 233	5,0
Autres passifs	27 483	5,8	21 729	5,1
Obligations subordonnées	3 962	0,8	2 954	0,7
Capitaux propres	38 690	8,2	34 390	8,1
Total du passif et des capitaux propres	470 942 \$	100,0 %	422 940 \$	100,0 %

ACTIF

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 470,9 G\$ au 31 décembre 2024, en hausse de 48,0 G\$, ou de 11,3 %, depuis le 31 décembre 2023.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont diminué de 3,0 G\$, ou de 33,5 %, et les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont augmenté de 20,9 G\$, ou de 20,5 %, reflétant les activités de gestion de la trésorerie.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 23,7 G\$, ou de 8,9 %, en raison principalement des prêts hypothécaires résidentiels qui ont augmenté de 14,1 G\$, ou de 8,5 %. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont augmenté de 9,3 G\$, ou de 12,1 % depuis le 31 décembre 2023. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours a augmenté de 0,4 G\$, ou de 1,8 %, depuis la fin de 2023.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 73 à 77 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 4,2 G\$, ou de 17,0 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers.

L'actif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 1,7 G\$, ou de 29,3 %, en raison principalement de l'effet de la fluctuation des taux de change et de l'évolution des marchés financiers.

Les autres actifs ont augmenté de 0,5 G\$, ou de 3,2 %, en raison principalement de la hausse des actifs nets au titre des régimes à prestations définies.

PASSIF

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 432,3 G\$ au 31 décembre 2024, en hausse de 43,7 G\$, ou de 11,2 %, depuis le 31 décembre 2023.

L'encours des dépôts a progressé de 21,6 G\$, ou de 7,7 %. L'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituait 46,3 % du portefeuille total de dépôts, est en grande partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 12,0 G\$, ou de 9,4 %, en raison principalement des différentes émissions de titres effectuées sur les marchés canadien, américain et internationaux ainsi que de la croissance des dépôts des membres entreprises. L'encours des dépôts des particuliers, qui constituait 53,7 % du portefeuille total de dépôts, a augmenté de 10,0 G\$, ou de 6,6 %, en raison de la croissance des dépôts des membres. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont diminué de 0,3 G\$ depuis la fin de 2023.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont augmenté de 1,6 G\$, ou de 4,8 %. Cette hausse s'explique principalement par la variation des passifs attribuable aux activités d'assurance de personnes.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont augmenté de 10,2 G\$, ou de 42,9 %, pour atteindre un volume de 33,9 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a diminué de 0,5 G\$, ou de 7,8 %, en raison principalement de l'effet de la fluctuation des taux de change.

Le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement a augmenté de 4,1 G\$, ou de 19,3 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers.

Les autres passifs ont augmenté de 5,8 G\$, ou de 26,5 %, en raison principalement de la hausse des sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières.

Les obligations subordonnées ont augmenté de 1,0 G\$, ou de 34,1 %, en raison d'une émission le 15 mai 2024 d'un montant de 1,0 G\$ de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous le programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 4,3 G\$, ou de 12,5 %, depuis le 31 décembre 2023, en raison des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres de 3,0 G\$ et de l'augmentation des autres éléments du résultat global de 1,7 G\$.

Le tableau suivant présente de l'information avant impôts sur les ristournes, la rémunération ainsi que les dividendes.

Tableau 18 – Information sur les ristournes, rémunérations et dividendes

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023	2022
Ristournes aux membres	437 \$	412 \$	403 \$
Rémunération sur les parts de capital F	266	293	262
Dividendes	157	56	80
	860 \$	761 \$	745 \$

Les notes complémentaires 22 « Capital social » et 23 « Capital-actions » des états financiers combinés présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins dont l'objectif est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation a une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est sujette à changement et est mise à jour annuellement par le conseil d'administration de la Fédération en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, de mobiliser rapidement les capitaux, d'assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et d'optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne. Les principes et éléments clés de la structure de capital cible sont exposés dans la politique de gestion du capital du Mouvement Desjardins.

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité Gestion Finances et Risques Mouvement, pour veiller à ce que le Mouvement maintienne un niveau de fonds propres adéquat. La Première vice-présidence Finances prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte de la structure de capital cible.

Par ailleurs, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières, ainsi que les impacts sur les ratios réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le niveau de fonds propres est adéquat au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. De plus, à chaque année, le Mouvement procède à une évaluation exhaustive des risques importants auxquels il est exposé. Cette évaluation, combinée au programme de simulations de crise, contribue à l'évaluation du profil de risque de l'organisation.

Annuellement, par le biais du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP), le Mouvement Desjardins s'assure que le niveau de fonds propres est approprié pour rencontrer les exigences réglementaires, absorber les chocs causés par une crise, couvrir l'ensemble des risques importants et maintenir des cotes de crédit élevées auprès des agences de notation. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées et respecter ses cibles.

Cadre réglementaire

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Selon le cadre réglementaire applicable, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les coopératives de crédit, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de leur capital et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la ligne directrice sur le *Test du capital minimal* à l'intention des sociétés des assurances multirisques émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres du Mouvement Desjardins en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* émise par l'AMF.

Par ailleurs, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes pour appuyer sa recapitalisation interne en cas de défaillance, laquelle est composée de fonds propres réglementaires ainsi que de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés par la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios minimums réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Tableau 19 – Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽¹⁾⁽²⁾	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratios de fonds propres et levier au 31 décembre 2024
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	22,2 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	22,2
Total des fonds propres ⁽³⁾	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	24,2
Ratio TLAC ⁽⁴⁾	> 21,5	s. o.	> 21,5	s. o.	> 21,5	32,9
Ratio de levier ⁽⁵⁾	> 3,0	s. o.	> 3,0	0,5	> 3,5	7,6
Ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾	> 6,75	s. o.	> 6,75	s. o.	> 6,75	11,2

⁽¹⁾ Exigence supplémentaire applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

⁽²⁾ L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

⁽³⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

⁽⁴⁾ Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽⁵⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

⁽⁶⁾ Le ratio de levier TLAC est déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition, et ce, au niveau du groupe de résolution.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et les ratios de levier.

En février 2025, l'AMF a publié une nouvelle révision de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* proposant, entre autres, des modifications au niveau des principes visant les instruments relatifs aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ainsi que des modifications de concordance et de clarification. Ces changements sont en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2025. Aucune incidence significative sur les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement n'est anticipée.

La section « Contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2024, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 22,2 %, de 22,2 % et de 24,2 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,6 %.

Au 31 décembre 2024, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en hausse de 175 points de base par rapport au 31 décembre 2023, essentiellement en raison de la croissance des réserves et des excédents de l'exercice.

Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 32,9 % et de 11,2 % au 31 décembre 2024.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2024.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes et le solde des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC pour le Mouvement, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios réglementaires ainsi que l'évolution des fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC au cours de l'exercice.

Tableau 20 – Principales composantes des fonds propres et autres instruments TLAC

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC				
Total des fonds propres				
Fonds propres de la catégorie 1				Autres instruments TLAC
Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾		Fonds propres de la catégorie 2	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Réserves et excédents non répartis Cumul des autres éléments du résultat global admissibles Parts de capital F 	<ul style="list-style-type: none"> Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 		<ul style="list-style-type: none"> Portion admissible de la provision pour pertes de crédit Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Goodwill Logiciels Autres actifs incorporels Actifs nets au titre des régimes à prestations définies Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes Déficit de provisions Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité Placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli 			
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁴⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire 		<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire Instrument financier subordonné

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

⁽⁴⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 21 – Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital F ⁽¹⁾	4 789 \$	4 889 \$
Réserves et excédents non répartis	32 783	29 362
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	256	(708)
Déductions ⁽²⁾	(4 671)	(4 865)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	33 157	28 678
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	33 157	28 678
Fonds propres de la catégorie 2		
Instruments admissibles ⁽⁴⁾	3 989	2 981
Portion admissible de la provision pour pertes de crédit	99	62
Déductions	(976)	(976)
Total des fonds propres de la catégorie 2	3 112	2 067
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	36 269 \$	30 745 \$
Total des fonds propres réglementaires aux fins du TLAC⁽⁵⁾	35 328	29 845
Billets de premier rang TLAC	12 469	10 292
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	47 797	40 137
Actifs pondérés en fonction des risques et expositions du ratio de levier		
Actifs pondérés en fonction des risques	149 621	140 481
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du TLAC ⁽⁵⁾	145 372	136 311
Exposition du ratio de levier	434 089	390 563
Exposition du ratio de levier TLAC ⁽⁵⁾	427 337	383 474
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	22,2 %	20,4 %
Fonds propres de la catégorie 1	22,2	20,4
Total des fonds propres	24,2	21,9
TLAC ⁽⁵⁾	32,9	29,4
Levier	7,6	7,3
Levier TLAC ⁽⁵⁾	11,2	10,5

⁽¹⁾ Y compris les parts de capital détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération.

⁽²⁾ Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (567 M\$, 2 371 M\$ en 2023), des participations significatives (3 958 M\$, 2 379 M\$ en 2023) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (146 M\$, 115 M\$ en 2023). Ces dernières tiennent compte des marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1^{er} janvier 2024.

⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽⁴⁾ Correspond aux parts de qualifications admissibles et aux billets subordonnés FPUNV. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 19 « Obligations subordonnées » des états financiers combinés et le « Tableau CCA – Principales caractéristiques des fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles » du Rapport au titre du troisième pilier.

⁽⁵⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et internationaux. Depuis la mise en place de ce programme, elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant total de 4,0 G\$ en date du 31 décembre 2024. Ainsi, à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins a procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1^{er} octobre 2019 afin de satisfaire aux exigences minimales, et ce, pour un montant total de 12,5 G\$ au 31 décembre 2024.

Le 12 décembre 2024, le conseil d'administration a approuvé le paiement d'intérêts aux détenteurs de parts de capital F pour un montant de 266 M\$.

Tableau 22 – Évolution des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	28 678 \$	28 156 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	3 421	456
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	964	1 446
Parts de capital F ⁽²⁾	(100)	—
Dédutions ⁽³⁾	194	(1 380)
Solde à la fin de l'exercice	33 157	28 678
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽⁴⁾	33 157	28 678
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	2 067	2 289
Instruments admissibles	1 008	27
Portion admissible de la provision pour pertes de crédit	37	(99)
Dédutions	—	(150)
Solde à la fin de l'exercice	3 112	2 067
Total des fonds propres	36 269 \$	30 745 \$
Total des fonds propres aux fins du TLAC⁽⁵⁾	35 328 \$	29 845 \$
Autres instruments TLAC		
Solde au début de l'exercice	10 292	9 179
Billets de premier rang TLAC	2 177	1 113
Solde à la fin de l'exercice	12 469	10 292
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible⁽⁵⁾	47 797 \$	40 137 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.⁽²⁾ Le 29 avril 2024, la Fédération a procédé au rachat pour annulation de 10 millions de parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire.⁽³⁾ Tiennent compte des marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1^{er} janvier 2024.⁽⁴⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.⁽⁵⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.**Actifs pondérés en fonction des risques (APR)**

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le 1^{er} janvier 2024, le Mouvement a adopté le cadre d'approche standard révisé pour le calcul des APR liés au risque de marché conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* mise à jour dans le cadre des réformes réglementaires de Bâle III. L'approche fondée sur les modèles internes n'est plus utilisée.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujéti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur du ratio de fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 149,6 G\$ au 31 décembre 2024. De ce montant, 121,8 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 4,9 G\$ au risque de marché et 22,9 G\$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2023, les actifs pondérés en fonction des risques étaient de 140,5 G\$.

Tableau 23 – Actifs pondérés en fonction des risques

	Approche des notations internes								Total au 31 décembre 2023
	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2024				
(en millions de dollars et en pourcentage)	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital (2)	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	99 909 \$	7 154 \$	6 119 \$	— \$	106 028 \$	7 154 \$	573 \$	6,7 %	6 934 \$
Organismes publics hors administration centrale	—	—	8 989	1 798	8 989	1 798	144	20,0	1 715
Institutions financières	5 731	1 340	2 491	1 016	8 222	2 356	188	28,6	3 050
Entreprises	38 203	20 864	15 938	14 449	54 141	35 313	2 826	65,2	32 702
Titrisation	—	—	48	284	48	284	23	596,4	326
Actions	—	—	831	1 854	831	1 854	148	223,2	843
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	10 294	5 969	304	232	10 598	6 201	496	58,5	5 420
Immobilier	178 077	28 276	5 551	3 932	183 628	32 208	2 577	17,5	31 042
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	21 714	6 122	877	208	22 591	6 330	506	28,0	7 655
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	15 236	4 263	1 495	1 126	16 731	5 389	431	32,2	4 379
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	369 164	73 988	42 643	24 899	411 807	98 887	7 912	24,0	94 066
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	2	—	—	—	2	—	—	—	—
Institutions financières	5 345	1 701	28	6	5 373	1 707	137	31,8	1 251
Entreprises	1	1	314	296	315	297	24	94,5	535
Portefeuille de négociation	1 462	1 103	1 096	1 074	2 558	2 177	174	85,1	1 473
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) ⁽³⁾	—	—	—	2 715	—	2 715	217	—	3 233
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	495	19	495	19	1	3,8	16
Sous-total du risque de contrepartie	6 810	2 805	1 933	4 110	8 743	6 915	553	79,1	6 508
Autres actifs ⁽⁴⁾	—	—	—	—	26 397	16 043	1 283	60,8	14 739
Total du risque de crédit	375 974	76 793	44 576	29 009	446 947	121 845	9 748	27,3	115 313
Risque de marché⁽³⁾	—	—	—	4 901	—	4 901	392	—	2 881
Risque opérationnel	—	—	—	22 875	—	22 875	1 830	—	22 287
Total des actifs pondérés en fonction des risques	375 974 \$	76 793 \$	44 576 \$	56 785 \$	446 947 \$	149 621 \$	11 970 \$	33,5 %	140 481 \$

⁽¹⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail (à l'exception des prêts sur cartes de crédit) selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital).

⁽²⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ Les données au 31 décembre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽⁴⁾ Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements en-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'exercice de 2024 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la hausse nette de 6,1 G\$ des APR est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance de la taille du portefeuille qui a entraîné une hausse de 9,0 G\$ des APR.
 - Variation des taux de change ayant causé une augmentation de 1,3 G\$ des APR.
 - Mise à jour des modèles qui a entraîné une hausse de 0,3 G\$ des APR.
 - Évolution de la qualité du portefeuille ayant causé une baisse de 2,6 G\$ des APR.
 - Changements de méthodes et de politiques ayant entraîné une diminution de 1,9 G\$ des APR.
- Pour le risque de contrepartie, une augmentation de 0,4 G\$ des APR résulte principalement de l'évolution de la qualité et de la taille du portefeuille compensée en partie par les changements de méthodes et de politiques.

En ce qui a trait au risque de marché, une hausse de 2,0 G\$ des APR découle principalement de la variation des niveaux de risque.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 0,6 G\$ des APR découle de la variation des revenus générés compensée en partie par les changements de méthodes et de politiques.

Tableau 24 – Évolution des actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾

Au 31 décembre

	2024			2023		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total
(en millions de dollars)						
Risque de crédit						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	108 805 \$	6 508 \$	115 313 \$	113 092 \$	5 691 \$	118 783 \$
Taille du portefeuille ⁽²⁾	9 034	419	9 453	8 591	1 965	10 556
Qualité du portefeuille ⁽³⁾	(2 651)	848	(1 803)	2 565	(85)	2 480
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	323	—	323	615	2	617
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	(1 855)	(984)	(2 839)	(15 797)	(1 050)	(16 847)
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	1 274	124	1 398	(261)	(15)	(276)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	6 125	407	6 532	(4 287)	817	(3 470)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	114 930 \$	6 915 \$	121 845 \$	108 805 \$	6 508 \$	115 313 \$

	2024	2023
	(en millions de dollars)	
Risque de marché		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	2 881 \$	3 959 \$
Variation des niveaux de risque ⁽⁶⁾	2 743	(1 078)
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	(723)	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	2 020	(1 078)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	4 901 \$	2 881 \$
Risque opérationnel		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	22 287 \$	15 114 \$
Revenus générés	1 562	2 091
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	(974)	5 082
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	588	7 173
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	22 875 \$	22 287 \$

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽³⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽⁴⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁵⁾ Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

⁽⁶⁾ Concerne la variation due aux changements dans les positions et à la volatilité du marché.

3.3 Arrangements hors bilan

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2024, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 588,2 G\$, soit une augmentation de 52,9 G\$, ou de 9,9 %, depuis le 31 décembre 2023. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 104,2 G\$ au 31 décembre 2024, ce qui représente une augmentation de 17,1 G\$, ou de 19,6 %, depuis le 31 décembre 2023. L'augmentation des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par la hausse des actifs découlant de l'évolution des marchés financiers ainsi que par la croissance du volume de biens gérés et administrés.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 25 – Biens sous gestion et sous administration

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023 ⁽¹⁾
Biens sous gestion⁽²⁾		
Institutions et particuliers	28 116 \$	21 021 \$
Fonds de placement	76 104	66 143
Total des biens sous gestion	104 220 \$	87 164 \$
Biens sous administration⁽²⁾		
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	401 605 \$	373 821 \$
Fonds de placement	186 602	161 443
Total des biens sous administration	588 207 \$	535 264 \$

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.**INSTRUMENTS DE CRÉDIT**

Le Mouvement Desjardins conclut différentes ententes avec ses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer le Mouvement Desjardins à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) contiennent des informations auditées et font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

4.1.1 Principaux risques et risques émergents

Les principaux risques et risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur l'autonomie financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la Première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

	Description
Atteinte à la sécurité (y compris la cybersécurité)	L'évolution des risques liés aux cybermenaces est en croissance depuis plusieurs années et plus particulièrement dans le contexte socioéconomique et géopolitique mondial, mais également en lien avec l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle. En effet, tant l'agrégation de nouveaux services offerts aux membres et clients que l'exposition des services en ligne se complexifient et s'étendent progressivement à de plus en plus de domaines et de produits. Une surveillance accrue sur les employés et les infrastructures du Mouvement est en place, y compris sur les applications comportant des données confidentielles afin de mieux répondre aux besoins de rendement liés au télétravail et de mitiger les risques d'interruptions de services, de sécurité de l'information et de réputation. De plus, les acteurs de la menace utilisent des stratégies et des méthodes de plus en plus sophistiquées afin d'atteindre leurs objectifs criminels. De ce fait, le Mouvement Desjardins investit depuis plusieurs années dans le rehaussement de ses processus internes et dans les technologies. Ce rehaussement se traduit par le renforcement des installations technologiques défensives afin de détecter le plus rapidement possible un incident lié à la sécurité. Ceci est mis en œuvre, d'une part, en optimisant les processus pour répondre efficacement à un incident, et, d'autre part, en attirant et en formant de nouveaux talents afin de continuer à développer nos méthodes de défense. Un acte malveillant sur le réseau informatique peut entraîner des coûts financiers, un préjudice pour l'image, une atteinte aux règles de confidentialité ou à d'autres lois en vigueur, ainsi que des difficultés opérationnelles. Le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des actifs des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels.
Risque de fraude	Bien que ce soit un risque bien connu dans l'industrie des services financiers, nous observons une fluctuation importante du nombre de cas de fraude d'année en année. L'évolution rapide de la technologie, les avancées importantes en matière d'intelligence artificielle et la complexité grandissante des stratagèmes de fraude rendent la prévention et la détection de plus en plus défiantes pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins poursuit ses efforts pour lutter contre la fraude, notamment en investissant dans ses systèmes et ses processus, en formant ses employés et en sensibilisant ses membres et clients.
Endettement des ménages et des entreprises	Avec le niveau élevé des taux d'intérêt, le service de la dette a augmenté considérablement pour plusieurs ménages et entreprises. Malgré la récente réduction des taux d'intérêt directeurs, de nombreux ménages devront renouveler leur prêt hypothécaire avec un taux d'intérêt plus élevé d'ici 2026. Dans ces conditions, de plus en plus de ménages et d'entreprises pourraient avoir de la difficulté à assumer leurs obligations financières. Leur solvabilité pourrait donc se détériorer significativement. Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permet de prévenir ce risque.

	Description
Évolutions technologiques	Les technologies innovatrices sont de plus en plus prises en considération et adoptées par les institutions financières. Ces technologies innovatrices, telle que l'intelligence artificielle, représentent un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. L'utilisation de ces technologies expose les institutions financières à des risques relatifs aux cybermenaces, à la stabilité des systèmes, à la modernisation des infrastructures, à la complexité des environnements, à l'interdépendance des systèmes et à la transformation numérique. Les besoins croissants des membres et clients d'accéder à distance et en tout temps aux opérations bancaires nécessitent de poursuivre le virage déjà bien entamé par le Mouvement. Les attentes des autorités réglementaires seront renforcées et les exigences à l'égard du secteur financier ne cesseront de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met plus de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Dans ce contexte, afin de répondre aux besoins de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque opérationnel et stratégique, entre autres, en consolidant et en simplifiant l'écosystème technologique au moyen d'investissements et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution.
Évolutions réglementaires	<p>Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, respect de sanctions économiques, protection des renseignements personnels, enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, etc.</p> <p>Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, les changements réglementaires, leur complexité ainsi que leur incertitude pourraient avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.</p> <p>En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.</p>
Évolution des taux d'intérêt	La Banque du Canada a considérablement augmenté ses taux d'intérêt directeurs entre mars 2022 et juillet 2023. Même si le taux cible des fonds à un jour a commencé à diminuer graduellement depuis juin 2024, les effets restrictifs des taux plus élevés sur la demande continueront à s'accumuler au cours des prochains trimestres. La Banque du Canada devrait continuer à réduire ses taux d'intérêt directeurs au cours des prochains trimestres et le taux cible des fonds à un jour pourrait descendre jusqu'à 2,25 % d'ici la fin de 2025. Rappelons que la Banque du Canada estime que le niveau neutre du taux cible des fonds à un jour se situe dans une fourchette allant de 2,25 % à 3,25 %.
Changements climatiques	Dans un contexte où l'impact des risques liés aux changements climatiques n'est plus à démontrer, Desjardins comprend l'importance de mieux en cerner les différentes facettes et de mesurer les impacts actuels et futurs. La finalité est double : assurer la résilience de l'organisation à long terme et accompagner les membres et clients dans la transition et l'adaptation. Les interrelations étroites de ces risques avec l'environnement politique et réglementaire, la situation macroéconomique, certaines innovations sectorielles, la situation géopolitique mondiale ou encore les attentes sociétales plus pressantes, entre autres, forcent une vigie constante dans ce domaine. Desjardins poursuit les efforts dans ce sens, avec différentes initiatives en cours ou réalisées au niveau de son cadre de gouvernance et de l'intégration de ces risques dans les stratégies et la gestion des risques en lien avec les changements climatiques.
Incertitudes géopolitiques	<p>L'augmentation des tensions géopolitiques accentue le nombre de conflits pouvant affecter l'économie mondiale et les marchés. En outre, la guerre se poursuit en Ukraine et le conflit en Israël pourrait se propager davantage, notamment avec le Liban et l'Iran. Les tensions au Moyen-Orient pourraient générer d'importantes pressions haussières sur les prix du pétrole et ainsi raviver l'inflation mondiale.</p> <p>À la suite du résultat des élections présidentielles américaines, le retour de Donald Trump à la Maison Blanche a amené plus d'incertitudes sur les relations commerciales internationales. Le risque de guerre commerciale est élevé. De plus, les tensions entre la Chine et les États-Unis sont demeurées présentes tout au long de 2024. Les États-Unis poursuivent une politique commerciale visant à amoindrir l'importance de la Chine au sein de l'approvisionnement américain.</p> <p>Enfin, la polarisation politique et une certaine radicalisation pourraient également créer de l'incertitude.</p>
Conflit commercial avec les États-Unis	<p>Bien que la concrétisation de l'imposition par les Américains de tarifs douaniers de 25 % sur les produits canadiens (et même davantage pour l'acier et l'aluminium) demeure incertaine, un conflit commercial sans précédent entre le Canada et les États-Unis menace de prendre des proportions dont les conséquences sont nombreuses. Compte tenu de l'incertitude caractérisant la nouvelle administration américaine, ce conflit commercial pourrait s'estomper rapidement autant qu'il pourrait s'aggraver sévèrement et, conséquemment, conduire le Canada vers une récession.</p> <p>À cet effet, une analyse prospective concernant les impacts potentiels sur l'économie canadienne et québécoise ainsi que sur le Mouvement Desjardins et ses membres et clients, a été réalisée. Il est toutefois difficile de quantifier l'impact potentiel sur les résultats financiers futurs du Mouvement en raison de la grande incertitude. L'évolution de la situation est suivie de près via des mécanismes de vigie et de balisage.</p> <p>Finalement, malgré ce climat d'incertitude ambiant, nos membres et clients continuent de bénéficier d'un accompagnement proactif, évoluant rapidement en fonction du contexte socio-économique et géopolitique.</p>

	Description
Intelligence artificielle	<p>L'essor de l'intelligence artificielle (IA) ouvre de nouvelles opportunités commerciales tout en introduisant de nouveaux risques. Par exemple, l'intelligence artificielle peut entraîner des décisions biaisées ou des résultats imprévus nécessitant une vigilance accrue. De plus, en raison du nombre important d'informations nécessaires à son utilisation, l'intelligence artificielle crée des défis en matière de confidentialité, de sécurité des données et de protection des renseignements personnels. Tout comme les autres technologies, l'intelligence artificielle pourrait être sujette aux cyberattaques.</p> <p>Ces risques incluent la possibilité de biais dans les algorithmes, qui peuvent conduire à des décisions injustes ou discriminatoires. Les résultats imprévus des systèmes d'intelligence artificielle peuvent également poser des problèmes de responsabilité et de confiance. En outre, la collecte et le traitement de grandes quantités de données augmentent les risques de violations de la vie privée et de la sécurité des informations.</p> <p>Afin de se préparer à ces éventualités et de demeurer aligné avec les meilleures pratiques, le Mouvement s'implique activement. Ainsi, le Mouvement a participé aux discussions de l'AMF et rédigé un cadre de gestion responsable de l'intelligence artificielle qui inclut des mesures pour assurer la conformité à la réglementation applicable tout en anticipant les changements futurs. De plus, le Mouvement met en place des mesures pour identifier et atténuer les biais présents dans les algorithmes tout en effectuant des tests de robustesse pour garantir la fiabilité des systèmes d'intelligence artificielle.</p>
Risque lié aux données	<p>La donnée représente un outil indispensable pour le Mouvement. Elle peut être disponible sous format alphanumérique, textuel, sonore ou en image.</p> <p>Au Mouvement, plusieurs initiatives ont été lancées pour transformer la donnée en un actif stratégique. L'objectif est de tirer parti de la donnée et de l'analytique pour améliorer l'expérience des membres et des clients, soutenir la croissance, gérer les risques et améliorer l'efficacité de l'organisation. Cependant, cette transformation introduit également des risques importants.</p> <p>Les risques liés à la gestion des données incluent la possibilité de violations de la confidentialité et de la sécurité des informations, qui peuvent entraîner des pertes financières, des atteintes à la réputation et des sanctions réglementaires. La collecte et le traitement de grandes quantités de données augmentent également les risques de cyberattaques et de fuites de données sensibles.</p> <p>Afin de se préparer à ces éventualités et de demeurer aligné avec les meilleures pratiques, le Mouvement Desjardins a mis en place les cadres nécessaires pour protéger ses informations sensibles, se conformer à la réglementation applicable, maintenir sa réputation et assurer la confiance de ses membres et clients. Ces cadres sont renforcés au besoin, opérationnalisés en continu et intégrés dans les processus opérationnels du Mouvement.</p>

4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

	Description
Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités	Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créance, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.
Politiques monétaires	Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.
Estimations comptables critiques et normes comptables	Les états financiers combinés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Mouvement. Les méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés.
Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché	Les pressions concurrentielles de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de satisfaire les attentes de ses membres et clients. Le développement de ces nouveaux produits et services peut comporter certains risques. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins demeure actif afin de gérer ces risques, entre autres, au moyen d'investissements technologiques et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution. Au sein du Mouvement, il existe une gouvernance impliquant la gestion des risques qui consiste à identifier, à analyser, à divulguer et à surveiller tous les risques financiers et non financiers engendrés par les nouveaux produits et services.

Description	
Concentration géographique	<p>Bien que diversifiées par ses activités d'assurance, les activités bancaires du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2024, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 88,3 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; • la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.
Cotes de crédit	<p>Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.</p>
Dépendance envers les tiers	<p>Le recours à des tiers est essentiel afin d'offrir des services à la fois de qualité et sécuritaires. Les tiers et les fournisseurs de ces tiers, tels que des fournisseurs informatiques, bureautiques, de télécommunications, infonuagiques et autres, sont des acteurs importants dans le soutien des activités du Mouvement et dans la mise en place d'innovations technologiques permettant l'amélioration des services aux membres et clients. Le recours à des tiers peut cependant générer certains risques pour lesquels le Mouvement reconnaît l'importance et met en place toutes les mesures nécessaires afin de les atténuer. Une prise en charge inadéquate des risques reliés aux tiers pourrait affecter la capacité du Mouvement à fournir les services répondant aux besoins des membres et clients. Ce type de risque pourrait entraîner des répercussions sur la sécurité de l'information, sur la continuité des activités ainsi que sur d'autres types de risques tels que le risque réputationnel. Les mécanismes de surveillance liés aux impartitions combinés aux mécanismes de gestion d'incident permettent la prévention et la prise en charge adéquate des risques liés aux tiers.</p>
Capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste	<p>Le rendement futur de Desjardins repose en partie sur sa capacité à recruter des personnes clés, à les développer et à les maintenir en poste. Avec le contexte économique canadien qui affiche des résultats dépassant les attentes et un marché de l'emploi qui demeure vigoureux, il existe une forte concurrence pour attirer et fidéliser les personnes compétentes au sein de l'organisation. Plusieurs changements se sont, en outre, accélérés dans les milieux de travail au cours de la dernière année, notamment l'introduction progressive de l'intelligence artificielle, les défis liés au bien-être psychologique et les modes de travail flexibles. Par conséquent, ce volet de risque est suivi périodiquement par l'entremise des mécanismes de gouvernance du comité de gestion de la fonction Ressources humaines, trimestriellement au comité de direction de Desjardins et un dépôt annuel est effectué à la commission Ressources humaines de Desjardins. Ces mécanismes permettent de déployer les stratégies appropriées visant à mettre en place les conditions de succès favorisant la compétitivité de Desjardins en tant qu'employeur.</p>
Risque fiscal	<p>Les politiques fiscales des gouvernements, tout comme les législations fiscales canadiennes, provinciales et étrangères, et leurs interprétations par les autorités fiscales et les tribunaux, sont en constante évolution. Ces nombreux changements et la complexité d'interprétation et d'application peuvent avoir une incidence importante sur les montants de la charge d'impôts, sur les soldes d'impôts différés et sur le taux d'imposition effectif au cours de l'exercice où ils surviennent et par conséquent, sur le calcul des excédents du Mouvement.</p>
Autres facteurs	<p>D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou tout autre événement similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.</p> <p>Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.</p>

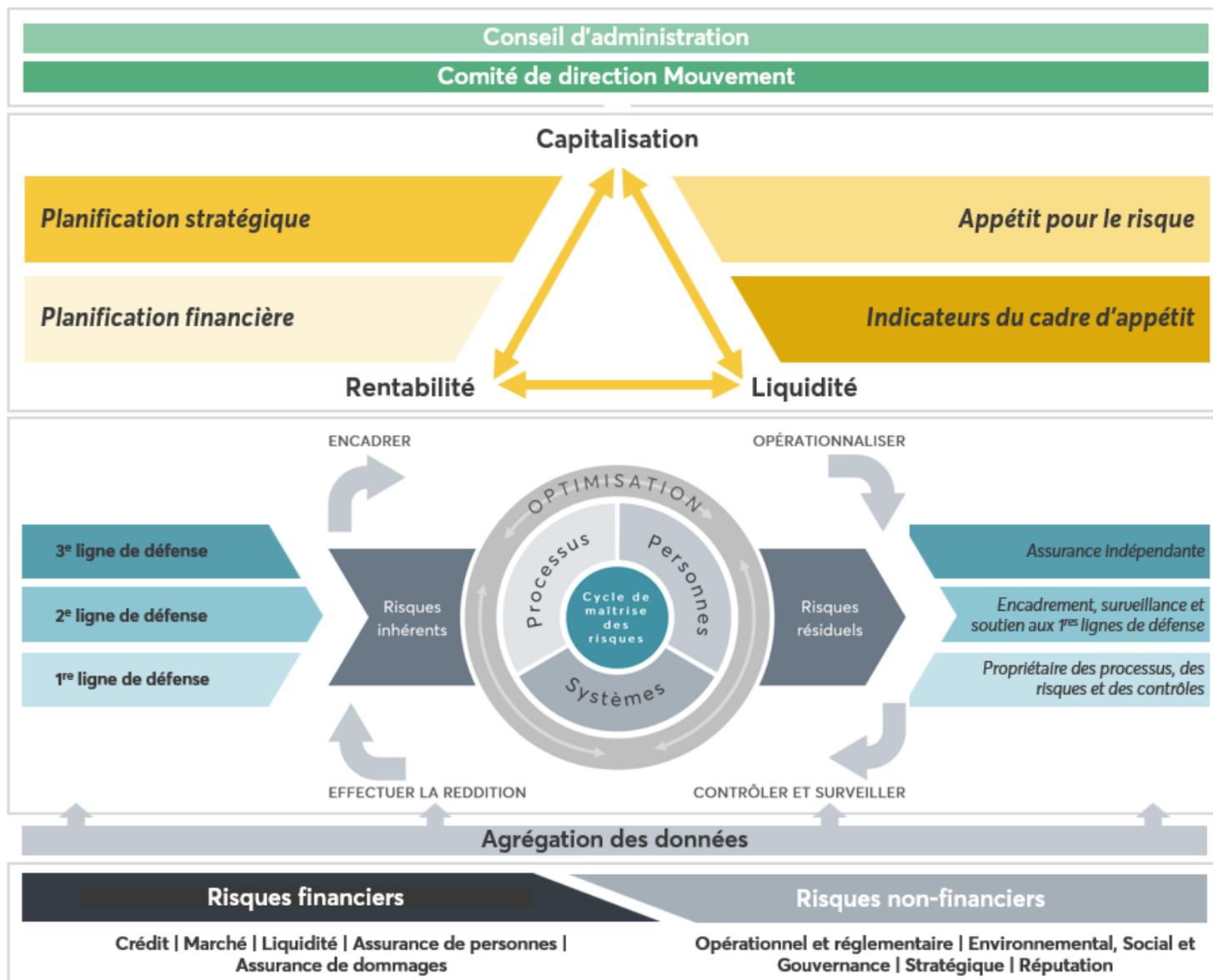
4.2 Gestion des risques

4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques

Le cadre de gestion intégrée des risques a pour objectif de permettre au Mouvement de gérer adéquatement l'ensemble de ses risques en fonction de l'appétit pour le risque qu'il s'est fixé et de la stratégie organisationnelle qui a été établie.

Le cadre de gestion intégrée des risques se veut dynamique, performant et évolutif, adapté à la nature, à la taille et à la complexité des activités du Mouvement. Il permet d'assurer une saine et prudente gestion des risques, et ultimement, d'assurer une optimisation de l'utilisation du capital et de soutenir la prise de décision et l'exposition aux différents types de risque auxquels le Mouvement est exposé.

De plus, une évaluation en continu de l'environnement interne et externe dans lequel le Mouvement mène ses activités est effectuée afin, entre autres, de suivre l'évolution des saines pratiques, des tendances et de détecter les risques émergents.



Identification des risques

Le Mouvement Desjardins, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques. La gestion rigoureuse de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement et vise à soutenir les grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et d'une croissance soutenue et rentable. À cet égard, le Mouvement dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant l'affecter. Le registre est actualisé périodiquement et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Environnemental, social et gouvernance	Réglementaire
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	--	---------------

Mesure des risques

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique, la valorisation des actifs, la tarification, ainsi que la désuétude technologique et la cybercriminalité. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables.

L'exercice de simulation de crise intégrée à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement. Il débute par l'analyse de scénarios multifactoriels élaborés par l'équipe des Études économiques du Mouvement. Ces scénarios tiennent compte de la conjoncture économique actuelle, des principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que de facteurs de risque émergents. Plusieurs scénarios sont élaborés et ceux retenus pour quantification sont sélectionnés par la haute direction du Mouvement. Les principaux facteurs projetés pour chaque scénario incluent : le prix des maisons, les indices boursiers, l'inflation, le taux de chômage et plusieurs courbes de taux d'intérêt.

L'exercice de simulation de crise intégrée est réalisé grâce à la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Les impacts mesurés portent notamment sur le portefeuille de crédit du réseau des caisses de Desjardins et de la Fédération, les deux groupes d'assurances, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., ainsi que sur le Régime des rentes du Mouvement Desjardins. Puisque l'exercice englobe une perspective transversale des activités du Mouvement, il s'agit d'un outil de gestion de risque essentiel pour identifier les sources de diversification et déceler les zones de vulnérabilité potentielles.

Les résultats de cet exercice sont présentés à différents comités internes formés de membres du conseil d'administration et de la direction du Mouvement Desjardins, soit le comité Actif-passif (ALCO), le comité Gestion Finances et Risques Mouvement, le comité de direction Mouvement, la commission Gestion des risques ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2024, les scénarios considérés envisageaient séparément la possibilité d'une longue période de faiblesse économique et d'un rebond de l'inflation et des taux d'intérêt. Un scénario de simulation de crise inversé a également été analysé, correspondant à une crise financière majeure. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation et de liquidité demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins et est une composante essentielle du Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Les résultats de l'exercice de simulations de crise sont utilisés de manière complémentaire à ceux de la quantification du capital économique lors de l'établissement des cibles de capitalisation. Ils sont également utilisés lors de la mise à jour des indicateurs d'appétit pour le risque.

Les scénarios quantifiés dans le cadre de l'exercice de simulation de crise intégrée font partie d'une gamme de scénarios utilisés par le Mouvement pour identifier, évaluer et gérer les risques. Ces scénarios incluent les scénarios de crise qui sous-tendent l'exercice du plan de retour à la viabilité ainsi que le scénario réglementaire effectué selon les hypothèses prescrites par l'AMF. Ce dernier exercice est effectué selon la fréquence établie par l'AMF, soit généralement tous les deux ans. La dernière réalisation de ce scénario réglementaire, *Global Stress Test* conçu par le *Financial Stability Board*, a été effectuée en 2023.

Des scénarios *ad hoc* peuvent également être quantifiés rapidement afin de répondre à des situations ponctuelles, à des demandes de la haute direction ou à celles des autorités réglementaires.

Communication des risques

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité Gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport stratégique et prospectif fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques et permet d'avoir une vue holistique des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

Appétit pour le risque

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Assurer la pérennité du Mouvement Desjardins en se protégeant des événements défavorables pouvant affecter la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités, tout en préservant sa réputation et en soutenant son ambition d'être premier dans le cœur des gens.
- Gérer consciencieusement les risques du Mouvement Desjardins dans le respect du cadre d'appétit pour le risque ainsi que pour les membres et clients.
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris.
- Assurer la pérennité financière du Mouvement Desjardins en conservant un niveau de capitalisation qui rencontre ses ambitions au niveau de ses cotes de crédit, limite les coûts de financement et respecte les exigences réglementaires.
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité.
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers.
- Gérer l'exposition du Mouvement Desjardins au risque de taux d'intérêt découlant des stratégies bancaires, d'assurances, de régimes de rentes et de négociation afin de limiter l'impact des variations de taux d'intérêt.
- Générer un rendement suffisant pour soutenir les obligations des contrats des activités d'assurance et des activités de négociations à court terme du Mouvement Desjardins tout en demeurant prudent dans la gestion des risques associés à ces activités.
- Gérer l'exposition au risque d'assurance en poursuivant l'objectif de diversification du profil de risque du Mouvement lorsque la rentabilité espérée à moyen ou long terme rencontre ou dépasse les cibles fixées de rendements ajustés.
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce, dans le respect de ses valeurs coopératives.
- Affirmer la nature coopérative du Mouvement Desjardins et travailler toujours dans l'intérêt des membres et des clients tout en contribuant au développement des communautés.
- Exercer le rôle de leader socioéconomique du Mouvement Desjardins pour le développement d'une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre et accompagner les membres, clients et autres parties prenantes dans la transition.
- Conserver une adéquation entre le risque de crédit et le rendement à long terme avec les membres et clients du Mouvement Desjardins afin de soutenir ces derniers et les communautés tout au long des relations.
- Éviter des concentrations de risques trop importantes.
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires incluant les risques technologiques, de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.

Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque. Le Cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVP Gestion des risques communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, de leurs cibles, de leurs seuils et de leurs limites avec le Cadre d'appétit pour le risque du Mouvement Desjardins.

La fonction gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement Desjardins avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle rend compte du respect des énoncés et des indicateurs d'appétit pour le risque à la haute direction et au conseil d'administration. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, l'investigation de la situation ainsi que les mesures correctives, lorsqu'applicables, sont portées à l'attention des instances concernées.

Approche de gestion intégrée des risques

L'approche de gestion intégrée des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVP Gestion des risques, orientent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche de gestion intégrée des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche de gestion intégrée des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs, les principes et les règles que le Mouvement s'est donné pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche de gestion intégrée des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- Une approche holistique de gestion intégrée des risques à l'échelle de l'organisation tenant compte des interrelations et des interdépendances entre les différents domaines de risque.
- Une approche de gestion intégrée de ses risques par opposition à une approche où les risques sont considérés séparément. Ainsi, les risques jugés moins importants, mais qui pourraient le devenir une fois combinés, sont aussi pris en compte.
- Une gestion des risques selon leur importance, c'est-à-dire en fonction de l'ampleur et de la fréquence des impacts qu'ils sont susceptibles d'avoir sur l'organisation s'ils se matérialisaient.
- Des processus standardisés et des systèmes d'information fiables, lui permettant d'établir des liens entre les risques et d'obtenir des rapports qui fournissent de l'information pertinente, claire, adaptée et en temps opportun, permettant au comité de direction et au conseil d'administration de suivre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement.
- La diffusion des encadrements en matière de gestion des risques telle que des stratégies, des politiques et des procédures permettant d'identifier, d'évaluer, de quantifier, de contrôler, d'atténuer et de suivre adéquatement les risques importants auxquels il est exposé et d'identifier les événements susceptibles de l'affecter au-delà des limites de son appétit pour le risque.
- L'établissement et le maintien de son appétit pour les risques, desquels découlent des énoncés et des indicateurs définissant clairement les seuils de tolérance et limites d'appétit pour les risques les plus importants. Il s'assure que ces balises soient intégrées dans ses opérations par des encadrements découlant de la Politique d'appétit pour le risque.
- Un cadre de gestion intégrée des risques dynamique et évolutif, lui permettant de gérer adéquatement l'ensemble de ses risques en fonction de son appétit pour le risque. Ce cadre est soutenu par une structure de gouvernance définissant clairement les rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans la gestion des risques.
- L'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion des risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- La responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités.
- L'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité.
- Une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques.
- Un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente.
- L'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés.
- La prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent.
- Une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

Rémunération liée à la gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration, appuyé par la commission Ressources humaines, est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale de l'ensemble des employés et gestionnaires. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Il s'est d'ailleurs doté, par l'ajout de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), incluant les risques liés aux changements climatiques, d'un mécanisme additionnel permettant une prise en compte des risques financiers, mais aussi extra financiers dans l'établissement du régime général d'intéressement à tous les échelons. Il s'assure aussi d'un encadrement s'appliquant à l'ensemble des régimes particuliers d'intéressement de la force de vente et des équipes de placements du Mouvement. Finalement, il s'assure que la rémunération globale offerte dans le Mouvement s'appuie sur les principes de la gestion des risques.

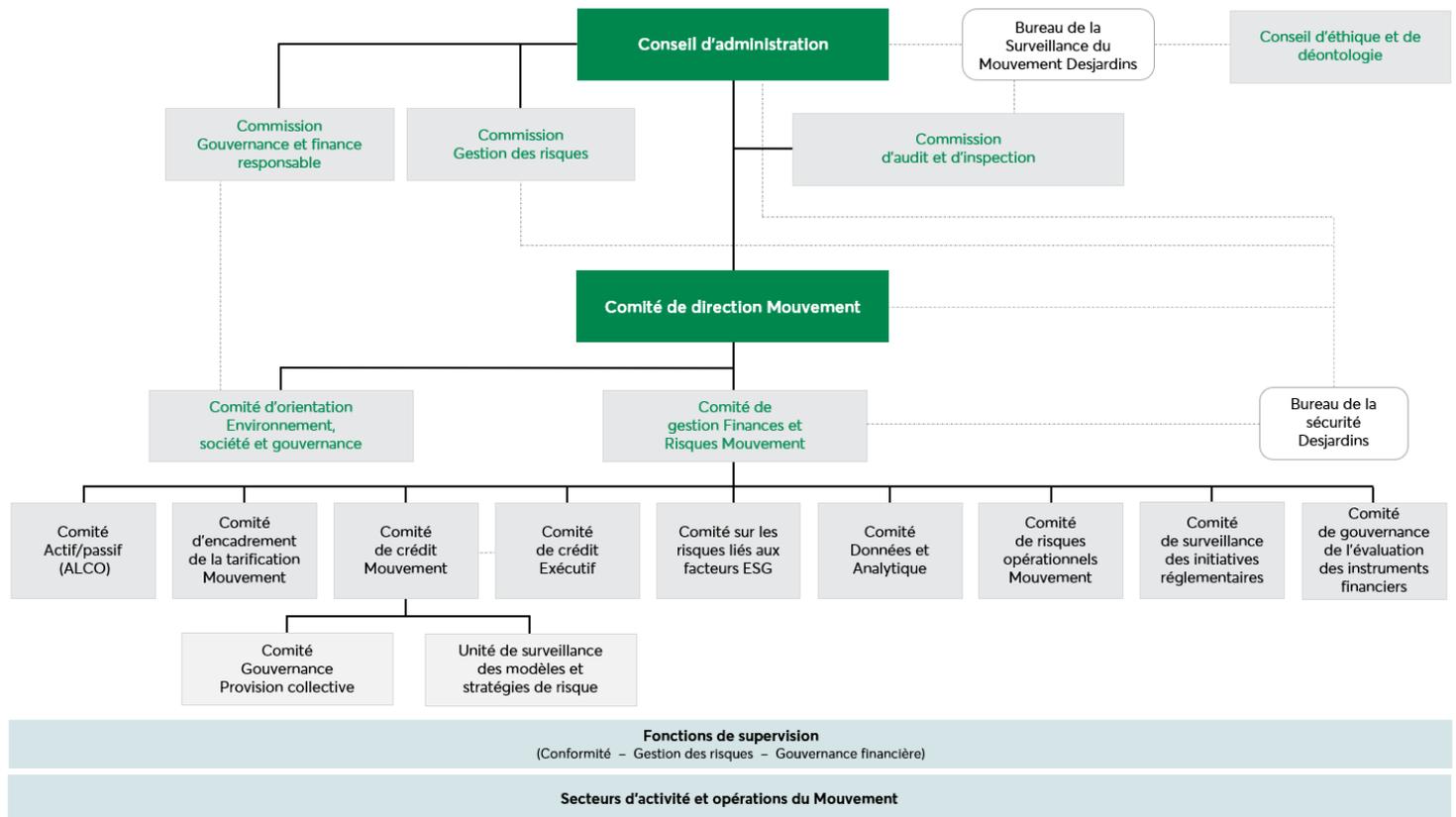
Agissant à titre de comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines est responsable de formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'ensemble des éléments de la rémunération globale de tous les employés, gestionnaires et cadres supérieurs du Mouvement.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, exception faite du président et chef de la direction, leur régime d'intéressement annuel prévoit, en cohérence avec la volonté de favoriser une saine gestion des risques sur un horizon temporel de plus d'une année, le report à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction de la performance globale du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, toujours dans l'intérêt des membres et clients, pour qui la pérennité de l'organisation est un facteur important et rassurant.

Le nouveau régime d'intéressement long terme qui a été introduit en 2024 pour les membres du comité de direction du Mouvement Desjardins, à l'exception du président et chef de la direction, assure d'être bien aligné sur l'atteinte des ambitions et des stratégies de développement du Mouvement, sans encourager la prise de risques excessive. La portée à long terme de ce régime permet la création de valeur économique et un développement durable pour les membres et clients.

Gouvernance en matière de gestion des risques

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de gestion des risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités.

Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la Commission d'audit et d'inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2024 du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins formule des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assure qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Il s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement et sur le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance.

Le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance est responsable d'étudier les prises de position en matière d'environnement, de société et de gouvernance, d'en évaluer les risques inhérents et de s'assurer qu'elles sont alignées aux priorités stratégiques du Mouvement. Il rend compte au comité de direction Mouvement et à la commission Gouvernance et finance responsable.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement est responsable de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires. Ce comité est soutenu par le comité de crédit Mouvement, le comité Données et Analytique, le comité de risques opérationnels Mouvement, le comité de crédit exécutif, le comité des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), le comité Actif/passif (ALCO) et le comité d'encadrement de la tarification Mouvement :

- Le comité de crédit exécutif recommande des engagements importants nécessitant l'approbation du conseil d'administration de la Fédération et il approuve des engagements conséquents jusqu'à concurrence de ses limites déléguées par le comité de gestion Finances et Risques Mouvement.
- Le comité de crédit Mouvement approuve les engagements de crédit importants, qui se trouvent à l'intérieur de ses propres limites qui lui sont déléguées en considérant l'analyse des facteurs ESG, et exerce la surveillance des activités liées à l'évaluation et la quantification des risques de crédit. À l'égard de son rôle de surveillance, le comité est soutenu par l'unité de surveillance des modèles et stratégies et par le comité de gouvernance de la provision collective.
- Le comité Données et Analytique exerce la surveillance de la qualité des données et de la conformité aux exigences réglementaires en lien avec les données faisant partie du périmètre de la gouvernance des données Mouvement.

- Le comité de risques opérationnels Mouvement dispose d'une vue transversale et exerce une surveillance des différentes catégories de risques opérationnels et réglementaires auxquels le Mouvement est exposé.
- Le comité des risques liés aux facteurs ESG dispose d'une vue transversale et assure la surveillance des risques liés aux facteurs ESG auxquels le Mouvement est exposé.
- Le comité Actif-passif (ALCO) soutient le comité de gestion Finances et Risques Mouvement dans l'encadrement et la surveillance de la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité.
- Le comité d'encadrement de la tarification du Mouvement soutient, pour sa part, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au respect du cadre lié à l'établissement et à la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement.
- Le comité de surveillance des initiatives réglementaires appuie le comité de gestion Finances et Risques Mouvement en suivant les initiatives réglementaires importantes et en faisant des recommandations lorsque requis. De plus, il exerce une veille sur les initiatives réglementaires visant à mitiger un risque réglementaire important pour l'organisation et il échange sur tout élément significatif en lien avec le risque réglementaire, dont l'évolution de la réglementation et les tendances observées dans l'industrie.
- En décembre 2024, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement a approuvé la création du comité de gouvernance de l'évaluation des instruments financiers. Ce comité, dont la première réunion sera tenue au cours du premier trimestre de 2025, a pour rôles et responsabilités générales d'appuyer le comité de gestion Finances et Risques Mouvement dans l'examen et la recommandation de cas complexes ou particuliers liés à l'évaluation des instruments financiers.

Le Bureau de la sécurité Desjardins s'assure de la cohérence des initiatives et de la mise en œuvre de stratégies transversales de sécurité au sein du Mouvement afin de continuer le renforcement de ses pratiques liées à la protection des membres et clients, de leurs actifs et de leurs renseignements personnels. Il rend compte au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense (LDD)

Le Mouvement a mis en place une structure de gestion des risques suivant le modèle des trois lignes de défense sur lequel s'appuie son cadre de gestion intégrée des risques. Cette structure de contrôle fiable permet d'établir une allocation claire et ordonnée des rôles et responsabilités des différents intervenants en matière de gestion des risques au sein du Mouvement. Le détail des rôles et responsabilités relatifs à chaque ligne de défense est présenté dans la matrice suivante :

	1 – ENCADRER	2 - OPÉRATIONNALISER (IDENTIFIER, ÉVALUER ET ATTÉNUER)	3 - CONTRÔLER ET SURVEILLER	4 - EFFECTUER LA REDDITION
 <p>1^{ère} ligne de défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> Est imputable de la performance de ses activités Connaît et respecte les encadrements établis pour la gestion des risques, incluant le cadre d'appétit pour les risques (CAR) Complète les formations requises et participe aux activités de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Gère ses activités en respectant l'appétit pour le risque de l'organisation Identifie et évalue les risques associés à ses opérations, gère les écarts entre ses processus, pratiques et contrôles, et les escalade au besoin Développe, déploie et valide les processus, les contrôles et les approches d'atténuation des risques pour combler les écarts Accompagne, forme et responsabilise les employés sur la bonne application des processus, contrôles et méthodes d'atténuation des risques Instaure les pratiques pour assurer le maintien de la conformité envers les encadrements dans le temps 	<ul style="list-style-type: none"> Veille à l'adoption et l'application des processus et contrôles par ses employés Mesure et suit la performance des processus et des contrôles déployés Apporte des correctifs aux processus et contrôles si requis Fait une démonstration du respect des encadrements de gestion des risques sur demande Déclenche le processus d'escalade défini dans les encadrements si un des facteurs déclencheurs s'active Participe à la rédaction des plans d'action et à leur suivi Effectue les analyses de risques requises 	<ul style="list-style-type: none"> Présente la reddition de compte sur ses opérations et sur les risques associés Produit son profil de risque et en rend compte Transmet à la 2^e ligne les informations requises pour les analyses et redditions de compte Mouvement sur les risques de ses opérations
 <p>2^e ligne de défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> Établit les encadrements de gestion des risques (incluant le CAR) et s'assure de leur application Établit les attentes envers la 1^{ère} ligne, les processus d'escalade et les facteurs déclencheurs de leur activation Forme et sensibilise la 1^{ère} ligne par rapport aux attentes organisationnelles y compris les encadrements de la 2^e ligne Fait approuver les encadrements de gestion des risques par l'autorité organisationnelle appropriée 	<ul style="list-style-type: none"> Conseille et outille la 1^{ère} ligne dans l'opérationnalisation des encadrements et le déploiement des processus, contrôles et méthodes d'atténuation des risques afin qu'elle s'acquitte de ses responsabilités Apporte une expertise complémentaire, une vision transversale, un suivi et des critiques constructives en matière de gestion des risques Fait une vigie des risques émergents pour le Mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> Effectue de la surveillance, dont notamment des revues objectives, émet aux parties prenantes les constats qui en découlent et assure le suivi de la mise en œuvre des plans d'action Effectue la surveillance et la revue critique et teste l'efficacité des contrôles déployés en 1^{ère} ligne Surveille la bonne application des encadrements de gestion des risques et des processus d'escalade 	<ul style="list-style-type: none"> Surveille les niveaux de risques des processus et contrôles déployés Rend compte aux diverses parties prenantes (haute direction, instances, autorités réglementaires) tel que stipulé dans l'encadrement
 <p>3^e ligne de défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> Fournit une évaluation indépendante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et émet des constats et des conseils afin d'en améliorer l'efficacité Procure une assurance objective au comité de direction et au CA quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles 			

1^{ère} ligne de défense

La première ligne de défense assumée par les propriétaires des processus fournit des produits et services aux membres et clients. Elle identifie, évalue et gère les risques générés par ses activités et s'assure de l'efficacité des contrôles associés aux processus dont elle est propriétaire. Elle est responsable de détecter les expositions aux risques et les écarts d'application, et de mettre en place des mesures d'atténuation des risques en cas de dépassement de l'appétit pour le risque. Elle escalade au besoin et effectue la reddition de compte conformément aux exigences du Mouvement sur ces matières.

2^e ligne de défense

La deuxième ligne de défense, soit principalement la PVP Gestion des risques, a pour mission première d'agir comme partenaire des secteurs d'activité et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. Elle agit comme fonction de supervision et est indépendante de ces derniers. Elle assure la veille des risques émergents, établit les encadrements en gestion des risques, et en surveille leur respect et leur application auprès des secteurs d'activité et fonctions Mouvement. Plus largement, elle effectue des activités de surveillance sur les différents risques, en effectuant des revues objectives et en s'assurant de la conception et efficacité des contrôles en place. Dans ce contexte, elle émet des constats et effectue le suivi des plans d'action en découlant. Elle escalade au besoin et effectue la reddition de compte conformément aux exigences du Mouvement sur ces matières.

La PVP Gestion des risques peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par le Bureau de la sécurité Desjardins et de la gouvernance financière qui, selon leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

3^e ligne de défense

La troisième ligne de défense est constituée par le Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins. Elle fournit une assurance et des conseils indépendants et objectifs au comité de direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles ainsi que leur adéquation avec les activités du Mouvement.

En outre, elle contribue à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres et clients, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Elle regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :

- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques.
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle.
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le 1^{er} janvier 2024, le Mouvement a adopté le cadre d'approche standard révisé pour le calcul des APR liés au risque de marché conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* mise à jour dans le cadre des réformes réglementaires de Bâle III. L'approche fondée sur les modèles internes n'est plus utilisée.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVP Gestion des risques. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à divers risques. Le tableau qui suit donne une représentation de son profil de risque par secteurs d'activité. Le capital économique est ventilé afin d'illustrer la taille relative des risques associés aux différents secteurs d'activité. Pour sa part, la répartition des actifs pondérés en fonction des risques représente l'exposition du Mouvement au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins de l'évaluation des fonds propres réglementaires.

Tableau 26 – Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité et par types de risque

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars et en pourcentage)

		Capital économique		Actifs pondérés en fonction des risques		
Mouvement Desjardins		Activités bancaires		Risque de crédit	121 845 \$	
		Risque de crédit	47,9 %	Risque de marché	4 901	
		Risque de marché	2,3	Risque opérationnel	22 875	
		Risque opérationnel	5,3	Ajustement en fonction du plancher d'APR	—	
		Autres risques ⁽¹⁾	1,7			
		Total des activités				
		bancaires	57,2			
		Activités d'assurance	36,2			
		Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	6,6			
Secteurs d'activité	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres		
Bilan⁽³⁾	Actif 356 416 \$	Actif 75 365 \$	Actif 13 803 \$	Actif 25 358 \$		
Capital économique	Proportion du total du Mouvement Desjardins	42,0 %	Proportion du total du Mouvement Desjardins	15,4 %	Proportion du total du Mouvement Desjardins	25,7 %
	Activités bancaires		Activités bancaires		Activités bancaires	
	Risque de crédit	71,1	Risque de crédit	2,8	Risque de crédit	—
	Risque de marché	4,0	Risque de marché	—	Risque de marché	—
	Risque opérationnel	11,2	Risque opérationnel	—	Risque opérationnel	—
	Autres risques ⁽⁴⁾	13,7	Autres risques ⁽⁴⁾	—	Autres risques ⁽⁴⁾	—
	Total des activités		Total des activités		Total des activités	
	bancaires	100,0	bancaires	2,8	bancaires	—
	Activités d'assurance ⁽⁵⁾	—	Activités d'assurance ⁽⁵⁾	97,2	Activités d'assurance ⁽⁵⁾	100,0
	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	—	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	—	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	—
Actifs pondérés en fonction des risques	Risque de crédit 98 974 \$	Risque de crédit 5 545 \$	Risque de crédit 4 345 \$	Risque de crédit 12 981 \$		
	Risque de marché 4 077	Risque de marché 113	Risque de marché —	Risque de marché 711		
	Risque opérationnel 18 617	Risque opérationnel 442	Risque opérationnel —	Risque opérationnel 3 816		
Profil de risque	Le Mouvement est exposé au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et à d'autres risques, dont notamment le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et le risque d'assurance.					

⁽¹⁾ Y compris le risque lié aux régimes à prestations définies, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et l'effet de diversification.

⁽²⁾ Le montant de capital économique pour le risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable de ces actifs. Ce montant n'est pas ventilé par secteurs d'activité.

⁽³⁾ Les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels sont classés dans le montant d'actif de la rubrique Autres.

⁽⁴⁾ Y compris le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque lié aux autres actifs de crédit, aux actifs d'impôts différés, aux régimes à prestations définies et à l'effet de diversification ne sont pas alloués aux secteurs d'activité.

⁽⁵⁾ Le capital économique pour les activités d'assurance correspond au montant de capital économique total calculé pour les activités d'assurance de personnes et de dommages. Ce capital économique couvre tous les risques.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son Cadre de gestion intégré des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

4.2.3 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 61,5 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2024, comparativement à 62,9 % à la fin de 2023. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'environnement macroéconomique reste incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, les taux d'intérêt et les tensions géopolitiques. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques.

Gestion du risque de crédit

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produit et par clientèle. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVP Gestion des risques s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

L'encadrement des éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins est constitué de documents pouvant prendre diverses formes telles que politiques, normes et autres. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de l'appétit au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation des fonds propres réglementaires

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche fondée sur les notations internes (NI) pour l'évaluation du risque de crédit. Certaines expositions sont cependant exemptées des exigences visées par l'approche NI en raison d'unités ou composantes de moindre importance, ainsi que de catégories d'actifs peu significatives en termes de montant et de profil de risque. Afin d'appliquer l'approche NI, le Mouvement a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

Le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (APR) sert à mesurer le risque de crédit du Mouvement Desjardins en plus du risque de marché et du risque opérationnel.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations financières. Des modèles de notation interne, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour les clientèles de détail particuliers et entreprises, ainsi que certains portefeuilles des clientèles de non-détail. Pour la clientèle de détail, des modèles de type comportemental sont utilisés. Ces modèles incluent des caractéristiques prédictives liées notamment à des facteurs propres à l'emprunteur et aux comptes tels que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD;
- d'une calibration par groupes de produits, pour les modèles de notation de type comportemental applicables aux clientèles particuliers, selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, comme pour la PCD, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none"> Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. Projetée sur les 12 mois à venir. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères. 	<ul style="list-style-type: none"> Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. Correspond à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. Soumise à certains planchers réglementaires. Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. La prudence excessive et les planchers sont exclus. Prise en compte des coûts de recouvrement directs uniquement. Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	<ul style="list-style-type: none"> Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut. 	<ul style="list-style-type: none"> Correspond aux montants utilisés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut et tenant compte des attentes prospectives.
Actualisation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture. 	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des limites de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2024, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 460,5 G\$ et de 420,1 G\$ après ARC. Les résultats complets de l'évaluation du risque de crédit, selon le type d'exposition, la classe d'actif et les méthodes de calcul de l'approche standard et de l'approche des notations internes de Bâle III exigées par l'AMF, se trouvent dans le tableau 27 « Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD]) ».

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes sur 84,8 % de l'exposition en cas de défaut. Ainsi, 15,2 % de l'exposition en cas de défaut est pour le moment évalué selon l'approche standard. Le Mouvement passe en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche de notation interne avancée.

Tableau 27 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])^{(1)*}

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	4 458 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	4 458 \$	6 119 \$	1,0 %
Organismes publics hors administration centrale	7 225	1 635	—	—	42	8 902	8 989	1,9
Institutions financières	1 751	53	—	28	21	1 853	2 520	0,4
Entreprises	10 381	3 842	4 799	22	2 057	21 101	16 253	4,6
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	224	89	—	—	7	320	304	0,1
Immobilier	7 036	441	—	—	—	7 477	5 551	1,6
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 064	431	—	—	—	1 495	1 495	0,3
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	442	557	—	—	5	1 004	877	0,2
Titrisation	48	—	—	—	—	48	48	—
Actions	689	142	—	—	—	831	831	0,2
Portefeuille de négociation	—	—	22 072	581	—	22 653	1 096	4,9
Sous-total selon l'approche standard	33 318	7 190	26 871	631	2 132	70 142	44 083	15,2
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	39 513	1 434	5	—	76	41 028	99 911	8,9
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 372	1 212	65	5 315	147	11 111	11 075	2,4
Entreprises	34 216	8 160	—	—	631	43 007	38 203	9,3
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 524	4 028	—	1	89	11 642	10 294	2,5
Immobilier	201 350	28 565	—	—	—	229 915	178 077	49,9
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 181	8 055	—	—	—	15 236	15 236	3,3
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	14 992	8 084	—	—	6	23 082	21 714	5,2
Portefeuille de négociation	—	—	14 279	1 084	—	15 363	1 462	3,3
Sous-total selon l'approche notations internes	309 148	59 538	14 349	6 400	949	390 384	375 972	84,8
Total	342 466 \$	66 728 \$	41 220 \$	7 031 \$	3 081 \$	460 526 \$	420 055 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	5 262 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	5 262 \$	6 014 \$	1,3 %
Organismes publics hors administration centrale	6 846	1 632	—	—	47	8 525	8 578	2,1
Institutions financières	2 190	69	46	6	23	2 334	2 809	0,6
Entreprises	9 006	2 995	2 352	22	2 210	16 585	14 420	4,0
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	167	78	—	—	7	252	238	0,1
Immobilier	5 889	114	—	—	—	6 003	4 993	1,5
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	75	16	—	—	—	91	91	—
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 232	760	—	—	6	1 998	1 836	0,5
Titrisation	26	—	—	—	—	26	26	—
Actions	608	139	—	—	—	747	746	0,2
Portefeuille de négociation	—	—	15 269	380	—	15 649	681	3,8
Sous-total selon l'approche standard	31 301	5 803	17 667	408	2 293	57 472	40 432	14,1
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	34 628	1 166	—	—	75	35 869	83 581	8,7
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 955	1 085	783	4 716	133	11 672	10 964	2,8
Entreprises	30 977	6 481	—	—	1 630	39 088	34 994	9,5
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 161	3 722	—	2	119	11 004	9 635	2,7
Immobilier	184 913	25 409	—	—	—	210 322	168 710	51,2
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 225	8 101	—	—	—	15 326	15 326	3,7
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	14 659	8 125	—	—	5	22 789	21 856	5,6
Portefeuille de négociation	—	—	5 944	932	—	6 876	1 076	1,7
Sous-total selon l'approche notations internes	284 518	54 089	6 727	5 650	1 962	352 946	346 142	85,9
Total	315 819 \$	59 892 \$	24 394 \$	6 058 \$	4 255 \$	410 418 \$	386 574 \$	100,0 %

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Le tableau suivant présente l'exposition en cas de défaut pour les portefeuilles entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières. Les différents secteurs sont déterminés selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Tableau 28 – Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité*

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽¹⁾
Agriculture	10 402 \$	573 \$	— \$	— \$	18 \$	10 993 \$	12 336 \$
Mines	427	342	—	—	26	795	797
Pétrole et gaz	229	433	—	—	17	679	679
Services publics	2 994	1 419	—	—	135	4 548	4 549
Construction	4 133	1 267	—	—	206	5 606	5 745
Fabrication	4 615	1 464	—	—	132	6 211	6 317
Commerce de gros	2 139	460	—	—	70	2 669	2 706
Commerce de détail	3 287	1 012	—	—	16	4 315	4 360
Transport	1 511	418	—	—	61	1 990	2 003
Industrie de l'information	391	705	—	—	2	1 098	1 116
Finance et assurances	12 060	2 564	1 494	5 365	979	22 462	21 084
Immobilier	5 017	1 386	—	—	70	6 473	27 728
Services professionnels	1 466	494	—	—	225	2 185	2 030
Gestion de sociétés	1 321	284	—	—	31	1 636	1 641
Services administratifs	783	152	—	—	24	959	972
Enseignement	144	52	—	—	2	198	201
Soins de santé	750	126	—	—	3	879	2 508
Arts et spectacles	233	61	—	—	1	295	316
Hébergement	524	48	—	—	2	574	623
Autres services	1 042	145	—	—	6	1 193	1 214
Organismes publics	39 750	1 138	5	—	124	41 017	71 897
Autres entreprises	1 473	158	3 370	—	782	5 783	3 259
Total	94 691 \$	14 701 \$	4 869 \$	5 365 \$	2 932 \$	122 558 \$	174 081 \$

(en millions de dollars)	2023						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽¹⁾
Agriculture	9 497 \$	509 \$	— \$	— \$	44 \$	10 050 \$	11 378 \$
Mines ⁽²⁾	747	124	—	—	17	888	892
Pétrole et gaz ⁽²⁾	376	432	—	—	106	914	913
Services publics	2 021	1 088	—	—	210	3 319	3 318
Construction	3 176	1 127	—	—	302	4 605	4 654
Fabrication	4 180	1 228	—	—	314	5 722	5 835
Commerce de gros	1 972	475	—	—	135	2 582	2 618
Commerce de détail	3 852	731	—	—	29	4 612	4 669
Transport	1 162	432	—	1	75	1 670	1 686
Industrie de l'information	433	292	—	—	440	1 165	1 177
Finance et assurances	11 220	1 960	2 066	4 743	1 115	21 104	19 342
Immobilier	4 638	1 162	—	—	106	5 906	18 641
Services professionnels	1 211	327	—	—	212	1 750	1 664
Gestion de sociétés	1 010	195	—	—	41	1 246	1 226
Services administratifs	609	166	—	—	33	808	817
Enseignement	143	25	—	—	2	170	174
Soins de santé	601	120	—	—	18	739	2 148
Arts et spectacles	264	64	—	—	2	330	352
Hébergement	385	30	—	—	8	423	516
Autres services	789	126	—	—	15	930	968
Organismes publics	37 001	908	—	—	91	38 000	66 326
Autres entreprises	1 731	275	1 115	—	756	3 877	3 468
Total	87 018 \$	11 796 \$	3 181 \$	4 744 \$	4 071 \$	110 810 \$	152 782 \$

⁽¹⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

⁽²⁾ Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Octroi du crédit

La PVP Gestion des risques attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVP Gestion des risques approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVP Gestion des risques fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndicats bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau suivant présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 29 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % à 0,14 %
Très faible	0,15 % à 0,49 %
Faible	0,50 % à 2,49 %
Moyen	2,50 % à 9,99 %
Élevé	10,00 % à 99,99 %
Défaut	100,00 %

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVP Gestion des risques est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de contrôles ex post. Ces contrôles sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces contrôles ex post prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- Le pouvoir discriminant du modèle.
- Le calibrage du modèle.
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises.

Les tranches des PD sont mises à jour annuellement et ajustées au besoin afin de refléter adéquatement les cotes de risque du Mouvement.

Le tableau suivant présente l'échelle de notation interne ainsi que, de façon générale, une correspondance avec les notations des agences externes.

Tableau 30 – Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Entreprises		Institutions financières		Emprunteurs souverains		Notes S&P	Notes Moody's
	Notes Desjardins	Tranches de PD	Notes Desjardins	Tranches de PD	Notes Desjardins	Tranches de PD		
Risque acceptable								
Catégorie investissement	[1 – 4]	0,00 % à 0,49 %	[1 – 5,5]	0,00 % à 0,51 %	[1 – 5,5]	0,00 % à 0,53 %	AAA – BBB-	Aaa – Baa3
Autres que catégorie investissement	[4,5 – 7]	0,50 % à 6,18 %	[6 – 8]	0,52 % à 3,71 %	[6 – 8]	0,54 % à 5,11 %	BB+ – B-	Ba1 – B3
Sous surveillance	[7,5 – 9]	6,19 % à 99,99 %	[9 – 9,5]	3,72 % à 99,99 %	[9 – 9,75]	5,12 % à 99,99 %	CCC+ – CC	Caa1 – Ca
Défaut	10	100,00 %	10	100,00 %	10	100,00 %	D	C

Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières comme des titres de gouvernements, des actions, etc., ou de la liquidité.

Pour certains prêts, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2024, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 20,4 % du total des prêts bruts, comparativement à 20,1 % à la fin de 2023. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, aucun changement important n'a été apporté aux politiques d'atténuation du risque de crédit et aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Les prêts bénéficiant d'un allègement s'élèvent à 1 878 M\$ au 31 décembre 2024, comparativement à 1 819 M\$ à la fin de 2023. De ces prêts, 216 M\$ ont été classés en tant que prêts dépréciés bruts au 31 décembre 2024, comparativement à 168 M\$ au 31 décembre 2023.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Identification du défaut

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : Le Mouvement Desjardins estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie si celle-ci existe.

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, sauf exception, le Mouvement Desjardins ne répercute pas le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises de non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers, sous certaines conditions prévues aux encadrements du risque de crédit. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de 3 à 6 mois selon certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit.

Suivi du portefeuille et reddition de comptes

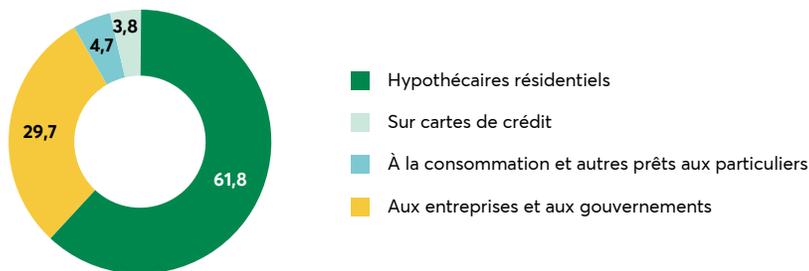
La PVP Gestion des risques supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

Détail et qualité du portefeuille de prêts

Le graphique suivant présente la répartition des prêts par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

Répartition des prêts

Au 31 décembre 2024
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2024, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont l'immobilier, l'agriculture et la construction, ce qui représente un ratio de 51,5 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 82,9 G\$. Ces principaux secteurs sont les mêmes qu'au 31 décembre 2023.

Tableau 31 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024		2023	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Hypothécaires résidentiels	179 920 \$	454 \$	165 858 \$	375 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 683	249	24 239	224
Aux organismes publics ⁽¹⁾	3 391	—	3 388	—
Aux entreprises				
Agriculture	12 871	385	11 991	352
Mines ⁽²⁾	591	47	807	1
Pétrole et gaz ⁽²⁾	146	—	285	—
Services publics	3 105	3	2 090	—
Construction	9 711	204	8 062	182
Fabrication	6 452	297	5 883	231
Commerce de gros	2 919	115	2 712	75
Commerce de détail	5 506	87	5 933	96
Transport	2 034	18	1 620	14
Industrie de l'information	515	21	550	17
Finance et assurances	2 306	1	2 105	—
Immobilier	20 161	211	17 474	164
Services professionnels	2 298	23	1 934	10
Gestion de sociétés	1 756	32	1 389	10
Services administratifs	432	8	373	6
Enseignement	275	7	265	4
Soins de santé	5 060	108	4 411	145
Arts et spectacles	813	22	769	11
Hébergement	2 251	53	2 073	39
Autres services	1 848	11	1 588	8
Autres entreprises	1 873	—	1 316	—
Total des prêts aux entreprises	82 923 \$	1 653 \$	73 630 \$	1 365 \$
Total des prêts	290 917 \$	2 356 \$	267 115 \$	1 964 \$

⁽¹⁾ Y compris les prêts aux gouvernements.⁽²⁾ Les données de 2023 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Le tableau suivant présente les prêts par régions géographiques. Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2024, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 88,3 % du total de son portefeuille de prêts, comparativement à 88,8 % au 31 décembre 2023.

Tableau 32 – Prêts par régions géographiques

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024		2023	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Canada				
Québec	256 972 \$	1 997 \$	237 072 \$	1 710 \$
Autres provinces canadiennes	33 485	359	29 718	254
Total – Canada	290 457 \$	2 356 \$	266 790 \$	1 964 \$
Autres pays	460	—	325	—
Total	290 917 \$	2 356 \$	267 115 \$	1 964 \$

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Tableau 33 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024			2023		
	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	165 \$	113 \$	278 \$	245 \$	95 \$	340 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	195	36	231	196	38	234
Aux entreprises et aux gouvernements	84	110	194	41	128	169
	444 \$	259 \$	703 \$	482 \$	261 \$	743 \$

⁽¹⁾ Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

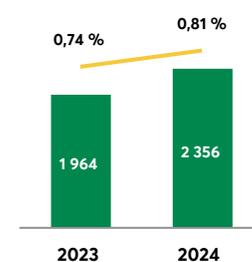
Au 31 décembre 2024, selon la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 1 320 M\$ et celle sur les éléments hors bilan était de 100 M\$, pour un total de 1 420 M\$, en hausse de 147 M\$ par rapport au 31 décembre 2023.

Cette variation reflète une migration de la qualité du crédit et une évolution des perspectives économiques défavorables sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Dans les portefeuilles de cartes de crédit, l'incidence favorable de la mise à jour des informations prospectives a été compensée en partie par l'effet défavorable des évolutions méthodologiques. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer aux notes complémentaires 2 « Méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,81 % au 31 décembre 2024, comparativement à 0,74 % au 31 décembre 2023. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalisait 615 M\$ au 31 décembre 2024, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 26,1 %.

Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts

(en M\$ et en %)



Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Tableau 34 – Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024					2023	
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾					
Hypothécaires résidentiels	179 920 \$	454 \$	0,25 %	30 \$	424 \$	375 \$	351 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 683	249	1,01	165	84	224	84
Aux entreprises et aux gouvernements	86 314	1 653	1,92	420	1 233	1 365	1 034
Total	290 917 \$	2 356 \$	0,81 %	615 \$	1 741 \$	1 964 \$	1 469 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

Tableau 35 – Variation du solde des prêts dépréciés bruts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

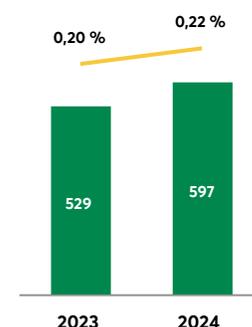
(en millions de dollars)	2024	2023
Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice	1 964 \$	1 191 \$
Prêts dépréciés bruts survenus au cours de l'exercice	3 535	3 396
Retours à un état non déprécié	(2 691)	(2 282)
Radiations et recouvrements	(452)	(336)
Autres variations	—	(5)
Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice	2 356 \$	1 964 \$

La dotation à la provision pour pertes de crédit du Mouvement Desjardins s'est élevée à 597 M\$ pour 2024 comparativement à 529 M\$ en 2023. La dotation de 2024 reflète une migration de la qualité du crédit et une évolution des perspectives économiques défavorables sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Dans les portefeuilles de cartes de crédit, l'incidence favorable de la mise à jour des informations prospectives a été compensée en partie par l'effet défavorable des évolutions méthodologiques. La dotation de 2024 reflète également des radiations nettes en hausse, qui sont de retour aux niveaux prépandémiques.

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,22 % au terme de l'exercice 2024, par rapport au ratio de 0,20 % enregistré au 31 décembre 2023.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes complémentaires 2 « Méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$ et en %)



Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF. Ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et par région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Tableau 36 – Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽²⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	30 514 \$	97,7 %	96 125 \$	95,2 %	6 109 \$	95,1 %	132 748 \$	95,8 %
Ontario	696	2,2	4 874	4,8	318	4,9	5 888	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	48	—	—	—	67	—
Toutes les régions	31 229 \$	100,0 %	101 047 \$	100,0 %	6 427 \$	100,0 %	138 703 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	28 778 \$	97,8 %	91 395 \$	95,1 %	5 691 \$	94,9 %	125 864 \$	95,7 %
Ontario	610	2,1	4 673	4,9	309	5,1	5 592	4,3
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	40	—	—	—	59	—
Toutes les régions	29 407 \$	100,0 %	96 108 \$	100,0 %	6 000 \$	100,0 %	131 515 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 235 M\$ au 31 décembre 2024 et 216 M\$ au 31 décembre 2023.

⁽²⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

⁽³⁾ Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire, public ou privé, ou d'un gouvernement.

⁽⁴⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁵⁾ Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁶⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Tableau 37 – Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours de l'exerciceRéseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽¹⁾

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	2024			2023		
	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré
Québec	63,5 %	62,8 %	63,0 %	62,1 %	64,3 %	63,8 %
Ontario	64,5	62,1	63,2	61,8	62,0	61,9
Autres ⁽⁴⁾	60,6	75,1	69,0	74,0	69,0	70,8
Toutes les régions	63,6 %	62,8 %	63,1 %	62,1 %	64,2 %	63,7 %

⁽¹⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽²⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽³⁾ Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽⁴⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Tableau 38 – Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾⁽²⁾Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽³⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant)	Total des prêts amortis			
	2024		2023	
0 à 10 ans	9 390 \$	7,1 %	9 100 \$	7,3 %
10 à 20 ans	43 556	32,9	41 132	32,8
20 à 25 ans	68 338	51,7	63 076	50,2
25 à 30 ans	7 150	5,4	5 785	4,6
30 à 35 ans	170	0,1	172	0,1
35 ans ou plus ⁽⁴⁾	3 672	2,8	6 250	5,0
Tous les amortissements	132 276 \$	100,0 %	125 515 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 23,2 % au 31 décembre 2024 (24,1 % au 31 décembre 2023).⁽²⁾ Selon les pratiques internes de Desjardins, la période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels est limitée à 30 ans. Cependant, il est permis pour certaines situations exceptionnelles de dépasser l'amortissement maximal de 30 ans.⁽³⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽⁴⁾ Les prêts à amortissement négatif sont inclus dans la catégorie 35 ans ou plus, ce qui reflète l'incidence des majorations de taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires à taux variables.**Expositions à l'international**

Les expositions au risque de crédit du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentent 1,2 % du total des expositions au 31 décembre 2024.

Risque de contrepartie et d'émetteur*Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.*

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de contrepartie et d'émetteur du fait des opérations d'appariement de ses activités bancaires traditionnelles, de ses activités de négociation ainsi que des portefeuilles de placements de ses compagnies d'assurances. Selon sa classification, toute contrepartie ou tout émetteur reçoit une cote de risque provenant des modèles internes ou des cotes publiées par les agences de notation reconnues (DBRS, Fitch, Moody's et Standard & Poor's) par l'AMF et le BSIF. La PVP Gestion des risques établit une limite à une contrepartie ou un émetteur à la suite de l'évaluation de sa cote de risque. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque cela est pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

Les transactions du Mouvement Desjardins portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement Desjardins utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend notamment des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. De plus, le Mouvement Desjardins applique un ajustement à l'évaluation de crédit (AEC) lors de la tarification des instruments financiers dérivés afin de tenir compte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles. Cet ajustement prend en compte les écarts de crédit observables sur le marché, les expositions futures estimées à partir des modèles quantitatifs avancés qui incluent les effets des accords généraux de compensation, les suretés et les garanties échangées. Une équipe dédiée au sein du Mouvement Desjardins mesure l'AEC et élabore des stratégies de couverture des risques associés. Un comité vise à encadrer les risques d'AEC, notamment les limites de risque de marché du portefeuille d'instruments financiers dérivés ainsi que des stratégies de couverture (l'optimisation des suretés et garanties et l'utilisation ciblée de produits dérivés). Un processus de surveillance continue assure l'évaluation régulière de l'efficacité des couvertures, l'ajustement des stratégies et la révision périodique des modèles et processus pour s'adapter à l'évolution du marché. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties du Mouvement a une cote de crédit se situant entre AAA et A-.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des contrats standards de l'industrie. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins exige également un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions. De plus, certaines de ces transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

4.2.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement Desjardins sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires liés à l'industrie bancaire, au courtage en valeurs mobilières, à la gestion du patrimoine et à l'assurance de personnes ainsi qu'à l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et des procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits dans les pages suivantes.

Le Mouvement dispose également d'encadrements et de processus comprenant des principes directeurs pour l'attribution des transactions dans les portefeuilles de négociation ou dans les portefeuilles bancaires. Des contrôles sont ainsi en place afin de s'assurer que la classification est adéquate, et ce en conformité avec la réglementation en vigueur.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Tableau 39 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	— \$	5 977 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	41 961	13 210	28 751	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	57 302	—	57 302	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	45	—	45	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	20 159	3 507	—	Taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	—	289 597	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	28 959	—	28 959	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	7 579	983	6 596	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 856	—	—	15 856	
Total de l'actif	470 942 \$	34 352 \$	420 734 \$	15 856 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	300 946 \$	— \$	300 946 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	34 538	—	34 538	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	12 589	660	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	20 459	174	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 112	685	5 427	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	25 329	—	25 329	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	27 483	—	713	26 770	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	3 962	—	3 962	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	38 690	—	—	38 690	
Total du passif et des capitaux propres	470 942 \$	33 733 \$	371 749 \$	65 460 \$	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 39 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 987 \$	— \$	8 987 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	36 627	11 945	24 682	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 692	—	51 692	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	46	—	46	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678	11 277	2 401	—	Taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	265 935	—	265 935	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	24 754	—	24 754	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 861	726	5 135	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 360	—	—	15 360	
Total de l'actif	422 940 \$	23 948 \$	383 632 \$	15 360 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	279 329 \$	— \$	279 329 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	32 961	—	32 961	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	11 361	325	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 032	10 726	1 306	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 626	971	5 655	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	21 233	—	21 233	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	21 729	—	867	20 862	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	2 954	—	2 954	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	34 390	—	—	34 390	
Total du passif et des capitaux propres	422 940 \$	23 058 \$	344 630 \$	55 252 \$	

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la Valeur à risque (VaR).⁽²⁾ Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intragroupes.⁽³⁾ Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.**Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation - Valeur à risque**

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau suivant présente la VaR globale des activités de négociation par catégories de risques. Le risque de prix des actions, le risque de change et le risque de taux d'intérêt représentent les trois catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF.

Tableau 40 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation*

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023		
		Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,3 \$	0,3 \$	0,4 \$	0,1 \$	0,2 \$	0,4 \$	2,1 \$	0,2 \$
Change	0,4	0,6	2,4	0,1	0,7	0,5	2,1	0,1
Taux d'intérêt	4,0	4,8	7,9	2,5	3,2	5,0	8,2	2,8
Effet de diversification ⁽¹⁾⁽²⁾	(0,6)	(0,9)	s.o. ⁽³⁾	s.o. ⁽³⁾	(0,9)	(0,9)	s.o. ⁽³⁾	s.o. ⁽³⁾
VaR globale	4,1 \$	4,8 \$	7,8 \$	2,5 \$	3,2 \$	5,0 \$	8,9 \$	2,7 \$

⁽¹⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽²⁾ L'effet de diversification a été recalculé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

⁽³⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 4,8 M\$ pour l'exercice 2024, relativement stable par rapport à celle de 2023.

La VaR globale est une mesure appropriée d'un portefeuille de négociation, mais elle doit être interprétée en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- Cette mesure ne permet pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs.
- Cette mesure sert à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour.
- Cette mesure ne donne pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

Un contrôle ex post, soit la comparaison de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) hypothétique et réel des portefeuilles, est effectué quotidiennement afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude du modèle de la VaR.

Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant entraîner des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilité. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme la pandémie de COVID-19 de 2020 ou la crise financière de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la juste valeur des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque, tels que taux d'intérêt, taux de change ou produits de base, et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- L'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt.
- Les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt.
- Le comportement des membres et clients dans le choix des produits.
- La marge d'intermédiation financière.
- L'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles, soit quotidienne, mensuelle ou trimestrielle.

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en présupposant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque.

Tableau 41 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)^{(1)*}

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024		2023	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾⁽⁴⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾⁽⁴⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	54 \$	(1 213) \$	73 \$	(930) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	(20)	1 104	(77)	862

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. L'information sur la sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance se trouve à la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres a été révisée en fonction de la mise à jour de la *Ligne directrice sur la gestion du risque de taux d'intérêt* de l'AMF. La mesure révisée n'inclut plus d'hypothèse d'échéance pour les capitaux propres. Les données au 31 décembre 2023 ont été retraitées à des fins de comparaison.

Gestion du risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Le Mouvement Desjardins et ses composantes sont exposés au risque de change, lié notamment au dollar américain et à l'euro, découlant de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Des encadrements du Mouvement établissent des limites d'exposition au risque de change dont le suivi est effectué par la PVPGR et par les composantes d'assurance pour leurs activités respectives. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible, considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

Gestion du risque de prix

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs, tels que les actions, les matières premières ou les biens immobiliers, ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la juste valeur peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Annuellement, chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle indépendante visant à déterminer sa juste valeur selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

4.2.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces ratios conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces scénarios permettent :

- D'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise.
- De mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins.
- D'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est signalée aux dirigeantes et dirigeants concernés en fonction de la nature de l'incident. Ces derniers agiraient à titre de responsables si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre aux responsables de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance, et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Tableau 42 – Actifs liquides⁽¹⁾

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4 996 \$	— \$	4 996 \$	469 \$	4 527 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	56 336	24 296	80 632	32 487	48 145
Autres titres au Canada	6 034	1 468	7 502	2 024	5 478
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	321	7	328	9	319
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	17 334	—	17 334	1 691	15 643
Total	85 021 \$	25 771 \$	110 792 \$	36 680 \$	74 112 \$

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 285 \$	— \$	6 285 \$	458 \$	5 827 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	50 143	14 216	64 359	22 883	41 476
Autres titres au Canada	5 748	790	6 538	1 106	5 432
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	233	1	234	1	233
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	13 022	—	13 022	2 221	10 801
Total	75 431 \$	15 007 \$	90 438 \$	26 669 \$	63 769 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.

Tableau 43 – Actifs liquides non grevés par entités⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023
Fédération	49 022 \$	35 264 \$
Réseau des caisses	22 303	24 739
Autres entités	2 787	3 766
Total	74 112 \$	63 769 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement, ainsi qu'à des opérations liées aux passifs des contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Tableau 44 – Actifs grevés

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)				Répartition des actifs totaux			
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	— \$	5 977 \$	189 \$	469 \$	4 338 \$	981 \$
Valeurs mobilières	99 308	30 024	129 332	41 438	314	50 964	36 616
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	—	23 666	—	—	—	23 666
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	—	289 597	39 159	—	70 727	179 711
Actif net des fonds distincts	28 959	—	28 959	—	—	—	28 959
Autres actifs	23 435	—	23 435	—	—	—	23 435
Total	470 942 \$	30 024 \$	500 966 \$	80 786 \$	783 \$	126 029 \$	293 368 \$

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)				Répartition des actifs totaux			
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 987 \$	— \$	8 987 \$	186 \$	458 \$	5 641 \$	2 702 \$
Valeurs mobilières	88 365	23 176	111 541	33 188	850	45 262	32 241
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678	—	13 678	—	—	—	13 678
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	265 935	—	265 935	30 697	—	66 639	168 599
Actif net des fonds distincts	24 754	—	24 754	—	—	—	24 754
Autres actifs	21 221	—	21 221	—	—	—	21 221
Total	422 940 \$	23 176 \$	446 116 \$	64 071 \$	1 308 \$	117 542 \$	263 195 \$

⁽¹⁾ Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

⁽²⁾ Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts des membres et clients ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Tableau 45 – Ratio de liquidité à court terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024		Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	
Actifs liquides de haute qualité				
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	58 052 \$	57 802 \$	
Sorties de trésorerie				
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	100 781 \$	7 870	7 699	
Dépôts stables	49 258	1 478	1 462	
Dépôts moins stables	51 523	6 392	6 237	
Financement de gros non garanti, dont :	43 249	19 999	20 805	
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	15 990	3 869	3 999	
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	18 648	7 519	7 394	
Dettes non garanties	8 611	8 611	9 412	
Financement de gros garanti	s. o.	182	211	
Exigences supplémentaires, dont :	28 545	5 142	4 707	
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	1 280	1 275	1 285	
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	526	526	129	
Facilités de crédit et de liquidité	26 739	3 341	3 293	
Autres obligations de financement contractuelles	3 075	1 602	1 239	
Autres obligations de financement conditionnelles	94 826	2 670	2 661	
Total des sorties de trésorerie	s. o.	37 465 \$	37 322 \$	
Entrées de trésorerie				
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	17 542 \$	810 \$	777 \$	
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	2 946	1 473	1 769	
Autres entrées de trésorerie	20	20	16	
Total des entrées de trésorerie	20 508 \$	2 303 \$	2 562 \$	
		Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾	
Total des actifs liquides de haute qualité		58 052 \$	57 802 \$	
Total des sorties nettes de trésorerie		35 162	34 760	
Ratio de liquidité à court terme		165 %	166 %	

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.

(2) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

(3) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

(4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

(5) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 165 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024, ce qui représente une légère diminution par rapport au trimestre précédent. Le ratio demeure largement au-delà des exigences réglementaires. Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024, la moyenne des actifs liquides de haute qualité a été d'environ 58,1 G\$ (57,8 G\$ au 30 septembre 2024) dont 95 % (95 % au 30 septembre 2024) étaient composés d'actifs de niveau 1 selon les critères de Bâle III. Ceux-ci incluent notamment les pièces et billets de banque, les dépôts auprès des banques centrales ainsi que les titres émis ou garantis par des émetteurs souverains.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long termes du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement.

Ce ratio présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le FSD est composé principalement des fonds propres, des dépôts de détail et d'entreprises ainsi que du passif lié au financement de gros. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Le FSE est composé principalement des prêts hypothécaires, d'autres prêts de l'institution et, dans une moindre mesure, d'autres actifs et d'éléments hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Tableau 46 – Ratio structurel de liquidité à long terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2024					Au
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle					30 septembre
	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée	Valeur pondérée
Élément de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres	37 589 \$	— \$	— \$	3 000 \$	40 589 \$	40 426 \$
Fonds propres réglementaires	37 589	—	—	3 000	40 589	40 426
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	81 764	46 547	28 054	37 337	179 815	176 045
Dépôts stables	46 586	7 390	6 145	11 353	68 469	66 833
Dépôts moins stables	35 178	39 157	21 909	25 984	111 346	109 212
Financement de gros	26 605	51 060	5 262	26 187	46 078	46 614
Dépôts opérationnels	13 841	—	—	—	6 920	7 566
Autres financements de gros	12 764	51 060	5 262	26 187	39 158	39 048
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	896	859	15 070	—	—
Autres passifs ⁽²⁾	29 748			18 251	—	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.			4 395	s. o.	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	29 748	13 856	—	—	—	—
FSD total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	266 482 \$	263 085 \$
Élément de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	709 \$	612 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	— \$	— \$	— \$	— \$	—	—
Prêts et titres productifs	20 701	68 645	30 977	179 599	187 584	184 566
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	—	23 459	—	—	1 173	1 263
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	—	2 819	—	1 120	1 402	1 424
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	14 353	29 567	11 570	75 393	94 242	91 672
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	8 306	6 762	13 058	8 488	8 426
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	6 340	12 011	17 834	100 708	87 558	86 727
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	6 340	12 011	17 834	100 708	87 558	86 727
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	8	789	1 573	2 378	3 209	3 480
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	896	859	15 070	—	—
Autres actifs ⁽²⁾	—			28 030	14 899	16 772
Produits de base physiques, y compris l'or	—	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽²⁾	s. o.			455	387	344
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.			7 509	292	293
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽²⁾	s. o.			5 846	—	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	—	—	—	14 220	14 220	16 135
Éléments hors bilan ⁽²⁾	s. o.			122 028	3 277	3 173
FSE total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	206 469 \$	205 123 \$
Ratio de liquidité à long terme	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	129 %	128 %

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024, le ratio NSFR est de 129 %, comparativement à 128 % au 30 septembre 2024. Cette augmentation est le résultat de l'évolution trimestrielle des dépôts, plus avantageuse que celle des prêts sur le niveau du ratio.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers, combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles, permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Pour plus de renseignements sur les échéances contractuelles, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note complémentaire 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présenté au bilan combiné s'élevait à 300,9 G\$ au 31 décembre 2024, en hausse de 21,6 G\$ depuis le 31 décembre 2023. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2024, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de la croissance soutenue de l'épargne des membres et clients durant l'exercice. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)*. De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et internationaux.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 47 – Principaux programmes de financement

Au 31 décembre 2024

	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens) ⁽¹⁾	13 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises) ⁽¹⁾⁽²⁾	26 milliards de dollars
Billets à court terme (multidevises)	5 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	20 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises) ⁽¹⁾	13 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens) ⁽¹⁾	7 milliards de dollars
Billets à moyen terme (australiens) ⁽¹⁾	3 milliards de dollars australiens

⁽¹⁾ Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

⁽²⁾ Le montant maximal autorisé demeure sujet à la limite prudentielle édictée par l'AMF.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Tableau 48 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024								2023 ⁽¹⁾
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	1 945 \$	731 \$	1 \$	1 \$	2 678 \$	— \$	— \$	2 678 \$	2 994 \$
Papier commercial	11 705	2 585	1 512	140	15 942	—	—	15 942	17 038
Billets à moyen terme	863	1 438	—	2 062	4 363	2 974	8 633	15 970	13 662
Titrisation de créances hypothécaires	—	452	443	859	1 754	1 527	13 441	16 722	13 872
Obligations sécurisées	—	—	—	2 183	2 183	3 838	9 409	15 430	12 922
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	3 962	3 962	2 954
Total	14 513 \$	5 206 \$	1 956 \$	5 245 \$	26 920 \$	8 339 \$	35 445 \$	70 704 \$	63 442 \$
dont :									
Garantis	— \$	452 \$	443 \$	3 042 \$	3 937 \$	5 365 \$	22 850 \$	32 152 \$	26 794 \$
Non garantis	14 513	4 754	1 513	2 203	22 983	2 974	12 595	38 552	36 648

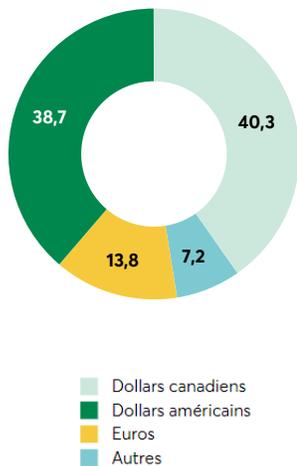
⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a augmenté de 7,3 G\$ par rapport au 31 décembre 2023. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de la titrisation de créances hypothécaires ainsi que des émissions d'obligations sécurisées et de billets à moyen terme. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

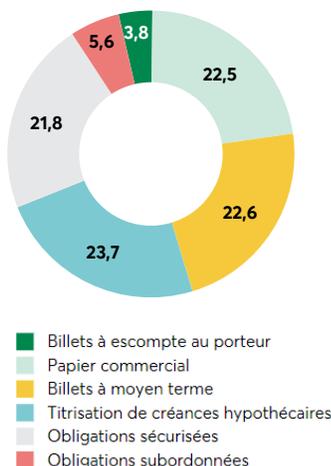
Financement de gros par devises

Au 31 décembre 2024
(en %)



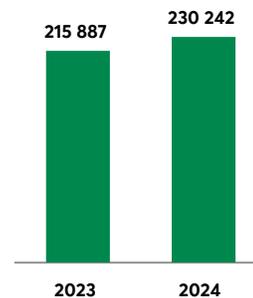
Financement de gros par catégories

Au 31 décembre 2024
(en %)



Dépôts des membres

Au 31 décembre 2024
(en M\$)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 4,9 G\$ au cours de l'année 2024. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période et en début d'année 2025 aux émissions suivantes :

- Le 17 janvier 2024, d'un montant total de 1,0 G d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 26 janvier 2024, d'un montant total de 1,0 G de dollars américains, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 12 avril 2024, d'un montant total de 750 M de livres sterling par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 18 avril 2024, d'un montant total de 440 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 15 mai 2024, d'un montant total de 1,0 G de dollars canadiens de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.
- Le 30 mai 2024, d'un montant total de 1,0 G d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 5 septembre 2024, d'un montant total de 500 M d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises et conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.
- Le 11 septembre 2024, d'un montant total de 230 M de francs suisses, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 24 septembre 2024, d'un montant total de 1 250 M de dollars canadiens, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens.
- Le 2 décembre 2024, d'un montant total de 800 M de dollars australiens par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 14 janvier 2025, d'un montant total de 750 M d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 15 janvier 2025, d'un montant total de 600 M de livres sterling par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 24 janvier 2025, d'un montant total de 1 250 M de dollars canadiens de billets admissibles comme FPUNV sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.
- Le 27 janvier 2025, d'un montant total de 600 M de dollars américains, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 29 janvier 2025, d'un montant total de 175 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 48,1 G\$ au 31 décembre 2024, comparativement à 40,5 G\$ au 31 décembre 2023. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers, de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 28 mars 2024, l'agence de notation Moody's a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 14 juin 2024, l'agence de notation Fitch a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 12 juillet 2024, l'agence de notation DBRS a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 28 novembre 2024, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».

Ces évaluations reflètent la solidité du Mouvement Desjardins au Québec, où il détient des parts de marché dominantes dans plusieurs secteurs d'activité.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Tableau 49 – Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts ⁽¹⁾	AA	AA	Aa1	A+
Dettes à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dettes à moyen et long termes de premier rang non assujéti au régime de recapitalisation interne ⁽²⁾	AA	AA	Aa2	A+
Dettes à moyen et long termes de premier rang ⁽³⁾	AA (faible)	AA-	A1	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	—	AAA	Aaa	—
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

⁽¹⁾ Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang pouvant être émise et qui serait exclue du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

⁽³⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

4.2.6 Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque, tels que les risques de crédit, de marché, de liquidité, etc., ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut notamment entraîner des pertes ou la non-atteinte des objectifs, découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

Le 1^{er} mai 2024, le texte révisé de la *Ligne directrice B-10 sur la gestion des risques liés aux tiers* est entré en vigueur. Cette ligne directrice, à caractère prudentiel, est adressée aux institutions financières fédérales assujetties au BSIF, incluant certaines entités du Mouvement. Ladite ligne directrice met en place des mécanismes pour gérer efficacement les risques associés à toute entente avec un tiers tout au long du cycle de vie de la relation d'affaires. Les encadrements du Mouvement en matière de gestion de risques reliés aux tiers répondent aux principes et aux attentes reflétées dans la nouvelle version de la ligne directrice.

Le 22 août 2024, le BSIF a publié la version finale de la *Ligne directrice E-21 sur la gestion du risque opérationnel et la résilience opérationnelle* qui décrit les attentes du BSIF en matière de gouvernance efficace de la gestion du risque opérationnel et de la résilience opérationnelle. Cette ligne directrice s'applique à toutes les institutions financières fédérales ainsi qu'à certaines entités du Mouvement. Les attentes de la ligne directrice font l'objet d'une mise en œuvre progressive au sein du Mouvement qui devrait mener à une adhésion complète d'ici le 1^{er} septembre 2026, soit la date limite attendue par le BSIF.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le Cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le Cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce Cadre est continuellement révisé afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction de l'évolution des pratiques de l'industrie ou des nouvelles réglementations.

Gouvernance

La gouvernance en matière de gestion du risque opérationnel met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par des encadrements qui sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

De plus, le comité de risques opérationnels Mouvement (CROM) a le mandat principal de surveiller les différentes catégories de risque opérationnels et réglementaires auxquelles le Mouvement est exposé. Il est composé des propriétaires des catégories de risques opérationnels et réglementaires. Sa gouvernance est décrite dans le Cadre de gouvernance en gestion de risques, traité dans la section 4.2.1 « Cadre de gestion intégrée des risques » de ce rapport.

Risque lié aux technologies de l'information et à la sécurité

Le risque lié aux technologies de l'information correspond au risque lié à l'incapacité de maintenir, dans le sens de la gestion/performance ou de moderniser l'infrastructure, les applications ou les bases de données technologiques. Le risque lié à la sécurité correspond au risque lié au vol, à la perte, à une fuite ou à l'exposition de données/informations confidentielles, telle une perte de confidentialité, via un acte intentionnel ou non intentionnel, comme une menace interne, une erreur, une négligence ou une omission, y compris les cyberattaques.

Les technologies sont un incontournable dans l'évolution, le maintien et la résilience des activités du Mouvement Desjardins. Une défaillance ou une perturbation des systèmes informatiques peut avoir de graves incidences sur ses membres et clients ainsi que ses activités. Ces deux risques sont au cœur des activités de gestion des risques. Des programmes de modernisation pour veiller au maintien et à la prévention des perturbations de ses environnements et actifs critiques ainsi qu'à l'ajout de contrôles de sécurité préventifs et réactifs aux menaces internes et externes composent les activités essentielles et courantes. Afin de suivre de façon efficace ces risques, des analyses par scénarios, des analyses sur les changements majeurs ainsi que les suivis des événements opérationnels sont des exemples d'activités permettant l'identification de ces risques et la prise en charge au sein de l'organisation. Une gouvernance qui suit les saines pratiques de l'industrie est mise en place pour permettre d'assurer la surveillance et le maintien de ces risques au niveau de la tolérance acceptable établie. Le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des membres et clients, de la sécurité de leurs actifs et de leurs renseignements personnels.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers correspond au risque de pertes et/ou d'incidents résultant de la relation d'affaires avec un tiers, des modalités de gouvernance et de suivi de la relation d'affaires, ainsi que de l'exécution de la prestation de service confiée à un tiers (externe ou interne). Un tiers est une entité avec laquelle une ou plusieurs entités du Mouvement Desjardins collaborent dans le cadre de la réalisation d'une fonction, d'une activité ou d'un processus. Ceci inclut notamment les fournisseurs de biens et services de tout genre et leurs sous-traitants, les partenaires commerciaux et stratégiques, et les fournisseurs de service à l'interne (intragroupe).

À travers son programme de gestion des risques opérationnels, le Mouvement Desjardins encadre ses tiers grâce à des mécanismes proactifs afin d'assurer une gestion efficiente des risques liés à ces derniers et de se conformer à l'évolution des requis réglementaires. De plus, chaque acquisition majeure fait l'objet d'une gouvernance renforcée afin de s'assurer en continu de l'adéquation de leur performance aux besoins de l'organisation.

Risque lié à la continuité des activités

Le risque lié à la continuité des activités correspond au risque de non-poursuite des activités entraînée par l'indisponibilité des ressources et moyens d'exploitation incluant les systèmes et technologies de l'information et de communication, les immeubles, les ressources humaines et les fournisseurs.

Des bilans d'impact sur les activités permettent d'identifier les activités prioritaires de l'organisation, basées sur une évaluation des impacts d'interruption considérant les aspects opérationnels, réputationnels, réglementaires et financiers. En raison de la nature évolutive de toute organisation et l'incidence implicite sur son niveau de préparation, des mises à jour sont exigées annuellement ou lors de tout changement significatif, et ce, en intégrant les principes de gestion de changement et d'amélioration continue. L'approche de continuité des activités assure que des solutions de continuité sont identifiées, mises en place et approuvées par les vice-présidents des secteurs d'activité afin de maintenir un niveau de service acceptable pour les membres et clients. Des exercices sont planifiés à intervalles réguliers de façon à assurer, d'une part, la pertinence et la performance des solutions identifiées et, d'autre part, un niveau de préparation du personnel optimal.

Risque de modèle

Le risque de modèle est une conséquence potentielle négative liée à la prise d'une décision d'affaires basée sur les extrants d'un modèle mal conçu, mal utilisé ou mal géré. Ce risque peut notamment provenir d'hypothèses incorrectes, de choix méthodologiques inappropriés, de données inadaptées, d'un déploiement inadéquat, d'une utilisation incorrecte ou d'une maintenance insuffisante.

Un modèle est une méthode permettant, sur la base d'hypothèses et à partir de données en intrant, de produire une prévision, une classification ou une approximation d'information non disponible, avec une incertitude inhérente.

Dans le but d'assurer une saine gestion du risque de modèle, le Mouvement Desjardins dispose d'un encadrement de la gestion du risque de modèle dont la portée est l'ensemble des modèles utilisés dans ses opérations. Cet encadrement concerne notamment les pratiques requises en matière de gestion du risque de modèle à l'égard du respect des exigences de la *Ligne directrice E-23 sur la Gestion du risque de modélisation à l'échelle de l'entreprise dans les institutions de dépôts*. Cet encadrement spécifie également les rôles et responsabilités des intervenants dans les activités liées au cycle de vie des modèles telles que la conception, le suivi de la performance et la validation.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable de mener les travaux de validation. Ces travaux consistent en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Ces travaux comportent également l'examen de la mise en œuvre des modèles ainsi que l'évaluation du respect des exigences réglementaires applicables.

Risque de données

Le risque de données est lié à la qualité et la connaissance des données utilisées au sein du Mouvement, ayant un impact sur la prise de décisions stratégiques et d'affaires, le cycle de vie de la donnée, ainsi que sur le respect des exigences réglementaires.

Dans le cadre du programme de rehaussement de la maîtrise de ses opérations, le Mouvement Desjardins s'est doté d'une structure de gouvernance des données, soutenue par des encadrements ayant comme objectif d'en assurer une gestion et une supervision adéquate. Cette structure se dote graduellement des outils requis pour encadrer le risque de données, à la fois dans les processus actuels et dans les nouvelles activités. Un cadre de surveillance est également en cours de déploiement en deuxième ligne de défense afin que soient revues objectivement les évaluations de risque de données effectuées en première ligne. La montée en maturité que vit actuellement l'organisation à l'égard de la gestion du risque de données s'accompagne de la mise en place de contrôles qui contribuent à renforcer l'atténuation de ce risque.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

	Description
Identification et évaluation des risques et des contrôles	Un inventaire standard du risque opérationnel auquel le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, à des produits, à des systèmes, à des processus et à des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération de différents facteurs internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition au risque opérationnel supérieure au niveau de l'appétit établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à la limite de l'appétit pour le risque.
Collecte et analyse des événements internes	La collecte des données sur les événements de risque opérationnel et des données de pertes permet de répertorier et de quantifier les événements selon des seuils déterminés. Les événements de risque opérationnel sont recensés dans des bases de données, leurs analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.
Indicateurs de risques	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité suivent des indicateurs de risque du cadre d'appétit pour le risque leur permettant d'agir de façon proactive sur l'évolution de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants.
Divulgaration des risques	La nature ainsi que les niveaux de risques opérationnels sont communiqués fréquemment à la haute direction ainsi qu'aux différents comités encadrant la gestion des risques. Cela favorise une gestion efficace du risque opérationnel permettant de prendre action rapidement lorsque cela est requis et d'établir les différentes priorités en fonction de l'importance des risques encourus.
Mesures d'atténuation	Le Mouvement a une structure permettant d'assurer une saine gestion des risques opérationnels par l'encadrement de la conception et par l'application de contrôles robustes contribuant à l'atténuation des risques. Une fois les risques identifiés et évalués, le Mouvement s'assure de leur maintien à un niveau acceptable, en fonction de l'appétit pour le risque, pour favoriser l'atteinte de ses objectifs et doit veiller en continu à l'efficacité des divers mécanismes de contrôles internes mis en place. Ainsi, en cas de dépassement des seuils de tolérance établis, des plans d'action sont mis en place dans le but de s'assurer que la prise de risque est toujours cohérente avec le cadre d'appétit pour le risque ainsi qu'avec les objectifs de Desjardins.
Analyse par scénario	L'analyse par scénario consiste à évaluer des événements pouvant entraîner un risque opérationnel important dont la probabilité d'occurrence est faible, par exemple un tremblement de terre. L'analyse permet de soulever les vulnérabilités au sein de l'organisation à l'égard de ces risques afin de mettre en place les mesures d'atténuation requises.
Programmes de partage des risques et programmes d'assurance	Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché.
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Depuis le 1 ^{er} avril 2023, le calcul du capital réglementaire est effectué selon la nouvelle approche standard simplifiée. Pour répondre à ces changements, les calculs des exigences en fonds propres ont été mis à jour conformément à la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital</i> émise par l'AMF. La nouvelle approche fait intervenir une composante de revenus bruts rajustés issue des états financiers du Mouvement Desjardins. Enfin, cette composante est combinée avec un multiplicateur permettant d'obtenir les requis en fonds propres aux fins du risque opérationnel.

4.2.7 Risque d'assurance

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance vie différents des montants prévus, due à la survenance des décès.
- Risque de longévité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les contrats de rentes différents des montants prévus, due à la survie des rentiers.
- Risque de morbidité/invalidité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance santé différents des montants prévus, due à l'état de santé des assurés.
- Risque de comportement des détenteurs de police : Conséquence financière résultant de comportements des titulaires de polices d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes, en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toutes clauses prévues aux contrats.
- Risque de dépenses : Conséquence financière résultant de frais d'administration qui sont engagés pour le service des produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités et dépenses y afférentes soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance de dommages aux personnes physiques et morales.

Le risque d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : Perte potentielle résultant de la fréquence, de la sévérité ou des dépenses y afférentes (hors catastrophes) plus grandes qu'estimées lors de la conception et tarification des polices d'assurances ainsi qu'à l'inadéquation entre la souscription, les conditions contractuelles et la tarification conçue. Par exemple : les incendies, les vols, les dégâts d'eau, le vandalisme, couverts par les produits d'assurance offerts, excluant les catastrophes. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés, comme les responsabilités civile, juridique, etc.
- Risque de catastrophes : Perte potentielle résultant de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes et dépenses y afférentes plus grandes qu'estimées lors de la conception et tarification des polices d'assurances.
- Risque de réserves : Perte potentielle résultant d'une insuffisance dans les provisions aux dossiers de sinistres et dans l'estimation des réserves actuarielles des produits d'assurance de dommages.
- Risque de réassurance : Perte potentielle résultant d'une sous couverture en réassurance engendrant une augmentation non prévue des sinistres à la charge de la compagnie.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement et, d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratique en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes. Par ailleurs, les filiales d'assurance de dommages souscrivent une protection additionnelle à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen de la santé financière. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

4.2.8 Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques incluant l'intérêt des membres et clients.

Ce risque fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et fait l'objet d'une Politique sur la gestion du risque stratégique. Il appartient à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder les orientations stratégiques du Mouvement en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui leur sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique. À cet effet, le Mouvement Desjardins a mis en place un processus de mise à jour annuelle du plan stratégique, incluant un exercice de revue critique, afin de tenir compte de l'évolution du marché, et notamment des grandes tendances de l'industrie, ainsi que du contexte géopolitique.

Les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et font rapport à ce sujet aux instances appropriées. En outre, les positionnements stratégiques, les acquisitions d'entreprises, les nouveaux produits et services, les projets financés par le plan d'investissement, les initiatives et transactions majeures, font l'objet d'une analyse de risque, incluant une revue objective par les 2^o lignes de défense, avant leur mise en œuvre.

4.2.9 Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance de ses membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribue aussi à gérer les risques réputationnels.

4.2.10 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les risques ESG sont liés à un événement ou un enjeu environnemental, social ou de gouvernance, qui se matérialise dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins, de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance, ou de ses engagements, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à la réputation.

Le risque environnemental comprend, entre autres, les risques liés aux changements climatiques et le risque de perte de biodiversité, incluant également les aspects relatifs à l'écoblanchiment. Ces risques incluent :

- Les impacts négatifs que les changements climatiques et la perte de biodiversité peuvent causer à l'organisation, à travers ses vulnérabilités et celles de ses membres et clients.
- L'impact négatif de déclarations erronées sur la confiance et la capacité de prendre des décisions éclairées des membres, des clients et des investisseurs.

Le risque social tient compte de la façon dont le Mouvement, et les entreprises dans lesquelles il investit et qu'il finance, travaillent et agissent avec les employés, les membres, les clients, les partenaires, les fournisseurs et les collectivités. La Fondation *International Financial Reporting Standards* (IFRS), par l'intermédiaire de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), définit deux principales dimensions sociales avec des enjeux d'entreprise qui peuvent aussi être des risques sociaux :

- Le Capital social qui inclut les droits humains et relations avec les communautés, la confidentialité des renseignements personnels des clients, la sécurité des données et le bien-être des consommateurs.
- Le Capital humain qui inclut les pratiques en matière d'emploi, de recrutement, de diversité et d'inclusion des employés.

Le risque de gouvernance inclut notamment le risque de gouvernance interne du Mouvement Desjardins couvrant la Fédération, les filiales, les caisses tant au niveau de la direction que des diverses instances décisionnelles et démocratiques ainsi que la gouvernance externe, en lien avec les pratiques des organisations avec lesquelles le Mouvement Desjardins est en relation.

Gouvernance des risques ESG

Les risques ESG sont supervisés par le conseil d'administration, aidé du comité de direction du Mouvement (CDM) et de la commission de gestion des risques (CGR) qui lui soumettent des recommandations à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques. Par ailleurs, la Commission d'audit et d'inspection supervise les processus et les contrôles internes relatifs à la divulgation climatique.

Le CDM s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité Gestion Finances et Risques Mouvement (CGFRM) et sur le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance (Co ESG). Ce dernier recommande les orientations en matière ESG et en assure aussi le suivi. Il est aussi responsable d'assurer la cohésion de l'organisation et une meilleure prise en compte des risques ESG dans les processus de décisions d'affaires.

Le comité des risques liés aux facteurs ESG (CRESG) est un sous-comité du CGFRM et a pour objectif de veiller :

- À l'intégration progressive des risques ESG, dans les pratiques de gestion de risques transversales et au respect des attentes en matière de réglementation et de divulgation.
- Au maintien d'une approche harmonisée à travers les différentes composantes et entités juridiques du Mouvement, notamment par la mise en place de politiques et directives, explicitant les principes sur lesquels se basent leur gestion à travers l'organisation ainsi que les rôles et responsabilités.
- À la mise en place des initiatives proposées et au signalement de toutes situations pouvant compromettre l'atteinte des objectifs afférents.

Le Mouvement poursuit la mise en œuvre de ses orientations liées aux risques ESG. Il travaille aussi à bâtir une meilleure compréhension de ces risques transversaux au sein de ses instances et de l'organisation tout en poursuivant une vigie des meilleures pratiques sur ces sujets.

Stratégie ESG

Le développement durable est une priorité pour le Mouvement, qui s'est doté d'une politique de développement durable encadrant l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations relatives au développement d'une économie durable et responsable dans son cadre d'appétit pour le risque. Il est aussi signataire de plusieurs encadrements internationaux issus des Nations Unies pour l'intégration des critères ESG dans son modèle d'affaires, notamment : les Principes d'assurance responsable en 2019 et les Principes bancaires responsables en 2019.

En 2021, le Mouvement Desjardins a énoncé son ambition zéro émission nette 2040, pour ses opérations étendues, ses financements et investissements dans trois secteurs clés, à savoir l'énergie, le transport et l'immobilier. Cette ambition a été formalisée en joignant l'initiative mondiale *Business Ambition for 1.5°C* de la *Science-Based Targets initiative* (SBTi). Desjardins Gestion internationale d'actifs est aussi engagé auprès de la *Net Zero Asset Managers initiative*.

En ligne avec ses ambitions, Desjardins a été la première institution financière en Amérique du Nord à adhérer à la *Powering Past Coal Alliance* (Alliance : Énergiser au-delà du charbon) pour la sortie du secteur du charbon thermique. En 2024, en adéquation avec la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques*, Desjardins a continué de travailler pour l'atteinte de ses engagements climatiques, notamment de carboneutralité. Les travaux en cours sur le développement de scénarios climatiques permettront une meilleure quantification des impacts des changements climatiques sur les activités du Mouvement. Cette quantification sera accompagnée de plans d'action qui pourront contribuer à la résilience du Mouvement.

Gestion des risques ESG

Desjardins comprend l'importance de gérer adéquatement ses risques et d'en mesurer les impacts actuels et futurs. Les attentes croissantes quant à la gestion de l'impact social du Mouvement Desjardins, l'accélération de la dégradation environnementale (incluant les changements climatiques et la perte de biodiversité) et les impacts de plus en plus visibles qui y sont associés incitent Desjardins à poursuivre le rehaussement de ses pratiques de gestion du risque, entre autres par le biais d'une intégration en continue de ces risques à son modèle d'affaires, par le respect du modèle des 3 lignes de défense et par une forte sensibilisation de ses employés aux risques ESG.

Les risques ESG font donc maintenant partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et font l'objet d'une Politique Mouvement sur la gestion des risques ESG. Cette politique est accompagnée d'un énoncé d'appétit, d'une Directive Mouvement sur la gestion des risques liés aux facteurs environnementaux et d'une Directive sur la gestion du risque social, tous alignés sur le registre des risques Mouvement. Ces encadrements, qui constituent le cadre de gestion de l'organisation en matière de risques ESG, contribuent à l'intégration, par les secteurs d'activité et les fonctions de soutien, des risques ESG dans leurs activités et à identifier périodiquement les principaux risques les affectant ainsi que leur incidence et ce, en collaboration avec les professionnels de la fonction Gestion des risques et le Bureau du développement durable.

L'opérationnalisation de ces encadrements s'est poursuivie en 2024. Ainsi, un indicateur d'appétit pour le risque climatique est divulgué sur une base semestrielle et des travaux ont porté sur la quantification des risques, notamment les analyses de scénarios climatiques dont l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC). La surveillance des risques ESG, formalisée via le Programme de surveillance sur le risque climatique, a été rehaussée par le biais de la mise en place et l'opérationnalisation d'un plan de surveillance. La reddition de comptes aux différentes instances et la gouvernance ont été bonifiées afin de s'aligner avec les meilleures pratiques. La sensibilisation sur le sujet se poursuivra en 2025. Par ailleurs, le Mouvement, en complément du Rapport de Responsabilité Sociale et Coopérative élaboré conformément aux standards de la *Global Reporting Initiative* (GRI), continue d'intégrer les requis des normes IFRS S1 et S2 de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), de la *Ligne directrice B-15 sur la Gestion des risques climatiques* du BSIF du Canada et de la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques* de l'AMF. Le Mouvement répond également au questionnaire sur les changements climatiques du *Carbon Disclosure Project* (CDP) et produit un rapport « En Mouvement pour le climat ». Ces deux divulgations publiques portent sur les risques et opportunités liés aux changements climatiques et sont alignées avec les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Mesures et cibles

Le Mouvement Desjardins maintient son leadership en développement durable par diverses initiatives intégrées à son plan stratégique et à la gestion de sa performance. Le Mouvement suit notamment l'empreinte carbone de ses activités opérationnelles et financières ainsi que l'exposition de ses financements et investissements aux secteurs intenses en carbone, soit l'énergie, le transport et l'immobilier, et met en place des cibles liées à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à son volume d'affaires dans les énergies renouvelables. Lorsque pertinents, ces indicateurs et cibles sont graduellement intégrés dans les objectifs de performance.

Pour atteindre son ambition zéro émission nette 2040, Desjardins a défini des cibles intermédiaires et sectorielles basées sur la science, qu'elle a fait approuver par la SBTi. Des travaux sont en cours pour préciser les plans de transition pour nos secteurs clés intenses en carbone et opérationnaliser les méthodologies de suivi de nos expositions. En lien avec l'énoncé d'appétit pour les risques liés aux changements climatiques du Mouvement, un indicateur d'appétit permet d'apprécier l'atteinte de nos stratégies. D'autres indicateurs de risque sont en cours de développement.

Nos émissions financées ont fait l'objet d'une quatrième divulgation publique, comprenant investissements et financements, selon la méthodologie du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF).

4.2.11 Risques réglementaires

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance, notamment selon l'étendue de la réglementation applicable que selon la complexité de celle-ci. La pression des autorités réglementaires s'accroît et leurs pouvoirs de surveillance s'accroissent, ce qui expose le Mouvement à des sanctions pécuniaires et à un plus grand risque réputationnel.

Autorités réglementaires et organismes de réglementation

Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, la volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux, Canada et États-Unis, et provinciaux, il faut également considérer celles provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF), des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI). Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles portant sur la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, nécessite d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

Cadre de gestion de la conformité

En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation.

Le cadre de gestion s'applique aux risques juridiques et réglementaires, incluant la lutte aux crimes financiers et à la corruption ainsi qu'aux risques de fraude et de protection des renseignements personnels. Il s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que la surveillance des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Le cadre de gestion de la conformité prévoit :

- L'élaboration des encadrements et de la documentation permettant de respecter les exigences réglementaires en vigueur.
- La mise en place de programmes de formation et une offre d'accompagnement (rôle-conseil).
- Le déploiement de programmes de surveillance et d'inspections des activités.
- La reddition de comptes sur l'état de la conformité au conseil d'administration et à la haute direction.

Pour maintenir sa réputation en matière d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est également doté d'un code de déontologie applicable aux dirigeantes et dirigeants ainsi qu'aux employés de toutes ses composantes.

Ce cadre de gestion de la conformité permet de fournir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle il est assujéti. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Structure organisationnelle de la conformité

La Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement est sous la responsabilité hiérarchique de la Première vice-présidence Gestion des risques du Mouvement. Les chefs de la conformité des composantes, quant à eux, sont sous la responsabilité hiérarchique de la Vice-présidente et chef de la conformité et protection des renseignements personnels du Mouvement.

Juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire est le risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Protection des renseignements personnels

Le risque de protection des renseignements personnels correspond au risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

La *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* est entrée en vigueur progressivement à compter de septembre 2022 et prévoit notamment des pouvoirs accrus de la Commission d'accès à l'information (CAI) et l'imposition de sanctions plus importantes depuis septembre 2023. Le 22 septembre 2024 marquait la dernière date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de cette loi. Le Mouvement a réalisé les travaux associés à ces nouvelles exigences, notamment les obligations liées aux évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, au consentement, à la politique de confidentialité, aux décisions automatisées, aux droits des individus, à la gestion des tiers et à la portabilité.

Le 12 février 2024, l'AMF a publié un *Document de réflexion et de discussion – Meilleures pratiques pour l'utilisation responsable de l'IA dans le secteur financier* qui présente les réflexions de l'AMF sur ce qu'elle considère comme étant les meilleures pratiques à adopter. Le Mouvement Desjardins participe aux discussions et a soumis ses commentaires le 14 juin 2024. La ligne directrice sur l'utilisation de l'IA dans le secteur financier est également en cours d'élaboration du côté de l'AMF. Le dépôt du projet de ligne directrice aura lieu au début de l'année 2025, à la suite duquel les organisations seront invitées à communiquer leurs observations, en vue de l'adoption officielle.

Le 15 mai 2024, le gouvernement provincial a adopté le *Règlement sur l'anonymisation des renseignements personnels* qui vient encadrer le processus d'anonymisation au Québec. Les nouvelles obligations confirment les critères devant être respectés par les organisations lors de l'anonymisation des renseignements personnels. Ces critères seront respectés par Desjardins advenant qu'une utilisation de données anonymisées soit requise.

Le projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois* qui avait été déposé en juin 2022 est devenu caduc à la suite de la prorogation de la session parlementaire prononcée le 6 janvier 2025. Le Mouvement Desjardins suivra avec attention les intentions du gouvernement fédéral en matière de réforme des lois sur la vie privée lors de la reprise des activités du Parlement.

Fraude et crimes financiers

Le risque de fraude et de crimes financiers correspond au risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Afin de bien protéger les membres et clients ainsi que l'organisation, le Mouvement Desjardins améliore constamment ses processus et solutions pour prévenir, détecter et répondre à la fraude adéquatement. Pour ce faire, l'identification des risques de fraude se fait en continu et les mesures de mitigation efficaces et robustes sont en constante évolution. Concernant la lutte au blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, l'imposition de sanctions pécuniaires à trois institutions financières canadiennes par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) confirme quant à elles la volonté de ce régulateur de sanctionner plus sévèrement les cas de non-conformité à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

Le Mouvement Desjardins possède également un cadre de gouvernance en crimes financiers qu'il bonifie continuellement. Au cours du deuxième trimestre de 2024, le ministère des Finances a adopté des changements réglementaires visant à élargir les obligations des entités déclarantes, dont le Mouvement Desjardins, pour qu'elles produisent des déclarations d'opérations douteuses lorsqu'elles ont des motifs raisonnables de soupçonner qu'une infraction de contournement des sanctions économiques a été réalisée ou tentée. Le Mouvement a réalisé les travaux nécessaires pour s'y conformer.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière (chef des finances) ont fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI). Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction du Mouvement Desjardins, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Au 31 décembre 2024, la direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses CPCI. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les CPCI étaient adéquatement conçus et efficaces.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement Desjardins a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) comprend notamment des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés, qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers combinés conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administratrices et administrateurs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers combinés annuels ou les rapports financiers intermédiaires est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le CIIF ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF. Cette évaluation a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2024, le CIIF était adéquatement conçu et efficace.

Les CPCI et les CIIF prévus au Règlement 52-109 sont appliqués à la notice annuelle de la Fédération préparée en vertu du Règlement 51-102 et, pour les fins de certification du Mouvement en vertu du Règlement 52-109, la notice de la Fédération est considérée être la notice annuelle du Mouvement.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune modification significative aux processus ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2024 du Mouvement.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants et dirigeantes à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers à ses administrateurs et administratrices, à ses principaux dirigeants et dirigeantes ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens, à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Les principaux dirigeants et dirigeantes du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et dirigeantes ainsi que les personnes qui leur sont liées sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 31 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2024. Les méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction sont présentées ci-dessous.

Le contexte économique, fortement impacté par l'incertitude entourant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, continue d'avoir une incidence importante sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Les jugements, estimations et hypothèses qui seront formulés pour les prochaines périodes seront réévalués à la lumière de l'évolution de ce contexte hautement incertain et pourraient donc différer de ceux qui ont été formulés pour la préparation des états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la situation et son incidence sur ses résultats et sur sa situation financière.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts non dépréciés classés dans la catégorie « Coût amorti » et des prêts de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés. La note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés fournit quant à elle des renseignements sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif a été transférée.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert, ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés « Coût amorti » ou « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de risque et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Données et hypothèses clés

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives.

L'environnement macroéconomique reste incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, les taux d'intérêt et les tensions géopolitiques. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TSX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les passifs des contrats d'assurance sont évalués principalement selon deux méthodes, soit le modèle général et la méthode de répartition des primes.

La note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

Contrats évalués selon le modèle général

Lors de la comptabilisation initiale, le passif d'un groupe de contrats d'assurance correspond au passif au titre de la couverture restante qui est composé de la somme des flux de trésorerie d'exécution, soit l'estimation des flux de trésorerie futurs, l'ajustement lié à la valeur temps et l'ajustement au titre du risque non financier, ainsi que de la marge sur services contractuels (MSC) qui représente le profit non acquis. À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront rendus dans les périodes futures ainsi que de la MSC, et du passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égale aux primes reçues, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués à ce groupe à cette date, ajustée s'il y a lieu, du montant provenant de la décomptabilisation d'un actif au titre de flux de trésorerie lié aux frais d'acquisition et de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement se rapportant à ce groupe. À chaque date de clôture, le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égal à sa valeur comptable au début de l'exercice, augmentée des primes reçues et du montant d'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alors qu'elle est diminuée du montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués et du montant comptabilisé en revenus.

Estimations et hypothèses clés

L'évaluation des passifs des contrats d'assurance est fondée sur des estimations et des hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de personnes

Les hypothèses retenues pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs sont celles qui s'avèrent les plus probables selon le jugement de la direction. Le modèle utilisé considère que les flux de trésorerie futurs de meilleure estimation donnent le même résultat que la moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses sont déterminées selon le point de vue de la filiale d'assurance de personnes en fonction des situations qui existent à la date de clôture. Les risques liés à l'exactitude des hypothèses utilisées pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs découlent de la possibilité de non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire désigné effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et la modifie, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Des hypothèses relatives à la mortalité et longévité, à la morbidité, au taux de résiliation des contrats, de charges, impôts et taxes et des participations des titulaires sont établies. De plus, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés par le jugement et une analyse des données.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de dommages

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Pour chacun des portefeuilles et chacune des régions géographiques, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés de façon quantitative et qualitative. L'analyse quantitative est basée sur les ratios combinés estimés, lesquels représentent la somme des ratios de sinistralité et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance. Le dépassement par ceux-ci d'un seuil prédéterminé indique des faits et circonstances à l'effet qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait être déficitaire. Des rapports de suivi de la sinistralité sont également utilisés dans l'identification des faits et circonstances lorsque des écarts importants avec le budget sont observés. L'analyse qualitative est basée sur le jugement exercé par les membres d'un comité provenant de différents secteurs (tarification, actuariat, finances) qui se rencontrent trimestriellement pour échanger sur les tendances observées.

Passif au titre de la couverture restante

Les sinistres attendus sont basés sur les ratios historiques par portefeuille et par région géographique ajustés afin de refléter les conditions futures attendues. La sélection des facteurs d'ajustement des ratios historiques est basée sur les éléments mentionnés dans la section « Passif au titre des sinistres survenus » plus bas ainsi que d'autres éléments nécessitant aussi l'exercice du jugement tels que la prise en compte des catastrophes et de la saisonnalité. Certaines charges afférentes aux activités d'assurance que les filiales d'assurance de dommages devront engager pour régler les sinistres, ne sont pas incluses dans les sinistres attendus. Ces coûts sont répartis entre les groupes de contrats d'assurance en fonction des efforts requis pour régler les sinistres. Les encaissements futurs de primes et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues, incluant les frais d'acquisition le cas échéant, sont également calculés par groupe de contrats d'assurance.

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus inclut des estimations individuelles des pertes pour chaque sinistre déclaré de même que des provisions pour les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés, pour les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui devront être engagées pour régler ces sinistres et pour l'insuffisance relative à l'estimation des pertes pour sinistres déclarés. Le passif au titre des sinistres survenus est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres. De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou les changements nécessaires pour établir adéquatement le passif au titre des sinistres survenus représentant la moyenne pondérée selon les probabilités des résultats possibles en ce qui concerne les paiements futurs au titre des sinistres. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégories de risque et par zones géographiques. De plus, les estimations prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement des sinistres et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

Autres estimations et hypothèses

Ajustements liés à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être ajustées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers. L'exercice du jugement est requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques, des ajustements pour le risque de crédit et des ajustements pour la liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance et les autres risques non financiers, tels que le risque de déchéance et le risque de dépenses, c'est-à-dire la possibilité d'une augmentation inattendue des frais administratifs afférents à la gestion du contrat. Cet ajustement reflète également le degré d'aversion au risque des filiales d'assurance ainsi qu'un avantage pour refléter le niveau de diversification que les filiales d'assurance considèrent dans la détermination de cette indemnité. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé au niveau consolidé de chacune des filiales d'assurance sur une base nette de réassurance, puis alloué à chaque groupe de contrats d'assurance et à chaque groupe de contrats de réassurance détenus selon leur profil de risque.

Marge sur services contractuels (MSC)

À chaque fin de période, la filiale d'assurance de personnes comptabilise à l'état combiné du résultat un montant de la MSC basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. Pour déterminer ce montant, la MSC à la date de clôture est répartie également entre chacune des unités de couverture restantes. La direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer les unités de couverture appropriées qui reflètent adéquatement le volume de services prévus sur la période de couverture des contrats d'assurance. Le volume de services prévus doit tenir compte à la fois des services découlant de la couverture d'assurance, mais aussi des services de rendement d'investissement, le cas échéant, pour les contrats d'assurance sans participation directe et des services liés à l'investissement pour les contrats d'assurance avec participation directe. Afin de déterminer le volume de services prévus au titre de la couverture d'assurance, la filiale d'assurance de personnes utilise le montant qu'elle s'attend à ce que le titulaire de contrat puisse réclamer si un événement assuré se produit.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable. Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquentement. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquentement.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 17 « Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2024 sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir et IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en mai 2024 des modifications aux normes IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers* à la suite de l'examen de mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9 et des dispositions connexes de l'IFRS 7.

L'IASB a modifié l'IFRS 9 afin de clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, et afin de clarifier et d'ajouter des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie liés à un actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

L'IASB a modifié l'IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations pour certains instruments dont les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, et afin d'améliorer la présentation des informations fournies sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications à l'IFRS 7 et l'IFRS 9 qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IASB a publié en avril 2024 l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'actuelle IAS 1, *Présentation des états financiers*.

L'IFRS 18 introduit trois nouveaux éléments qui visent à améliorer la présentation des informations fournies dans les états financiers. L'IFRS 18 introduit trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la comparabilité de l'état des résultats entre les sociétés. De plus, l'IFRS 18 a pour objectif d'améliorer la transparence des indicateurs de performance définis par la direction. Finalement, l'IFRS 18 fournit des indications sur la manière de présenter les informations se retrouvant dans les états financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section 1.1 « Profil et structure ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Tableau 50 – Informations financières de la CDO

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024			2023		
	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion
Total de l'actif	14 051 \$	470 942 \$	3,0 %	11 922 \$	422 940 \$	2,8 %
Total du passif	13 193	432 252	3,1	11 107	388 550	2,9
Total des capitaux propres	858	38 690	2,2	815	34 390	2,4

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024			2023		
	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion
Revenu net total	222 \$	14 660 \$	1,5 %	183 \$	12 577 \$	1,5 %
Excédents avant ristournes aux membres	37	3 356	1,1	5	2 259	0,2
Excédents (déficit) nets de l'exercice après ristournes aux membres	26	3 028	0,9	(4)	1 955	(0,2)

5.6 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 51 – Bilan combiné

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023	2022	2021 ⁽¹⁾	2020 ⁽¹⁾
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	8 987 \$	8 913 \$	16 328 \$	12 126 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	41 961	36 627	33 987	39 772	34 960
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	57 302	51 692	51 258	53 286	52 679
Titres au coût amorti	45	46	50	41	29
	99 308	88 365	85 295	93 099	87 668
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	13 678	17 024	12 019	9 658
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	179 920	165 858	159 682	149 695	136 208
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 683	24 239	24 211	24 386	25 310
Aux entreprises et aux gouvernements	86 314	77 018	66 812	57 400	51 015
	290 917	267 115	250 705	231 481	212 533
Provision pour pertes de crédit	(1 320)	(1 180)	(1 035)	(970)	(1 112)
	289 597	265 935	249 670	230 511	211 421
Actif net des fonds distincts	28 959	24 754	21 356	22 804	19 093
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	25	268	328
Primes à recevoir	s. o.	s. o.	s. o.	2 839	2 803
Instruments financiers dérivés	7 579	5 861	5 723	5 828	5 820
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 096	2 801	3 486	2 557	2 499
Actifs des contrats de réassurance	1 905	1 676	1 622	1 582	1 962
Actifs au titre de droits d'utilisation	454	476	543	530	565
Immeubles de placement	817	974	929	926	924
Immobilisations corporelles	1 486	1 549	1 587	1 531	1 541
Goodwill	596	563	157	157	156
Immobilisations incorporelles	1 255	1 186	663	497	424
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 241	1 477	1 465	1 380	1 189
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	724	46	679	62	—
Actifs d'impôt différé	986	1 244	1 267	789	1 154
Autres	3 296	3 368	3 540	3 378	2 704
	23 435	21 221	21 686	22 324	22 069
TOTAL DE L'ACTIF	470 942 \$	422 940 \$	403 944 \$	397 085 \$	362 035 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	161 479 \$	151 519 \$	145 377 \$	136 332 \$	127 928 \$
Entreprises et gouvernements	139 223	127 219	114 172	101 644	96 853
Institutions de dépôts	244	591	287	379	455
	300 946	279 329	259 836	238 355	225 236
Passifs des contrats d'assurance	34 538	32 961	30 202	34 762	34 827
Autres passifs					
Acceptations	—	—	25	268	328
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	11 686	9 859	11 342	9 353
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	12 032	24 565	31 177	19 152
Instruments financiers dérivés	6 112	6 626	6 691	5 500	4 884
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 195	9 350	8 978	7 938	6 810
Obligations locatives	534	553	622	596	633
Passifs des contrats de réassurance	37	38	36	s. o.	s. o.
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	25 329	21 233	17 826	22 796	19 089
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	713	867	654	1 048	3 107
Passifs d'impôt différé	454	252	223	301	372
Autres	11 550	10 669	9 092	7 516	6 488
	92 806	73 306	78 571	88 482	70 216
Obligations subordonnées	3 962	2 954	2 928	1 960	1 493
TOTAL DU PASSIF	432 252	388 550	371 537	363 559	331 772
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	4 731	4 731	4 786	4 982	5 021
Excédents non répartis	3 319	2 668	8 982	1 546	1 874
Cumul des autres éléments du résultat global	256	(708)	(2 058)	765	1 302
Réserves	29 486	26 784	19 802	25 321	21 316
	37 787	33 475	31 512	32 614	29 513
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	37 787	33 475	31 512	32 614	29 513
Participations ne donnant pas le contrôle	903	915	895	912	750
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	38 690	34 390	32 407	33 526	30 263
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	470 942 \$	422 940 \$	403 944 \$	397 085 \$	362 035 \$

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

Tableau 52 – État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023 ⁽¹⁾	2022 ⁽¹⁾	2021 ⁽²⁾	2020 ⁽²⁾
REVENU D'INTÉRÊTS					
Prêts	15 288 \$	12 783 \$	8 111 \$	6 928 \$	7 278 \$
Valeurs mobilières	2 477	2 433	1 107	473	488
	17 765	15 216	9 218	7 401	7 766
FRAIS D'INTÉRÊTS					
Dépôts	8 056	6 459	2 829	1 508	2 010
Obligations subordonnées	165	139	78	65	57
Autres	2 073	1 999	148	42	59
	10 294	8 597	3 055	1 615	2 126
REVENU NET D'INTÉRÊTS	7 471	6 619	6 163	5 786	5 640
PRIMES NETTES	s. o.	s. o.	s. o.	11 278	9 920
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE					
Revenus des activités d'assurance	11 524	10 429	9 725	s. o.	s. o.
Charges afférentes aux activités d'assurance	(9 969)	(8 934)	(8 612)	s. o.	s. o.
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	532	(129)	(55)	s. o.	s. o.
	2 087	1 366	1 058	s. o.	s. o.
RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	2 363	2 971	(4 371)	s. o.	s. o.
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(1 641)	(2 383)	4 594	s. o.	s. o.
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	73	103	(215)	s. o.	s. o.
	795	691	8	s. o.	s. o.
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	2 882	2 057	1 066	s. o.	s. o.
AUTRES REVENUS					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	527	483	448	424	388
Commissions sur les prêts et les cartes	1 038	951	965	735	628
Services de courtage et de fonds de placement	1 480	1 339	989	1 108	954
Honoraires de gestion et de services de garde	901	751	662	732	617
Autres revenus (pertes) nets de placement	(205)	(72)	(343)	319	3 116
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	s. o.	s. o.	s. o.	(404)	(42)
Revenus (pertes) de change	241	192	119	121	103
Autres	325	257	271	221	149
	4 307	3 901	3 111	3 256	5 913
REVENU NET TOTAL	14 660	12 577	10 340	20 320	21 473
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	597	529	277	69	863
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE	s. o.	s. o.	s. o.	6 883	9 233
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS					
Salaires et avantages du personnel	5 483	5 428	5 120	4 437	3 902
Honoraires	821	817	1 084	1 013	664
Technologie	1 217	1 131	924	893	791
Commissions	790	705	306	881	788
Frais d'occupation	397	408	391	406	419
Communications	375	358	379	329	290
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	148	123	118	459	418
Autres	1 414	1 247	1 203	1 148	1 025
Frais autres que d'intérêts bruts	10 645	10 217	9 525	9 566	8 297
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽³⁾	(939)	(985)	(1 023)	s. o.	s. o.
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS	9 706	9 232	8 502	s. o.	s. o.
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION	4 357	2 816	1 561	3 802	3 080
Impôts sur les excédents	1 001	557	319	860	661
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	3 356	2 259	1 242	2 942	2 419
Ristournes aux membres	437	412	403	387	330
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(109)	(108)	(106)	(103)	(85)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES	3 028 \$	1 955 \$	945 \$	2 658 \$	2 174 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	2 895 \$	1 884 \$	927 \$	2 515 \$	2 090 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	133	71	18	143	84

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.⁽³⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

Tableau 53 – Principales mesures financières

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023 ⁽¹⁾	2022 ⁽¹⁾	2021 ⁽²⁾	2020 ⁽²⁾
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	22,2 %	20,4 %	20,2 %	21,1 %	21,9 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	22,2	20,4	20,2	21,1	21,9
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	24,2	21,9	21,9	22,1	22,6
Ratio TLAC ⁽⁴⁾	32,9	29,4	28,7	26,5	24,7
Ratio de levier ⁽³⁾	7,6	7,3	7,6	8,5	8,5
Ratio de levier TLAC ⁽⁴⁾	11,2	10,5	10,6	10,4	9,5
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁵⁾	165	154	140	140	157
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁵⁾	129	124	126	129	s. o.
Marge nette d'intérêts ⁽⁶⁾	2,29	2,29	2,13	2,06	2,38
Rendement des capitaux propres ⁽⁷⁾	9,0	6,8	3,8	8,9	8,3
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁷⁾	0,22	0,20	0,11	0,03	0,41
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁷⁾	0,81	0,74	0,48	0,47	0,62
Indice de productivité – Particuliers et Entreprises ⁽⁷⁾	69,8	78,4	79,2	73,7	65,5
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁷⁾	6 220 \$	6 313 \$	5 806 \$	5 667 \$	4 711 \$
Marge sur services contractuels (MSC) totale – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁸⁾	2 585	2 595	2 627	s. o.	s. o.
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁷⁾	7 565	6 856	6 205	6 053	5 726
Biens sous administration ⁽⁷⁾	588 207	535 264	447 312	482 911	458 177
Biens sous gestion ⁽¹⁾⁽⁷⁾	104 220	87 164	79 865	93 893	78 582
Actif moyen ⁽⁷⁾	447 745	409 820	399 913	383 204	342 354
Revenu net d'intérêts	7 471	6 619	6 163	5 786	5 640
Prêts et acceptations nets moyens ⁽⁷⁾	276 838	257 533	240 621	221 317	207 727
Dépôts moyens ⁽⁷⁾	289 585	268 099	249 801	234 571	214 148
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽³⁾	149 621	140 481	139 311	134 518	120 101

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.⁽³⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».⁽⁴⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».⁽⁵⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.⁽⁷⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.⁽⁸⁾ MSC totale de 2 838 M\$ (2 813 M\$ au 31 décembre 2023) présentée nette de la réassurance d'un montant de 253 M\$ (218 M\$ au 31 décembre 2023). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

5.7 Informations supplémentaires

Les tableaux suivants répondent aux exigences de divulgation financière stipulées dans la Loi sur les coopératives de services financiers.

Tableau 54 – Sommaire des placements et des prêts cumulés de la FCDQ

Au 31 décembre

	Échéances contractuelles									Total		Rendement moyen ⁽¹⁾	
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	2024	2023	2024	2023 ⁽²⁾
(non audité, en millions de dollars et en pourcentage)													
Valeurs mobilières	78 \$	386 \$	1 368 \$	2 243 \$	1 057 \$	8 755 \$	16 726 \$	10 111 \$	82 \$	40 806 \$	26 784 \$	4,23 %	4,24 %
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	16 242	—	—	—	—	—	—	—	—	16 242	11 461	4,25	4,24
Prêts	21 473	4 264	1 142	1 169	1 369	4 223	4 587	1 018	2 966	42 211	34 886	6,67	6,79
Prêts aux caisses membres	15 864	11 078	10 284	12 095	8 390	36 202	39 073	2 210	152	135 348	24 160	5,14	5,61
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts particuliers	20	42	120	139	188	920	4 295	6 122	6 292	18 138	17 650	8,21	7,52
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(745)	(745)	(688)	—	—
Total des placements et des prêts	53 677 \$	15 770 \$	12 914 \$	15 646 \$	11 004 \$	50 100 \$	64 681 \$	19 461 \$	8 747 \$	252 000 \$	114 253 \$	5,49 %	5,96 %

⁽¹⁾ Excluant l'incidence des instruments financiers dérivés.

⁽²⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Tableau 55 – Sommaire des dépôts cumulés des caisses membres auprès de la FCDQ

Au 31 décembre

	Échéances contractuelles									Total		Rendement moyen	
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	2024	2023	2024	2023
(non audité, en millions de dollars et en pourcentage)													
Dépôts payables à vue	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	13 121 \$	13 121 \$	4 482 \$	4,43 %	4,88 %
Dépôts payables à terme	12 176	7 707	4 503	6 980	6 968	15 151	54 712	7 642	—	115 839	12 274	5,06	3,80
Total des dépôts des caisses membres	12 176 \$	7 707 \$	4 503 \$	6 980 \$	6 968 \$	15 151 \$	54 712 \$	7 642 \$	13 121 \$	128 960 \$	16 756 \$	4,97 %	4,12 %

Tableau 56 – Réserve générale et autres réserves

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	Réserve générale	Réserve plus-value	Fonds d'aide au développement du milieu	Total
Solde au 31 décembre 2022	18 036 \$	(493) \$	212 \$	17 755 \$
Virement	5 014	(149)	20	4 885
Solde au 31 décembre 2023	23 050 \$	(642) \$	232 \$	22 640 \$
Virement	892	1 782	21	2 695
Solde au 31 décembre 2024	23 942 \$	1 140 \$	253 \$	25 335 \$

Glossaire

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif principal moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, les actifs liés aux activités de négociation ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif principal moyen portant intérêt – Particuliers et Entreprises

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts, du secteur Particuliers et Entreprises. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement à l'évaluation de crédit (AEC)

Ajustement appliqué à la valeur des dérivés négociés de gré à gré, pour refléter la possibilité que la contrepartie n'honore pas ses engagements contractuels, et que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de recevoir la totalité des valeurs exigibles.

Ajustement au titre du risque non financier

Représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

- Risque de crédit
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.
- Risque opérationnel
Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont également inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe

Correspondent à la moyenne des capitaux propres – Part revenant au Groupe, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Catastrophe et événement majeur– Catastrophe

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Contrat de réassurance

Contrat en vertu duquel un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré un tel contrat, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Montant comptabilisé aux résultats afin de porter la provision pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations à la provision pour pertes de crédit sur les actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Encaissements liés aux fonds distincts

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

Engagements

- Engagement direct
Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.
- Engagement indirect
Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Indice de productivité - Particuliers et Entreprises

Correspond aux frais autres que d'intérêts bruts du secteur Particuliers et Entreprises exprimés en pourcentage du revenu net total du secteur Particuliers et Entreprises.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Levier opérationnel

Correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu net total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts nets.

Marge nette d'intérêts

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal du secteur Particuliers et Entreprises, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt du secteur Particuliers et Entreprises.

Marge sur services contractuels (MSC)

Pour les contrats d'assurance qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, représente le profit non acquis qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passif moyen

Correspond à la moyenne du passif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Passif moyen portant intérêt

Comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt, et exclut les passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Passifs des contrats d'assurance

Obligation représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, incluant notamment un montant constitué afin de couvrir le paiement des prestations et réclamations.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquemment, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêts bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Prêts dépréciés bruts/prêts bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts bruts.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêts nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes souscrites directes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises et en vigueur au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Revenu net d'intérêts sur l'actif principal

Correspond au revenu net d'intérêts excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Revenu net d'intérêts sur l'actif principal – Particuliers et Entreprises

Correspond au revenu net d'intérêts du secteur Particuliers en Entreprises excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal du secteur Particuliers en Entreprises.

Risque d'assurance

- Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.
- Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités et dépenses y afférentes soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance de dommages aux personnes physiques et morales.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de fraude et crimes financiers

Risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Risque de protection des renseignements personnels

Risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du *Mouvement Desjardins* puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance de ses membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les risques ESG sont liés à un événement ou un enjeu environnemental, social ou de gouvernance, qui se matérialise dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins, de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance, ou de ses engagements, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à la réputation.

Risque stratégique

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques incluant l'intérêt des membres et clients.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres exprimée en pourcentage des excédents après ristournes aux membres.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.